



25 mars 2019

DRAE MLLL
28 MARS 2019
LAURENTIDES

M. Stéphane Tomat
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques
Bureau de Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5

**OBJET : DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION, ARTICLE 22 DE LA L.Q.E.
 EMPIÈTEMENT DANS UN MILIEU HUMIDE**

**PROJET RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL, BOULEVARD DES
PROMENADES, 1 463 685, 1 464 167 et 1 464 185-P, SAINTE-MARTHE-SUR-
LE-LAC**

Bonjour M. Tomat,

Nous sommes mandatés par le propriétaire des lots cités en objet, le Groupe L'Héritage Inc., pour la présentation d'une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Cette demande est effectuée dans le cadre d'un projet de résidentiel où une superficie de 218,8 m² de milieu humide sera affectée par les travaux.

Ainsi, nous sollicitons auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC) une autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Des travaux d'égouts et d'aqueducs sont aussi prévus sur le lot à l'étude et ainsi une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 sera déposée au MELCC.

En vous remerciant de l'attention que vous portez à notre demande, veuillez accepter, monsieur Tomat, mes plus sincères salutations,



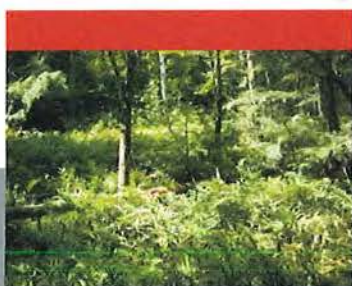
Vincent Laroche M.Sc. Biologiste, ABQ 2865
Horizon multiresource inc.
387, rue Lafleur, Lachute
450-562-3223, poste 225

- P.J. Formulaire de demande de certificat d'autorisation
Annexes A à I détaillant le projet
- c.c. Steven H. Labonté, Directeur à la Municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.
s.labonte@vsmsll.ca
Mélanie Letarte, Directrice développement et vente, Groupe L'Héritage Inc. et
GBD Construction

DRAE MLLL
28 MARS 2019
L. LAPOSTOLLE

Liste des annexes
Projet résidentiel et commercial, Boulevard des
Promenades
Lots 1 463 685, 1 464 167 et 5 868 692

Dossier K CA22 19-011



25 mars 2019

CLIENT :
Groupe Héritage
A/S Mélanie Letarte
425, avenue Mathers, suite 101
Saint-Eustache (Québec) J7P 4C1
melanie@qbdconstruction.ca



Horizon multiressource Services-Conseils
387 Lafleur, Lachute, Qc, J8H 1R2
Tél. : 450.562.3223

Listes des annexes



ANNEXE A

- Grandes affectations et périmètres urbains – MRC de Deux-Montagnes
- Seuils minimaux de densité résidentielle – Communauté métropolitaine de Montréal
- Zones exposées aux glissements de terrain – Carte de contraintes à l'utilisation du sol. Sainte-Marthe-sur-le-Lac. 31H12-050-0201 Transport Québec. 2009

ANNEXE B

- Plans du projet : Étude implantation Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Préliminaire. DKA Architectes. Dossier 17666A. Date : 20-12-2018 et 28-01-19

ANNEXE C

- Horizon multiresource inc., 2016. Caractérisation écologique – Lot 1 463 685, 1 464 167 & 1 464 185-P - Boulevard des Promenades, Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, K INVE 6-1-5, 19 pages et annexes
- Horizon multiresource inc., 2018. Addenda à une caractérisation écologique - Lot 1 463 685, 1 464 167 & 5 868 692. Boulevard des Promenades. Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

ANNEXE D

- Horizon multiresource inc., 2019. Projet résidentiel et commercial, boulevard des Promenades, 1 463 685, 1 464 167 et 5 868 692 (anciennement 1 464 185-P), Annexe D – Plan de compensation. Expertise K CA22 19-011, 11 p.

ANNEXE E

- Horizon multiresource inc., 2019. Projet résidentiel et commercial, boulevard des Promenades, 1 463 685, 1 464 167 et 5 868 692 (anciennement 1 464 185-P), Annexe D – Plan d'atténuation. Expertise K CA22 19-011, 8 p.

ANNEXE F

- Résolution du Conseil d'Administration et procuration du mandataire

ANNEXE G

- Déclaration du demandeur

ANNEXE H

- Preuve de propriété des lots 1 463 685, 1 464 167 et 5 868 692

ANNEXE I

- Évaluation environnementale de site, réalisée par Qualilab, projet E-16-130-1, datée du 2016-02-26

Annexe A





Communauté métropolitaine de Montréal

Seuils minimaux de densité résidentielle

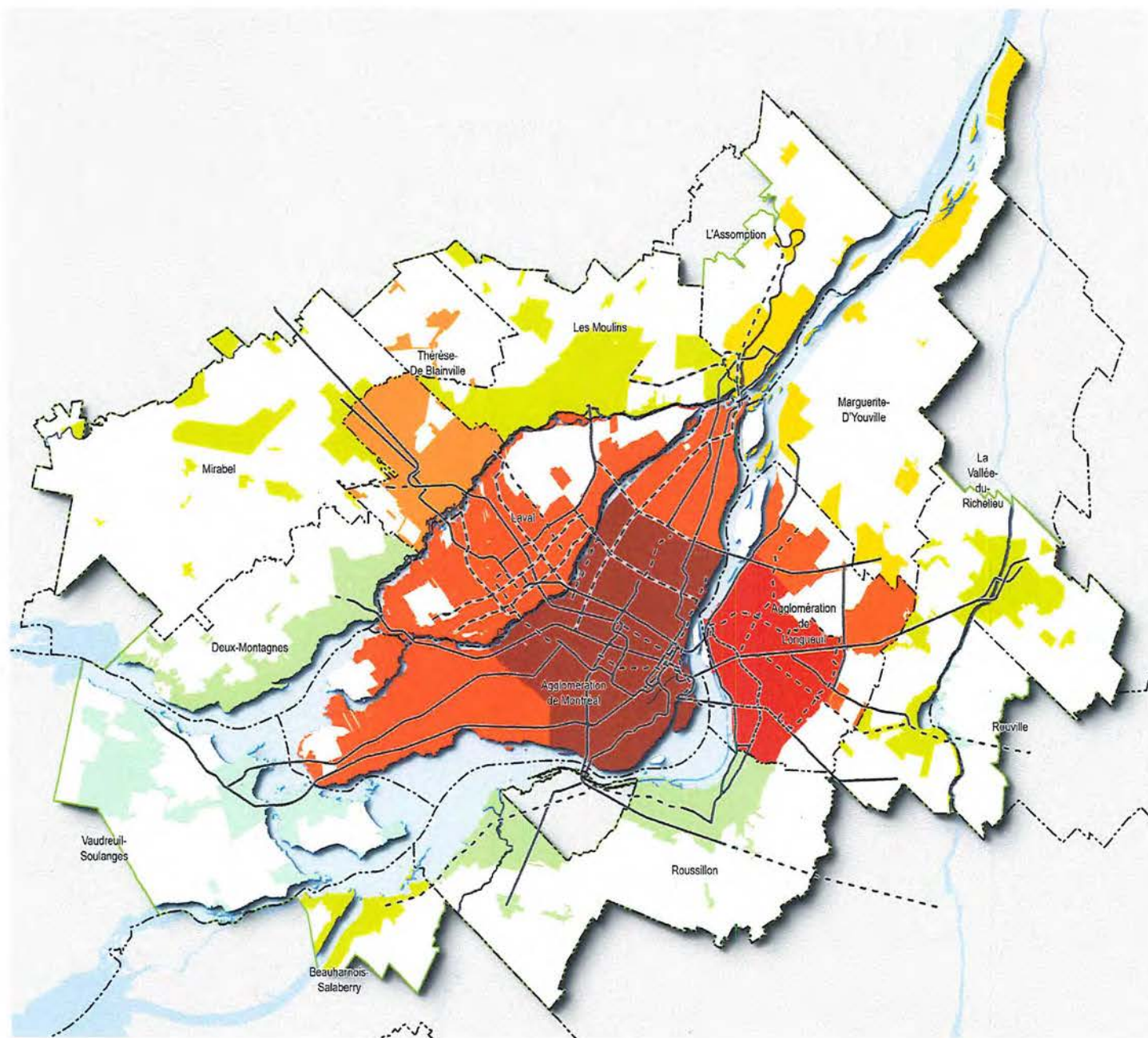
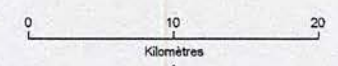
Densités en logements à l'hectare brut hors des aires TOD

	2011-16	2017-21	2022-26	2027-31
	60	60	60	60
	35	35	35	35
	30	30	30	30
	21	23	25	27
	19	21	23	25
	18	20	22	24
	17	19	21	23
	16	18	20	22

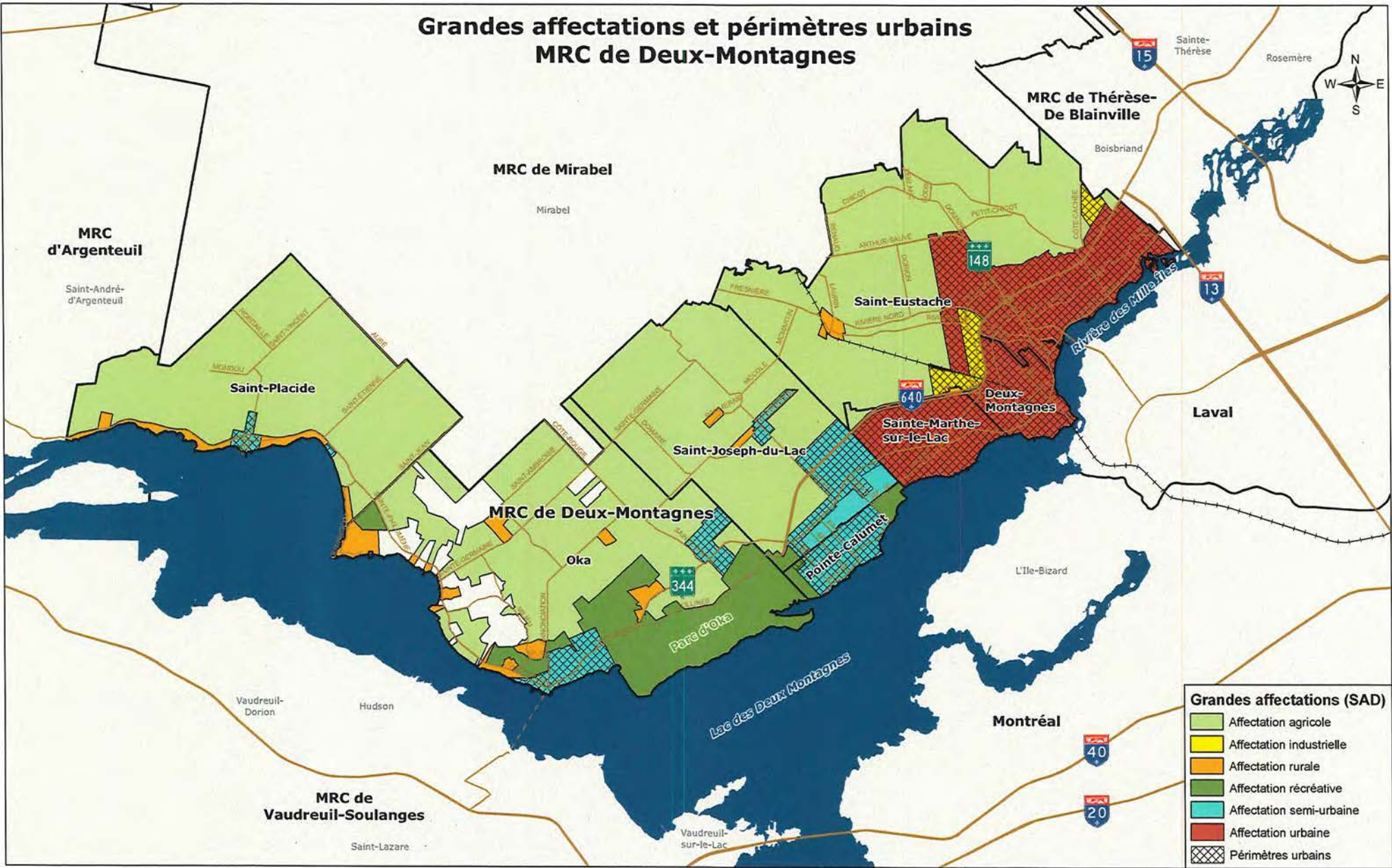
Réseau de transport en commun métropolitain structurant

- En service
- Projeté
- À l'étude

Zone agricole



Grandes affectations et périmètres urbains MRC de Deux-Montagnes



Grandes affectations (SAD)

	Affectation agricole
	Affectation industrielle
	Affectation rurale
	Affectation récréative
	Affectation semi-urbaine
	Affectation urbaine
	Périmètres urbains

Annexe B





ÉTUDE IMPLANTATION- SAINTE MARTHE
PRÉLIMINAIRE





DK

DOSSIER : 17666 A
DATE : 05-02-2019

-A



LEGENDE PLAN D'IMPLANTATION

-  NOUVEAU BÂTIMENT
-  MARGE DE REcul
-  LIGNE DE LOT
-  SENS DE LA CIRCULATION

STATISTIQUES

ZONE A	
BÂTIMENT 3	HABITATION
USAGE	± 100 000 p ²
SUPERFICIE TERRAIN	± 40 730 p ²
SUPERFICIE EN ASPHALTE	± 17 550 p ²
SUPERFICIE DU BÂTIMENT AU SOL	± 87 750 p ²
SUPERFICIE DU PLANCHER	56
NOMBRE TOTALES UNITÉS	39
CASES INT.	87
CASES EXT.	126
CASES TOTALES	
ZONE B	
USAGE	COMMERCE
SUPERFICIE TERRAIN	± 70 000 p ²
SUPERFICIE EN ASPHALTE	± 40 784 p ²
BÂTIMENT 4	
SUPERFICIE DU BÂTIMENT AU SOL	± 11 452,8 p ²
SUPERFICIE DU PLANCHER	± 11 452,8 p ²
BÂTIMENT 5	
SUPERFICIE DU BÂTIMENT AU SOL	± 4 510,07 p ²
SUPERFICIE DU PLANCHER	± 4 510,07 p ²
ZONE C	
USAGE	COMMERCE
SUPERFICIE TERRAIN	± 32 000 p ²
SUPERFICIE EN ASPHALTE	± 14 068 p ²
BÂTIMENT 6	
SUPERFICIE DU BÂTIMENT AU SOL	± 2 960,07 p ²
SUPERFICIE DU PLANCHER	± 2 960,07 p ²
ZONE D	
USAGE	HABITATION
SUPERFICIE TERRAIN	± 291 685 p ²
SUPERFICIE EN ASPHALTE	± 93 970 p ²
BÂTIMENT 1 (x 3)	
SUPERFICIE DU BÂTIMENT AU SOL	± 9 226 p ²
SUPERFICIE DU PLANCHER	± 46 130 p ²
NOMBRE UNITÉS	30
CASES INT.	18
CASES EXT.	50
CASES TOTALES	68
BÂTIMENT 2 (x 2)	
SUPERFICIE DU BÂTIMENT AU SOL	± 17 964 p ²
SUPERFICIE DU PLANCHER	± 84 361 p ²
NOMBRE UNITÉS	53
CASES INT.	45
CASES EXT.	74
CASES TOTALES	119
NOMBRE TOTALES D'UNITÉS	196

PLAN D'IMPLANTATION

PROJET
ÉTUDE IMPLANTATION-
SAINTE MARTHE

DKA ARCHITECTES
DOSSIER : 17666 A

DATE : 05-02-2019
ÉCHELLE : 1:1500

A1

Annexe C



DRAE MLLL
28 MARS 2019

LAURENTIDES

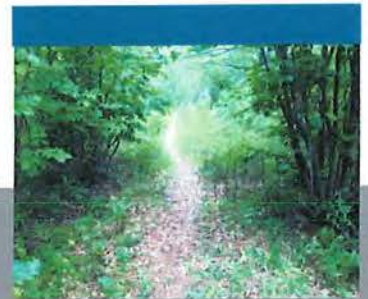
Caractérisation écologique

Lot 1 463 685, 1 464 167 & 1 464 185-P

Boulevard des Promenades

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Rapport technique
Dossier K INVE 6-1-5




24 février 2016

Mandataire
GBD Construction
M. Benoît Dumoulin
425 Avenue Mathers, Suite 101
Saint-Eustache (Québec) J7P 4C1



Horizon multiressource Service-Conseil
387 Lafleur, Lachute, Qc, J8H 1R2
Tél. : 450.562.3223

Présentation générale d'horizon multiressource



Horizon multiressource inc. est une organisation collective multidisciplinaire spécialisée en aménagement durable et intégré du territoire. Créée en 1999, est la filiale de la coopérative Terra-Bois qui appartient à quelque 600 propriétaires de boisé privé des Laurentides, de Lanaudière et de l'Outaouais.

Mission

« Élaborer des solutions durables, concertées et novatrices à l'égard de la protection et la mise en valeur des milieux naturels, à partir d'un diagnostic multidisciplinaire »

Équipe

L'équipe est composée de techniciens et de professionnels possédant des expertises variées et complémentaires permettant une approche transdisciplinaire dans les mandats qui nous sont confiés.

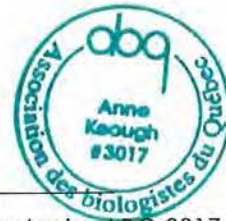
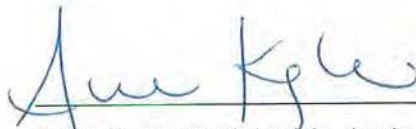
- **Nicolas Bergeron**, biologiste sénior, M.Sc. (ABQ no 2550)
Spécialiste en gestion intégrée du castor, en aménagement des habitats fauniques et en écologie de la conservation
- **Aurélien Borie**, urbaniste et aménagiste sénior, M. ATDR (OUQ no 1282)
Spécialiste en diagnostic stratégique et processus de consultation
- **Élaine Fournelle**, architecte paysagiste stagiaire
Spécialiste en analyse des paysages et statuts de protection
- **Josianne Garon**, B.AP, architecte paysagiste intermédiaire (AAPQ/AAPC no 539)
Spécialiste en design et restauration des milieux naturels et récréatifs
- **André Goulet**, ingénieur forestier sénior, M.Sc. (OIFQ no 95-063, OPFA no 2099)
Expert conseil en foresterie
- **Anne Keough**, biologiste sénior, B. Sc. (ABQ no 3017)
Spécialiste en botanique et en herpétofaune
- **Justin Lamare**, aménagiste junior, M. Aménagement du territoire
- **Vincent Laroche**, biologiste intermédiaire, M. Sc. (ABQ no 2865)
Spécialiste en botanique et en espèces menacées et vulnérables

Équipe de réalisation

Équipe de réalisation :



Vincent Laroche, M.Sc. biologiste, ABQ 2865



Anne Keough, Biologiste, tech. écologie, ABQ 3017

Référence à citer :

Horizon multiresource inc., 2016. Caractérisation écologique – Lot 1 463 685, Boulevard des Promenades, Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, K INVE 6-1-5, 19 pages et annexes

Horizon multiresource inc. – Service conseil

K INVE 6-1-5

Table des matières



ACRONYMES ET DÉFINITIONS	VI
1. INTRODUCTION	1
2. MÉTHODES.....	2
2.1 ÉVALUATION CARTOGRAPHIQUE	2
2.2 DÉPÔTS MEUBLES ET TOPOGRAPHIE	2
2.3 IDENTIFICATION DES MILIEUX HYDRIQUES	2
2.3.1 MILIEUX HUMIDES	3
2.3.2 COURS D'EAU ET FOSSÉ	4
2.4 INVENTAIRE DE LA VÉGÉTATION	4
2.4.1 INVENTAIRE BOTANIQUE	4
2.4.2 INVENTAIRE FORESTIER	4
2.5 INVENTAIRES FAUNIQUES.....	4
2.5.1 INVENTAIRE DE L'AVIFAUNE	5
2.5.2 INVENTAIRES DES AMPHIBIENS, DES URODÈLES ET DES REPTILES.....	5
2.5.3 INVENTAIRE DES MAMMIFÈRES	5
3. RÉSULTATS.....	6
3.1 DÉPÔTS MEUBLES ET TOPOGRAPHIE	6
3.2 MILIEUX HYDRIQUES	8
3.2.1 MILIEUX HUMIDES	8
3.2.2 COURS D'EAU ET FOSSÉ	11
3.3 INVENTAIRE DE LA VÉGÉTATION	11
3.3.1 INVENTAIRE BOTANIQUE	11
3.3.2 INVENTAIRE FORESTIER	12
3.4 INVENTAIRE FAUNIQUE.....	12
3.4.1 AVIFAUNE	13
3.4.2 AMPHIBIENS, REPTILES, TORTUES	13
3.4.3 MAMMIFÈRES.....	13
4. ÉLÉMENTS RÉGLEMENTAIRES	15

4.1	RÈGLEMENTS RELATIFS AUX MILIEUX HUMIDES	15
5.	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	16
6.	LIMITES ET CONTRAINTES DE L'ÉTUDE	17
7.	RÉFÉRENCES	18
8.	ANNEXES	IX
	FIGURES	IX
	TABLEAUX DES INVENTAIRES BOTANIQUES	IX
	MÉTHODE D'ÉVALUATION DE LA VALEUR ÉCOLOGIQUE DES MILIEUX HUMIDES	IX
	CDPNQ	IX
	ANNEXE 5	IX

LISTE DES FIGURES

Figure 1.	Site à l'étude et parcelles d'inventaire (19 juin 1983, Q83316-130).....	8
Figure 2.	Localisation du site à l'étude, du milieu humide, des parcelles d'inventaire botanique et de couleuvres	X

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Quadrat d'échantillonnage des différentes strates végétales.....	3
Tableau 2.	Variabes abiotiques identifiées.....	3
Tableau 3.	Évolution du territoire entre 1979 et 2014	7
Tableau 4.	Diagnostic en cas de divergence des indicateurs	9
Tableau 5.	Fiche descriptive du milieu humide.....	10
Tableau 6.	Description du peuplement forestier	12
Tableau 7.	Description des espèces potentiellement présentes sur le lot à l'étude	14
Tableau 8.	Liste des espèces végétales inventoriées à l'intérieur des placettes échantillons.	xi
Tableau 9.	Liste des espèces floristiques observées dans le milieu humide	xvi

ACRONYMES ET DÉFINITIONS

BDTQ : Base de données topographiques du Québec, échelle 1/20 000.

CDPNQ : Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec.

EFE : Écosystème forestier exceptionnel.

FHVC : Forêt à haute valeur de conservation.

MDDELCC : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques.

MFFP : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

SIEF : Système d'information écoforestière.

LCMVF : Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chapitre C-61.1).

LEMV : Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., chapitre E-12.01).

LEP : Loi sur les espèces en péril (L.C. 2002, ch. 29).

LQE : Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2).

Espèce menacée : Espèce dont la disparition est appréhendée au niveau provincial.

Espèce vulnérable : Espèce dont la survie, au niveau provincial, est jugée précaire même si sa disparition n'est pas appréhendée à court ou à moyen terme.

Espèce susceptible : Espèce dont la situation provinciale est jugée préoccupante.

Espèce aquatique (obligée/facultative) : Espèce dont les probabilités d'être présentes dans un milieu humide sont de 67 % et plus (MDDEP 2008).

Bande riveraine : Bande de terre qui borde les lacs, les milieux humides et les cours d'eau et qui s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la LHE (voir plus bas). Selon la pente et le talus, elle mesure habituellement 10 ou 15 mètres de profondeur horizontale. Cependant, elle peut varier selon la réglementation en vigueur (MDDEFP 2013).

Cours d'eau : Masse d'eau qui s'écoule dans un lit avec un débit régulier ou intermittent. Il peut également emprunter sur une partie de son parcours, un fossé de voie publique ou privée, un fossé mitoyen ou un fossé de drainage (MDDEFP 2013).

Fossé : Dépression creusée dans le sol, utilisé aux seules fins de drainage et d'irrigation, qui n'existe qu'en raison d'une intervention humaine et dont la superficie de son bassin versant est inférieure à 100 hectares (MDDEFP 2013).

Hydropériodicité : Représente la période de temps pour laquelle un milieu humide est partiellement ou complètement saturé d'eau. Cette variation influence les communautés végétales et fauniques retrouvées au sein du milieu humide et différents indicateurs biophysiques peuvent être utilisés pour déterminer l'hydropériodicité.

Ligne des hautes eaux (LHE) : Endroit où l'on passe d'une prédominance de plantes hydrophiles obligées ou facultatives à une prédominance de plantes terrestres. Elle correspond à la plaine inondable de récurrence 0-2 ans.

Milieu humide : Milieu présentant une végétation typique des milieux humides ou présentant un sol hydromorphe, c'est-à-dire où une dynamique de mise en place est dominée par la présence d'eau dans les 30 premiers centimètres (Bazoge *et al.* 2014)

Marécage : Site dominé par une végétation ligneuse, arbustive ou arborescente (représentant plus de 25 % de la superficie du milieu) croissant sur un sol minéral de mauvais ou de très mauvais drainage. Le marécage riverain est soumis à des inondations saisonnières ou est caractérisé par une nappe phréatique élevée et une circulation d'eau enrichie de minéraux dissous. Le marécage isolé, quant à lui, est alimenté par les eaux de ruissellement ou par des résurgences de la nappe phréatique (Bazoge *et al.* 2014)

1. INTRODUCTION

Horizon multiresource a été mandatée par le Groupe Héritage pour la réalisation d'une caractérisation écologique sur un terrain vacant localisé à l'intersection du boulevard des Promenades et du chemin d'Oka au nord de la Route Verte #1. Le site à l'étude couvre une superficie d'environ 3,9 hectares et correspond aux lots 1 463 685, 1 464 167 et 1 464 185-P. Les coordonnées géographiques sont: 45° 31' 50'' N et 73° 55' 55'' O

Cette étude est réalisée afin de déterminer les potentiels de développement de ce secteur. Ainsi, les éléments environnementaux d'intérêt présents sur le site seront identifiés. Ces éléments font référence à ceux cités dans les formulaires de demande de certificat d'autorisation en vertu des articles 22 et 32 de la LQE, à la LCMVF, à la LEMV, à la LEP, à la LFP ainsi qu'à la réglementation municipale en vigueur en relation avec les éléments suivants:

- Littoral, rive et plaines inondables des lacs, des cours d'eau et des milieux humides (marais, marécage, étang, tourbière);
- Habitats fauniques et aires protégées (ravage de cerf de Virginie, héronnière);
- Espèces floristiques ou fauniques menacées ou vulnérables;
- Peuplements forestiers rares (EFE, FHVC);
- Zones sensibles à l'érosion.

2. MÉTHODES

La caractérisation écologique du milieu naturel (Figure 1) a été réalisée par l'analyse de photographies aériennes, d'orthophotographies couleur, des bases de données disponibles et des éléments observés sur le terrain. Les inventaires des données biophysiques, hydriques, botaniques et fauniques ont été réalisés le 1er et le 29 mai 2015 ainsi que le 14 juillet 2015.

2.1 ÉVALUATION CARTOGRAPHIQUE

Les sources d'information cartographiques et les bases de données suivantes ont été utilisées pour l'identification des éléments environnementaux d'intérêts :

- Photographie aérienne, noir et blanc, prise en juin 1979 (Info-Sols, 2015)
- Photographie aérienne, noir et blanc, prise le 19 juin 1983 (Q83316-130)
- Photos couleur aériennes de Google Earth prise en octobre 2002, mai 2003, septembre 2008, mai 2010, avril 2013 et juin 2015
- Bases de données du MFFP (BDTQ, SIEF 4e décennal) 31H12-0101)
- Plan régional de conservation des milieux humides et de leurs hautes terres adjacentes pour la région des Laurentides (Canards Illimités Canada, 2007)
- Carte interactive des milieux humides du territoire de la CMM (Canards Illimités Canada, 2010)

2.2 DÉPÔTS MEUBLES ET TOPOGRAPHIE

L'identification des dépôts meubles a été déterminée à l'aide des bases de données du SIEF et du site Info-Sols. Les données concernant la topographie proviennent d'observations réalisées sur le terrain.

2.3 IDENTIFICATION DES MILIEUX HYDRIQUES

Le réseau hydrique de surface comprend les cours d'eau permanents, intermittents et les fossés ainsi que les lacs et les différentes classes de milieux humides. Les milieux hydriques ont été relevés à l'aide d'un GPS GARMIN MAP60 CSX. Pour ce faire, la méthode botanique simplifiée a été utilisée tel que recommandé par la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (MDDEFP, 2015).

2.3.1 MILIEUX HUMIDES

Plusieurs paramètres sont évalués lors de la caractérisation des milieux humides. Tout d'abord, un inventaire botanique selon les normes du MDDELCC est réalisé (Bazoge 2014). Cela signifie que toutes les communautés végétales homogènes sont inventoriées pour chaque milieu humide. Des quadrats à rayon variable en fonction de la strate végétale (Tableau 1) sont établis à raison de 0,5 par hectare, arrondi à la hausse. Pour chaque communauté végétale, des variables abiotiques sont observées (Tableau 2). Pour les parcelles-échantillon, la hauteur de chaque strate végétale ainsi que son pourcentage de recouvrement sont évalués.

De plus, des éléments connexes nécessaires à l'analyse des milieux humides ont aussi été notés tels que l'hydropériodicité, l'hydroconnectivité et l'intégrité des milieux adjacents. L'effet mosaïque sera appliqué si requis.

Tableau 1. Quadrat d'échantillonnage des différentes strates végétales.

Strate	Arborescente	Arbustive	Herbacée	Muscinale
Rayon (m)	11,28	5,64	N/A	N/A
Arête du carré (m)	N/A	N/A	5	1

Tableau 2. Variables abiotiques identifiées.

Variable	Unité - Source	Variable	Unité - Source
Altitude	m - GPS	Dépôt de surface	n/a - SIEF
Coordonnées	m - MTM 8	Drainage	n/a - SIEF
Position topographique	n/a - Terrain	Type de sol	n/a - Carte des sols

Évaluation de la valeur écologique

Une évaluation de la valeur écologique des milieux humides a été réalisée dans le cadre de la présente étude de caractérisation. Bien que cette évaluation ne puisse se substituer à la réglementation en vigueur applicable pour l'ensemble des milieux humides, ceci permet de fixer des priorités de conservation pour les différents milieux en fonction de leur importance écologique réelle. Pour ce faire, une méthode d'évaluation

de l'importance des rôles environnementaux joués par les différents milieux humides a été développée. Cette méthode d'évaluation est présentée en annexe.

2.3.2 COURS D'EAU ET FOSSÉ

Les cours d'eau et fossés présents sur le terrain ont été identifiés. Certains paramètres ont été sommairement évalués tels que la largeur d'eau libre (m), la largeur de la LHE (m), la hauteur du talus (m), sa pente (%), la présence de signes d'érosion et le couvert végétal. De plus, une évaluation du potentiel d'habitat pour le poisson a été réalisée.

2.4 INVENTAIRE DE LA VÉGÉTATION

2.4.1 INVENTAIRE BOTANIQUE

Des inventaires botaniques ont été réalisés sur un total de 10 parcelles d'échantillonnage de 2 mètres de rayon (12,57 m²) (Figure 1). La présence de l'ensemble des plantes présentes au sein de ces placettes a été notée

Une attention particulière a été apportée afin de recenser des espèces végétales menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées en vertu de la LEMV. Pour ce faire, la base de données géomatique du CDPNQ a été consultée et une demande a été acheminée au MFFP afin d'identifier les occurrences d'espèces désignées menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées dans un rayon de huit kilomètres autour du site d'étude (annexe).

2.4.2 INVENTAIRE FORESTIER

La description des peuplements forestiers a été réalisée à partir d'informations techniques prises sur le terrain à l'intérieur des parcelles d'inventaire botanique (cf. 2.4.1) ainsi qu'à l'aide des données géomatiques du SIEF du 4^e décennale.

2.5 INVENTAIRES FAUNIQUES

Sur l'ensemble du terrain, une observation visuelle et auditive a été faite afin de relever la présence ou les indices de présence de mammifères, d'oiseaux, d'amphibiens et de reptiles susceptibles de fréquenter le terrain à l'étude.

La base de données géomatique du CDPNQ a été consultée et une demande a été acheminée au MFFP afin d'identifier les occurrences d'espèces désignées menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées dans un rayon de huit kilomètres autour du site d'étude.

2.5.1 INVENTAIRE DE L'AVIFAUNE

L'identification des espèces d'oiseaux a été effectuée par l'identification à la vue et au chant des espèces présentes au moment de l'inventaire.

2.5.2 INVENTAIRES DES AMPHIBIENS, DES URODÈLES ET DES REPTILES

Afin de couvrir l'ensemble des habitats retrouvés sur le site à l'étude, une recherche active des espèces d'amphibiens et d'urodèles a été effectuée au sein de chacune des parcelles d'inventaire lorsque l'habitat s'avérait propice. Pour ce faire, les roches et les troncs d'arbres ont été soulevés de façon systématique. Les amphibiens, adultes et juvéniles, ont été identifiés à la vue et au chant le cas échéant.

Un protocole d'inventaire incluant une portion fouille active et suivi d'abris artificiels a été élaboré dans le but de déterminer si les couleuvres brune ou verte, deux espèces susceptibles d'être désignées, utilisent le site à l'étude. La méthodologie utilisée est conforme au Protocole pour les inventaires de couleuvres associées aux habitats de début de succession au Québec produit par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs — Secteur de la faune (2014). Le plan d'échantillonnage comptant onze parcelles a été pré-approuvé par Mme Nathalie Tessier du MFFP en date du 22 avril 2015. Les abris, des bardeaux d'asphalte, ont été mis en place le 24 avril 2015. Le relevé des abris artificiels a été réalisé les 12, 14, 26 et 28 mai entre 9h et 16h. La figure 1 en annexe localise les parcelles.

Une demande de permis à des fins de gestion de la faune (SEG) a été obtenue avant la réalisation des inventaires terrain (N/Réf. : 2015-04-14-1816-15-13-GF).

2.5.3 INVENTAIRE DES MAMMIFÈRES

Aucun inventaire exhaustif des mammifères n'a été effectué sur le site. Les résultats présentés dans ce rapport proviennent de l'observation d'indices de présence relevés lors des sorties sur le terrain.

3. RÉSULTATS

Le site visé par cette étude est situé à la jonction du chemin d'Oka et du boulevard des Promenades, au nord et au sud de la Route Verte #1 - La Vagabonde, à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Le garage municipal et la caserne de pompier occupe l'est du lot à l'étude. Plusieurs sentiers sillonnent le terrain. Certains sont existants depuis plus de 35 ans comme en témoigne la photographie de 1979 présentée au tableau 3. Ces sentiers correspondent aux anciennes emprises de circulation empruntée par les véhicules lourds lorsque le site était exploité vraisemblablement en sablière. Entre 1979 et 2005, l'emplacement du boulevard des Promenades a été modifié pour emprunter le tracé qu'on lui connaît aujourd'hui. Depuis, le site est fréquenté par les résidents du secteur qui utilisent les sentiers principalement comme raccourci entre le boulevard des Promenades et le chemin d'Oka. Au sud de la piste cyclable, un ancien terrain commercial aujourd'hui abandonné et sans bâtiment est présent.

3.1 DÉPÔTS MEUBLES ET TOPOGRAPHIE



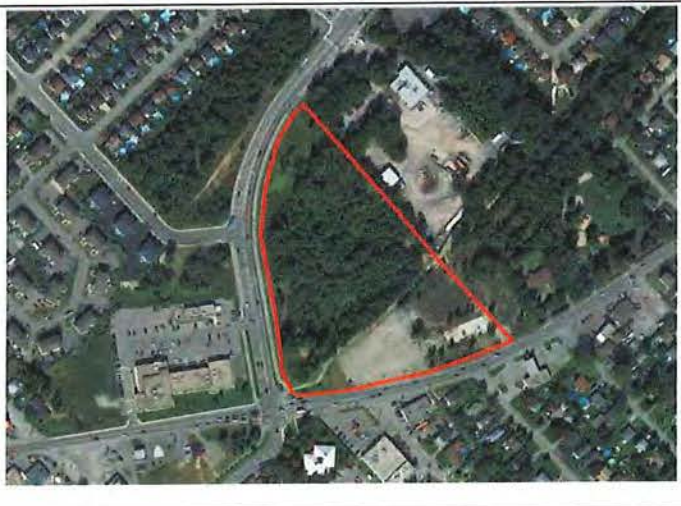
Le site est caractérisé par la présence d'un seul dépôt de surface, soit un dépôt marin de faciès d'eau peu profonde (5S). Ces dépôts sont composés d'argile et de sable fin en surface, bien trié. La série de sol, selon la carte du Services des Fermes expérimentales (1955), est composée de sable Mille-Isles correspondant à un sable grossier et de gravier fin sur argile. Les données d'Info-Sols indiquent également la présence de sable bien drainé.



Sol caractérisant le site

Le relief environnant est plat (L) et muni de quelques ondulations (U) ou de micro-relief (Lm). Le lot 1 463 685 est légèrement sous le niveau du chemin d'Oka et du boulevard des Promenades alors que les lots 1 464 167 et 1 464 185-P sont au même niveau. L'élévation du site est en moyenne de 27 m.

Tableau 3. Évolution du territoire entre 1979 et 2014

1 9 7 9	
2 0 0 5	
2 0 1 4	

3.2 MILIEUX HYDRIQUES

3.2.1 MILIEUX HUMIDES

La photographie aérienne de 1979 montre que des secteurs de coupes ont été réalisés sur le site. En 1983, ceux-ci semblaient en voie de se renaturaliser. Les sentiers présents à l'époque le sont encore aujourd'hui.




Figure 1. Site à l'étude et parcelles d'inventaire (19 juin 1983, Q83316-130)

De façon générale, la végétation a subi de nombreuses perturbations et semble aujourd'hui en voie de transition. Aucune espèce végétale indicatrice obligée des milieux humides n'est présente. Du côté de la strate arborescente, 41% des espèces sont facultatives de milieux humides (5 sur 12), alors que ce pourcentage est de 33% pour les arbustes (3 sur 9) et 12% pour les herbacées (5 sur 41). Par rapport aux espèces herbacées et arbustives, les espèces arborescentes s'adaptent de façon beaucoup plus lente aux changements environnementaux, dont le taux d'humidité du sol. Par conséquent, cette observation semble indiquer que le drainage devait varier de moyen à imparfait il y a plusieurs années (± 30 ans). Aujourd'hui, la visite terrain a permis de constater que le drainage y maintenant généralement bon à l'exception d'un secteur où il est plutôt moyen.

Par exemple la parcelle #7, semble correspondre à un ancien fossé comblé ou une zone humide asséchée. La strate végétale est composée d'un mélange d'espèces indicatrices et non indicatrices de milieu humide. Dans tous les cas, les espèces non-indicatrices sont dominantes et aucune espèce obligée n'est présente de même qu'aucun indicateur hydrologique primaire ou secondaire. À proximité de la parcelle #2, un secteur exclusivement dominé par l'onoclée sensible, une espèce indicatrice facultative de milieu humide, a été délimité. À l'exception de la dominance de l'onoclée, aucun autre critère hydrologique primaire ou secondaire ne permet d'affirmer que le site est un milieu humide. Un pèdon a montré que la profondeur de la nappe se situait à plus de 30 cm lors de la visite réalisée en juillet. Toutefois, des mouchetures marquées sont présentes indiquant un sol hydromorphe.

Il arrive que la végétation, les sols et les indicateurs hydrologiques ne démontrent pas, de façon précise, s'il y a ou non présence de milieux humides. La démarche présentée au tableau 4 a été utilisée dans le but de poser un diagnostic.

Tableau 4. Diagnostic en cas de divergence des indicateurs¹

	Végétaux typique des milieux humides	Sol hydromorphe	Indicateurs hydrologiques	Milieu humide ?	Situation typique
	Oui	Oui	Non	Oui	Inventaire en période très sèche ou perturbation hydrologique
	Oui	Non	Oui / non	Oui	Milieu humide récent ou sol perturbé
	Non	Oui	Non	Oui	Avec perturbation apparente et réversible, le milieu devrait être considéré comme humide.
				Non	Sans perturbation apparente, ou en présence d'une perturbation irréversible, le milieu ne devrait pas être considéré comme humide.
	Non	Oui	Oui	Oui	Végétation perturbée

¹ Tiré de Bazoge et al. 2014

Tableau récapitulatif

MH 1

P.É. 1

Projet KINVE615



Association végétale	Superficie (ha)	Latitude (m)	5043534
Érablière rouge à onoclée sensible	0,04	Longitude (m)	271062



Pression anthropique

Sentiers, enclavé entre deux routes importantes

Commentaires

La nappe phréatique est à plus de 30 cm. Le sol sableux. À l'exception de l'onoclée sensible, aucun indicateur hydrologique primaire ou secondaire n'est présent.

Altitude (m)	26	Recouvrement strate arborescente (%)	55
Position topographique	Dépression	Hauteur strate arborescente (m)	10
Dépôt de surface	5S	Espèce dominante	Recouvrement (%)
Type de sol	Mille-iles sable	Érable rouge	35
Hydrologie	Intermittent, exondé	Bouleau gris	15
Drainage	40	Peuplier baumier	5
Signe biophysique 1	Aucun	Recouvrement strate arbustive (%)	10
Signe biophysique 2	Aucun	Hauteur strate arbustive (m)	1,5
Signe biophysique 3	Aucun	Espèce dominante	Recouvrement (%)
Moucheture	<input checked="" type="checkbox"/>	Spirée à feuilles larges	5
Abondance	> 20 %	Aulne rugueux	5
Niveau de l'eau (cm)	-35	Recouvrement strate non-ligneuse (%)	90
Épaisseur de tourbe (cm)	0	Hauteur strate non-ligneuse (m)	0,7
Échelle von Post à 20 cm	0	Espèce herbacée dominante	Recouvrement (%)
Échelle von Post à 60 cm	0	Onoclée sensible	90
		Prêle d'hiver	1
Valeur écologique (%)	27	Espèce muscinale dominante	
		Absente	0

3.2.2 COURS D'EAU ET FOSSÉ

Les bases de données consultées n'indiquent la présence d'aucun cours d'eau ou fossé sur le site à l'étude. Le cours d'eau le plus proche, figurant dans ces bases de données, est situé à plus de 100 m au sud-ouest de la rue du Golf. Les inventaires terrain confirment l'absence de cours d'eau sur le site à l'étude.

Les photographies aériennes d'époque (1979 et 1989) montrent qu'à l'emplacement actuel de la piste cyclable se trouvait un chemin non pavé. Aussi, une portion du secteur sud-est, près de la parcelle #7 semble être légèrement en contre-bas par rapport à la piste cyclable. L'hypothèse de la présence d'un ancien fossé de drainage à cet endroit, maintenant comblé, est suggérée.

3.3 INVENTAIRE DE LA VÉGÉTATION

3.3.1 INVENTAIRE BOTANIQUE

Lors de l'ensemble des inventaires botaniques, 41 espèces herbacées, 9 espèces arbustives et 12 espèces arborescentes ont été identifiées, pour un total de 62 espèces. La végétation retrouvée sur ce site est caractéristique des jeunes boisés et des friches. Le tableau 8 en annexe présente la liste complète des espèces inventoriées dans les parcelles d'inventaires botaniques.

La base de données géomatiques du CDPNQ fait état de la présence de trois (3) espèces végétales menacées, de deux (2) vulnérables, d'une information sensible et de 41 espèces susceptibles d'être ainsi désignées dans un rayon de 8 km du site à l'étude. De ces espèces, seule la desmodie nudiflore, une espèce susceptible, pourrait possiblement se retrouver sur le lot à l'étude. Toutefois, les inventaires printaniers et estivaux réalisés par Horizon multiresource en 2015 n'ont pas permis l'identification d'espèce ayant un statut de protection.

Au Québec, 27 espèces végétales sont considérées envahissantes. Les espèces envahissantes sont reconnues pour diminuer drastiquement la diversité du milieu et ainsi l'homogénéiser. En ce sens, le changement de végétation et d'habitat associé à un fort pourcentage de recouvrement en espèces envahissantes au sein d'un milieu naturel

réduira l'accomplissement de ses fonctions écologiques. Une espèce envahissante a été répertoriée, en l'occurrence le nerprun cathartique.

Le nerprun cathartique (*Rhamnus catharticus*) est un arbuste atteignant 2 à 7 m de hauteur. Les feuilles, de 3 à 6 cm de longueur, sont ovées et crénelées. Les fleurs sont de couleur verte groupées dans les aisselles. Les fruits s'apparentent à des cerises noires de 8 mm, mais ne sont pas comestibles. Sur le site, on le retrouve à l'intérieur des parcelles 3, 7 et 10 où son pourcentage de recouvrement correspond respectivement à 30%, 2% et 60%.



3.3.2 INVENTAIRE FORESTIER

Selon le Système d'information écoforestière (S.I.E.F, 4e décennal) du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, un seul peuplement forestier caractérise le site à l'étude (tableau 6). Il s'agirait d'un jeune peuplement de feuillus accompagné d'érables rouges. Les inventaires terrain ont révélés la présence de chêne rouge en régénération et d'orme d'Amérique. Quelques pins blancs sont également présents, d'ailleurs visibles sur la photographie aérienne printanière de 2005.

Tableau 6. Description du peuplement forestier

No	Appellation	Type de couvert	Prédominance	Densité	Hauteur (mètres)	Âge
1	FIEO C4 30	Feuillus intolérants à l'ombre avec érables rouges	Feuillue	40-60 %	7-12	21-40

3.4 INVENTAIRE FAUNIQUE

Très peu d'espèces ont été identifiées lors des inventaires. La proximité de deux routes achalandées limite les possibilités d'écoute, mais également le déplacement des espèces. De plus, cet inventaire ne peut être exhaustif étant donné qu'il n'a pas été effectué en plusieurs visites permettant de couvrir différentes périodes de l'année. En effet, la période d'activité de la faune varie grandement au cours d'une année et même d'une journée. Il est donc certain qu'une plus grande variété d'espèce occupe ce

territoire. Toutefois, des espèces adaptées aux milieux urbanisés fréquentent possiblement ce lot (tableau 7).

3.4.1 AVIFAUNE

Très peu d'espèces ont été entendues lors des visites faites sur le terrain. Aussi, le tableau suivant présente des espèces potentiellement présentes dans ce secteur.

3.4.2 AMPHIBIENS, REPTILES, TORTUES

La situation géographique du site et l'absence de mares, rend l'endroit peu propice à la présence des tortues et la grande majorité des amphibiens. Du côté des couleuvres, la couleuvre rayée, la couleuvre brune et la verte pourraient potentiellement se retrouver sur le site. En effet, ce sont des espèces qui affectionnent les lieux ouverts, les friches, les terrains vagues, etc. Des abris artificiels ont été mis en place. Toutefois,



le site étant particulièrement fréquenté, plusieurs abris ont disparus (6) ou ont été déplacés (3). Aucune couleuvre n'a été observée.

3.4.3 MAMMIFÈRES

Aucun inventaire exhaustif des mammifères n'a été effectué sur le site. Les résultats présentés dans ce rapport proviennent de l'observation d'indices de présence relevés lors des sorties sur le terrain et de l'évaluation d'un potentiel de présence en fonction de l'habitat. Seul le lapin à queue blanche et l'écureuil gris ont été vus et/ou entendus.

Tableau 7. Description des espèces potentiellement présentes sur le lot à l'étude

Famille	Nom commun	Nom latin
Oiseaux	Bruant chanteur	<i>Melospiza melodia</i>
	Bruant familier	<i>Spizella passerina</i>
	Corneille d'Amérique	<i>Corvus brachyrhynchos</i>
	Geai bleu	<i>Cyanocitta cristata</i>
	Mésange à tête noire	<i>Poecile atricapilla</i>
	Merle d'Amérique	<i>Turdus migratorius</i>
	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>
Mammifères	Moufette rayée	<i>Mephitis mephitis</i>
	Raton laveur	<i>Procyon lotor</i>
	Écureuil gris	<i>Sciurus carolensis</i>
	Lapin à queue blanche	<i>Sylvilagus floridanus</i>
	Marmotte commune	<i>Marmota monax</i>
Reptile	Couleuvre brune	<i>Storeria dekayi</i>
	Couleuvre rayée	<i>Thamnophis sirtalis</i>

La base de données géomatiques du CDPNQ fait état de la présence de deux (2) espèces menacées, d'une espèce vulnérable et de deux (2) espèces susceptibles, en particulier la couleuvre brune. À l'exception de cette espèce, les autres (un poisson, deux tortues, une salamandre) sont associées au Lac des Deux-Montagnes ou aux tourbières.

D'après nos observations et les renseignements fournis par le MFFP, aucune espèce faunique menacée, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée n'est présente sur le site.

4. ÉLÉMENTS RÉGLEMENTAIRES

Les éléments environnementaux d'intérêts sont sujets à des normes et à des législations dans le but d'assurer leur maintien. Dans le cadre du présent projet, les éléments environnementaux d'intérêts répertoriés sont :

- Le milieu humide

4.1 RÉGLEMENTS RELATIFS AUX MILIEUX HUMIDES

Depuis juillet 2012, le gouvernement du Québec s'est doté d'un cheminement type afin de juger de l'acceptabilité environnementale de tous les projets pouvant toucher les milieux humides. Ce cheminement comporte 3 volets :

Éviter

Ce volet consiste à choisir un site de remplacement pour la réalisation du projet ou limiter la superficie d'intervention en modifiant sa conception. Si ce dernier choix est choisi, il s'agit alors de minimiser les impacts.

Minimiser

Il faut alors prévoir une modification du projet dans le but de maintenir ou d'augmenter la valeur écologique du site. Ainsi, si les impacts environnementaux sont jugés acceptables d'un point de vue environnemental, il s'agit alors de compenser.

Compenser

La séquence de compensation doit faire l'objet d'un engagement écrit du demandeur et doit faire partie intégrante des conditions de l'autorisation ou du certificat d'autorisation et doit permettre de rendre le projet acceptable d'un point de vue environnemental. Si ces conditions sont remplies, le projet pourra être autorisé.

Si les activités projetées ne sont pas conformes aux étapes ci-dessus ou affectent l'intégrité écologique d'un milieu humide ou d'un bassin versant ou que les impacts cumulés sont jugés critiques ou que l'acceptabilité environnementale du projet pourrait être remise en question, un refus pourrait être délivré.

5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des espèces fauniques typiques des zones périurbaines et des friches fréquentent le site. Aucune espèce faunique menacée, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée n'a été observée lors des inventaires.

Le lot étudié ne représente pas un habitat faunique ou floristique désigné par le MFFP ou le MDDELCC.

Les strates arborée, arbustive ainsi qu'herbacée sont typiques des friches en zone urbaine. Aucune espèce floristique menacée, vulnérable ou susceptible n'a été identifiée.

Le site est caractérisé par la présence d'un peuplement forestier. Celui-ci ne correspond à une FHVC ou un EFE.

Dans le cadre de ce projet, le principal élément environnemental d'intérêt pour la conservation correspond au milieu humide de 0,04 ha. Ainsi, si des travaux sont effectués à l'intérieur de celui-ci, ils sont assujettis à l'article 22 de LQE. Par conséquent, une demande de certificat d'autorisation devra être effectuée auprès du MDDELCC.

Noter bien que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et/ou la MRC Deux-Montagnes peuvent appliquer une réglementation plus sévère que celle du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en ce qui a trait aux milieux humides.

6. LIMITES ET CONTRAINTES DE L'ÉTUDE

- Toute opinion concernant la conformité aux lois et règlements émise dans ce rapport est exprimée à titre indicatif; elle n'est pas et ne doit pas, en aucun temps, être considérée comme un avis juridique.
- Les constatations présentées dans ce rapport sont strictement limitées à l'époque de l'évaluation. Les conclusions présentées dans ce rapport sont basées sur les informations et documents disponibles, les observations lors de la visite de la propriété, de même que sur les renseignements fournis par les intervenants rencontrés. Il est important de comprendre que les milieux naturels sont dynamiques et qu'une évaluation subséquente durant la même année ou à la même période les années futures peut différer suite à des perturbations du milieu ainsi que de son environnement immédiat.
- Ce rapport a été rédigé uniquement pour l'utilisation par le Groupe Héritage. Toute utilisation de ce rapport par un autre groupe, de même que toute décision basée sur ce rapport, est l'unique responsabilité de celle-ci. Horizon multiresource ne saurait être tenu responsable d'éventuels dommages subis par tout autre groupe résultant d'une décision prise ou basée sur ce rapport.
- L'établissement des limites de propriété à l'intérieur desquelles l'étude a été réalisée est la responsabilité du promoteur du projet. Dans cette étude, les limites de propriétés ont été délimitées à l'aide de la matrice graphique de la Ville Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Toutes contestations au sujet des limites de propriété seront l'entière responsabilité du promoteur.
- Les données d'inventaire botanique, faunique, social, économique et/ou physique de la présente étude ont été recueillies par échantillonnage et comportent donc un pourcentage d'incertitude relativement à leur quantité et à leur qualité. Cette incertitude n'a pas été établie dans le cadre de l'étude.
- Les données de la présente étude ont été recueillies selon une méthode d'échantillonnage reconnue à l'époque des inventaires sur le terrain. Il est probable que cette méthode évolue dans le temps.
- Les instruments (GPS, clinomètre, etc.) utilisés dans le cadre de la présente étude comportent également une marge d'incertitude.
- La délimitation des milieux hydriques (cours d'eau, milieu humide, lac, etc.) doit être relevée par un arpenteur-géomètre membre en règle de son ordre professionnel.

7. RÉFÉRENCES

- Bazoge, A., D. Lachance et C. Villeneuve. 2014. Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction de l'écologie et de la conservation et Direction des politiques de l'eau, 64 pages + annexes.
- Beaulieu, J., G. Daigle, F. Gervais, S. Murray et C. Villeneuve. 2010. Rapport synthèse de la cartographie détaillée des milieux humides du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. Canards Illimités - Québec et ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs. Québec, 60 p.
- Brouillet, L., F. Coursol, S.J. Meades, M. Favreau, M. Anions, P. Bélisle & P. Desmet. 2010+. VASCAN, the Database of Vascular Plants of Canada. <http://data.canadensys.net/vascan/> (consulté le 2014-01-14)
- Canards Illimités Canada. 2007. Plan de conservation : Portrait des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes de la région administrative des Laurentides. 80 pages.
- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. Juillet 2015. Extractions du système de données pour le territoire des Laurentides. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parc (MFFP), Québec.
- Downes, C.M. et B.T. Collins. 2008. Site web de la base de données sur les tendances notées chez les oiseaux du Canada, Version 2.2, Division de la conservation des oiseaux migrateurs, Service canadien de la faune, Gatineau (Québec).
- GéoMont. 2015. Carte interactive du site Info-sols.ca. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. www.info-sols.ca/carte.php
- Marie-Victorin, F. 1995. Flore laurentienne. 3e édition, mise à jour et annotée par L. Brouillet, S. Hay et I. Goulet, en collaboration avec M. Blondeau, J. Cayouette et J. Labrecque. Première réimpression revue et corrigée. Les Presses de l'Université de Montréal. Montréal, 1093 p.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. 2008. Norme de stratification écoforestière – Quatrième inventaire écoforestier. Direction des inventaires forestiers, Forêt Québec. 52 pages.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec. 2015. Guide d'interprétation, Politique de protection des rives, du littoral et

des plaines inondables. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec, Direction des politiques de l'eau, 131 p.

MDDEP. 2012. Les milieux humides et l'autorisation environnementale, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Direction des politiques de l'eau et Pôle d'expertise hydrique et naturel. 41 pages + annexes

MDDEP et FloraQuebeca. 2009. Les plantes rares du Québec méridional. Les Publications du Québec, Québec. 404 p.

Services des Fermes expérimentales. 1955. Cartes des sols- Comté de Deux-Montagnes et la partie sud du comté de Terrebonne. Ottawa.

8. ANNEXES

FIGURES

TABLEAUX DES INVENTAIRES BOTANIQUES

MÉTHODE D'ÉVALUATION DE LA VALEUR ÉCOLOGIQUE DES MILIEUX HUMIDES

CDPNQ

ANNEXE 5

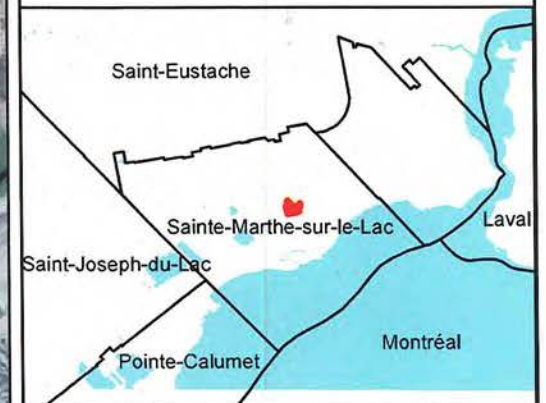


Caractérisation écologique
 Projet domiciliaire « Centrocité »
 Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Figure 2. Localisation du site à l'étude, du milieu humide, des parcelles d'inventaire botanique et de couleuvres

Légende

-  Limite
-  Parcelles (couleuvres)
-  Parcelles (botanique)
-  Sentiers principaux
-  Milieu humide (0,04 ha)



Source des données cartographique
 MRNF(SIEF, 2007)
 MRC Deux-Montagnes
 Horizon multiresource inc, 2016



Liste d'espèce floristique

Projet kinve615



Strate Arborescente

<u>Nom français</u>	<u>Nom latin</u>	<u>Parcelles</u>	<u>Espèces indicatrices de milieux humides</u>	<u>Statut</u>
Bouleau gris	<i>Betula populifolia</i> Marsh.	1, 6, 8, 9		
Chêne rouge	<i>Quercus rubra</i> L.	1, 2, 4, 7, 9		
Érable négondo	<i>Acer negundo</i> L.	3		
Érable rouge	<i>Acer rubrum</i> L.	2, 4, 6, 7	Facultative	
Frêne noir	<i>Fraxinus nigra</i> Marsh.	3, 9	Facultative	
Orme d'Amérique	<i>Ulmus americana</i> L.	2, 9, 10	Facultative	
Peuplier à grandes dents	<i>Populus grandidentata</i> Michx.	10		
Peuplier baumier	<i>Populus balsamifera</i> L.	2, 3, 7, 9	Facultative	
Peuplier faux-tremble	<i>Populus tremuloides</i> Michx.	2, 3, 4, 5, 10		
Pin blanc	<i>Pinus strobus</i> L.	6, 7, 8		
Saule fragile	<i>Salix fragilis</i> L.	8	Facultative	
Tilleul d'Amérique	<i>Tilia americana</i> L.	8		

Strate Arbustive

<u>Nom français</u>	<u>Nom latin</u>	<u>Parcelles</u>	<u>Espèces indicatrices de milieux humides</u>	<u>Statut</u>
Aulne rugueux	<i>Alnus incana</i> (L.) Moench ssp. <i>rugosa</i> (Du Roi) R.T. Clausen	7	Facultative	
Cerisier de Virginie	<i>Prunus virginiana</i> L.	1, 6		
Cornouiller à feuilles alternes	<i>Cornus alternifolia</i> L. f.	7		
Cornouiller stolonifère	<i>Cornus sericea</i> L. ssp. <i>sericea</i>	2	Facultative	
Nerprun cathartique	<i>Rhamnus cathartica</i> L.	3, 7, 10		

Ronce du Mont Ida (framboisier)	<i>Rubus idaeus</i> L.	2
Ronce occidentale (Mûrier)	<i>Rubus occidentalis</i> L.	4, 6
Spirée à larges feuilles	<i>Spiraea alba</i> Du Roi var. <i>latifolia</i> (Aiton) Dippel	1, 3, 5, 6, 7
Sumac vinaigrier	<i>Rhus typhina</i> L.	1, 2, 4, 10

Strate Herbacée

<u>Nom français</u>	<u>Nom latin</u>	<u>Parcelles</u>	<u>Espèces indicatrices de milieux humides</u>	<u>Statut</u>
Agropyron rampant (chiendent)	<i>Elymus repens</i> (L.) Gould	4		
Anémone du Canada	<i>Anemone canadensis</i> L.	2, 5		
Apocyn à feuilles d'Androsème	<i>Apocynum androsaemifolium</i> L.	4		
Asclépiade commune	<i>Asclepias syriaca</i> L.	5, 8		
Aster à grandes feuilles	<i>Eurybia macrophylla</i> (L.) Cass.	5		
Aster de la Nouvelle-Angleterre	<i>Symphotrichum novae-angliae</i> (L.) G.L. Nesom	5		
Brome sp.	<i>Bromus</i> sp.	4		
Carotte potagère	<i>Daucus carota</i> L.	2, 4, 8		
Chrysanthème leucanthème	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	2, 5		
Epervière sp.	<i>Hieracium</i> sp.	7		
Fraise de Virginie	<i>Fragaria virginiana</i> Duchesne	2, 3, 6, 10		
Jonc épars	<i>Juncus effusus</i> L.	1, 3	Facultative	
Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i> L.	5, 8		
Lysimaque ciliée	<i>Lysimachia ciliata</i> L.	2	Facultative	
Maianthème du Canada	<i>Maianthemum canadense</i> Desf.	6, 7		
Mélilot blanc	<i>Melilotus alba</i> Medikus	8		
Millepertuis commun	<i>Hypericum perforatum</i> L.	2, 4, 5, 8		
Œillet armeria	<i>Dianthus armeria</i> L.	8		
Onoclée sensible	<i>Onoclea sensibilis</i> L.	2, 7, 9	Facultative	

Osmonde royale	<i>Osmunda regalis</i> L.	7	Facultative
Oxalide dressée	<i>Oxalis stricta</i> L.	2, 4	
Panais cultivé	<i>Pastinaca sativa</i> L.	3, 4, 5	
Parthénocisse à cinq folioles	<i>Parthenocissus quinquefolia</i> (L.) Planch.	10	
Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i> L.	1, 2, 3, 4, 5, 8, 10	
Phléole des prés (mil)	<i>Phleum pratense</i> L.	4, 5	
Potentille dressée	<i>Potentilla recta</i> L.	8	
Prêle des champs	<i>Equisetum arvense</i> L.	2, 3, 9	
Prêle d'hiver	<i>Equisetum hyemale</i> L.	6, 7, 8, 9	
Prunelle vulgaire	<i>Prunella vulgaris</i> L.	6	
Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i> L.	3	
Rudbeckie hérissée	<i>Rudbeckia hirta</i> L.	4, 8	
Silène cucubale	<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke	10	
Streptope rose	<i>Streptopus lanceolatus</i> (Aiton) Reveal var. <i>roseus</i> (Michx.) Reveal	7	
Sumac grimpant	<i>Toxicodendron radicans</i> (L.) Kuntze ssp. <i>Radicans</i>	7, 10	
Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i> L.	4	
Trèfle rouge	<i>Trifolium pratense</i> L.	4, 5, 8	
Valériane officinale	<i>Valeriana officinalis</i> L.	2, 3, 5, 7, 10	
Verge d'or du Canada	<i>Solidago canadensis</i> L.	5	
Verge d'or rugueuse	<i>Solidago rugosa</i> Mill.	4	
Vesce jargeau	<i>Vicia cracca</i> L.	1, 2, 4, 5, 6, 8	
Vigne des rivages	<i>Vitis riparia</i> Michx.	2, 3, 7, 10	Facultative

Tableau 9. Liste des espèces floristiques observées dans le milieu humide

Liste d'espèce floristique

Projet KINVE615



MH # 1

Point # 1

Association végétale Érablière rouge à onoclée sensible

Strate Arborescente

<u>Nom français</u>	<u>Nom latin</u>	<u>Recouvrement absolu (%)</u>	<u>Espèce indicatrice de milieu humide</u>	<u>Statut</u>
Peuplier baumier	<i>Populus balsamifera</i> L.	5	Facultative	
Bouleau gris	<i>Betula populifolia</i> Marsh.	15		
Érable rouge	<i>Acer rubrum</i> L.	35	Facultative	

Strate Arbustive

<u>Nom français</u>	<u>Nom latin</u>	<u>Recouvrement absolu (%)</u>	<u>Espèce indicatrice de milieu humide</u>	<u>Statut</u>
Aulne rugueux	<i>Alnus incana</i> (L.) Moench ssp. <i>rugosa</i> (Du Roi) R.T. Clausen	5	Facultative	
Spirée à larges feuilles	<i>Spiraea alba</i> Du Roi var. <i>latifolia</i> (Aiton) Dippel	5		

Strate Herbacée

<u>Nom français</u>	<u>Nom latin</u>	<u>Recouvrement absolu (%)</u>	<u>Espèce indicatrice de milieu humide</u>	<u>Statut</u>
Salicaire pourpre	<i>Lythrum salicaria</i> L.	1	Facultative	
Prêle d'hiver	<i>Equisetum hyemale</i> L.	1		
Prêle des champs	<i>Equisetum arvense</i> L.	1		
Onoclée sensible	<i>Onoclea sensibilis</i> L.	90	Facultative	

Méthode d'évaluation de la valeur écologique des milieux humides

INTRODUCTION

Il est reconnu que les milieux humides remplissent différentes fonctions écologiques (Costanza et al. 1997, Postel & Carpenter 1997, de Groot et al. 2002). Ils servent notamment à la régularisation du climat en emmagasinant d'importantes quantités de carbone dans le sol. Ils sont aussi importants pour la biodiversité au niveau régional puisque la flore et la faune des milieux humides contrastent avec celles des milieux non-humides. De plus, ils abritent souvent espèces rares ou endémiques, autant à l'échelle planétaire que régionale (Charman 2002, CDPNQ 2008). Les milieux humides remplissent également les fonctions suivantes : régulation du débit des eaux, filtration et purification des eaux, habitat pour la faune et la flore, source de nourriture et loisirs. L'importance de ces fonctions au sein d'un milieu humide varie selon la nature du milieu humide, son interaction avec le paysage environnant et son intégrité écologique.

Ainsi, pour déterminer l'importance d'un milieu humide à remplir ces fonctions écologiques, l'établissement d'un indice quantitatif est nécessaire. La deuxième version de la méthode d'évaluation de la valeur écologique des milieux humides utilisée par Horizon multiresource inc. est inspirée principalement de la méthode d'évaluation rapide pour les milieux humides de l'Ohio (ORAM) développée par l'Agence de la protection de l'environnement (EPA) de l'état de l'Ohio (Mack 2001), mais aussi d'une revue de littérature scientifique sur ce thème (ex. Brinson 1993, Mack 2006, Wardrop et al. 2007). La présente méthode prend en considération cinq paramètres couvrant, selon la littérature consultée, l'ensemble des fonctions écologiques. L'évaluation des paramètres suivants sera détaillée dans les prochaines sections. Il s'agit de :

- la superficie
- le territoire environnant
- l'hydrologie
- L'attrait et l'habitat
- la végétation et l'hétérogénéité

PARAMÈTRE 1. SUPERFICIE

La superficie d'un milieu humide est un indicateur de sa capacité à filtrer les apports en sédiment, les éléments nutritifs, les pathogènes et les contaminants de même qu'à abriter une faune et une flore abondante. Les superficies calculées sur support informatique (ArcGIS 9.3) ont été réalisées à partir de la localisation déterminée au GPS de la ligne des hautes

Horizon multiresource inc. – Service conseil

K INVE 6-1-5

eaux selon la méthode botanique simplifiée du ministère de l'Environnement du Québec (Goupil 2005).

Les classes de superficie ont été déterminées par l'analyse de leur distribution sur un jeu de données de 236 milieux humides inventoriés principalement dans la région des Laurentides entre 2008 et 2010. Le nombre de classes de superficie a été déterminé en fonction du pointage établi par ce critère.

PARAMÈTRE 2. TERRITOIRE ENVIRONNANT

Largeur du tampon

Étant donné que les milieux humides sont sensibles aux perturbations anthropiques locales et environnantes, autant celles indirectes que directes, une zone tampon autour d'un milieu humide permet de minimiser les impacts des perturbations sur celui-ci (Findlay & Houlihan 1997, Akasaka et al. 2010). Ainsi, la largeur de la zone tampon a une incidence sur le potentiel de dégradation du milieu humide. En fait, il est généralement reconnu que plus la zone tampon est grande, moins le milieu humide est dégradé.

La largeur du tampon, composée du milieu naturel entourant le milieu humide à l'étude, a été établie en se basant sur les valeurs récurrentes testées par la littérature scientifique (Mack 2001, Ervin et al. 2006).

Paysage

L'intégrité d'un milieu humide est influencée par l'occupation du territoire environnant de ce milieu humide (Houlihan et al. 2006). Ainsi, la nature et la superficie occupée par les différents milieux qui composent le territoire environnant influencent la quantité et l'intensité des perturbations anthropiques potentielles et présentes affectant l'intégrité du milieu humide.

Le rayon d'étude s'étend sur 300 mètres puisqu'une étude menée sur les milieux humides de l'est de l'Ontario a montré que l'occupation du sol dans un rayon de 300 m a une influence significativement positive sur la diversité et négative sur l'introduction d'espèces exotiques (Houlihan et al. 2006).

PARAMÈTRE 3. HYDROLOGIE

Hydropériodicité

Horizon multiresource inc. – Service conseil

K INVE 6-1-5

La quantité d'eau à l'intérieur d'un milieu humide est un indicateur de la tolérance de celui-ci à d'éventuelles altérations de l'hydrologie (Hudon 2004). Ainsi, la provenance de l'eau est l'un des principaux facteurs dictant la quantité d'eau présente à l'intérieur d'un milieu humide pour y supporter une communauté typique de milieu humide.

Profondeur maximale de l'eau

Un autre facteur reflétant la tolérance d'un milieu humide à d'éventuelles altérations hydrologiques est la profondeur maximale de l'eau. Ainsi, plus le niveau d'eau est élevé, moins les petites modifications hydrologiques engendreront un changement de végétation dû à une baisse de niveau d'eau (Hudon 2004).

Le nombre de classes a été établi selon la distribution de la profondeur d'eau tolérable par les espèces obligées ou facultatives des milieux humides. Les classes ont été établies par les botanistes d'Horizon multiresource inc. à l'aide de flores et de guides d'identification.

Altération hydrologique

L'hydrologie est un facteur primordial pour l'accomplissement des fonctions écologiques des milieux humides (Richter et al 1996). Ainsi, ce critère évalue l'intégrité hydrique du milieu en considérant les perturbations qui affectent le régime hydrique du milieu humide à l'étude. Les altérations peuvent être des canaux ou fossés de drainage creusés à l'intérieur ou à la périphérie du milieu humide, des digues, des chemins de fer ou sentiers de toutes sortes, du remblai, etc.

La majorité des indices évaluant les perturbations à l'intérieur d'un milieu humide prennent en considération le degré d'altérations hydrologiques de celles-ci (Cohen et al. 2004, Ervin et al. 2006)

Connectivité

L'emplacement du milieu humide a une incidence directe sur les fonctions remplies par celui-ci (Gustavson & Kennedy 2010). Ainsi, s'il est hydro-connecté à des tributaires ou des exutoires, les fonctions de filtration des eaux et de régulation du débit sont pleinement remplies. Celles-ci sont d'autant plus importantes si le cours d'eau est la source d'un cours d'eau, puisque la qualité et la régularité de l'eau assure un habitat adéquat pour toute une communauté floristique et faunique, autant aquatiques que riveraines au cours d'eau. Le même raisonnement s'applique pour une plaine inondable.

Horizon multiresource inc. – Service conseil

K INVE 6-1-5

À l'intérieur de ce sous-paramètre, toutes les options mentionnées précédemment peuvent être rencontrées au sein d'un même milieu humide. Il s'avère donc logique de pouvoir attribuer des points pour l'une ou plusieurs de ces options.

PARAMÈTRE 4. ATTRAIT ET HABITAT

Attrait particulier

Certains habitats sont rares et remarquables notamment grâce à leur stabilité temporelle, appelée résilience. Souvent, cette stabilité est assurée par le milieu intact qu'ils possèdent. Ainsi, les forêts matures et les tourbières font parties de ce type de milieu. De manière similaire, les endroits ou habitats protégés par les différentes lois empêchent, ou du moins, restreignent les perturbations ou modifications que l'on peut y effectuer. Également, les espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées, tant animales que végétales, rendent le milieu humide dans lequel elles vivent important pour la survie de l'espèce.

Ainsi, à l'intérieur de ce sous-paramètre, tous les scénarios mentionnés précédemment peuvent être rencontrés au sein d'un même milieu humide. Il s'avère donc logique de pouvoir attribuer des points pour l'une ou plusieurs de ces options.

Habitat

La nature ou le type de milieu humide rencontré a une influence sur les fonctions écologiques remplies (Gustavson & Kennedy 2010). De même, certains types de milieux humides, rares au niveau régional, sont nécessaires pour préserver une grande biodiversité floristique et faunique à cette échelle (Findlay & Houlihan 1997, Keddy 2000, Mitsch & Gosselink 2000). De plus, la rareté des milieux humides riverains aux cours d'eau majeurs, tels que la rivière des Outaouais et le fleuve Saint-Laurent, fait en sorte qu'ils remplissent des fonctions écologiques précises, notamment d'habitat de fraie pour certaines espèces piscicoles. Le même raisonnement s'applique aussi pour tous les milieux humides riverains.

Le nombre de classes a été établi par les différents types de milieux humides rencontrés dans les Laurentides. Le pointage pour chaque habitat a été déterminé selon leur fréquence dans un échantillonnage de 236 milieux humides dans les Laurentides entre 2008 et 2010.

Communauté végétale

Horizon multiresource inc. – Service conseil

K INVE 6-1-5

Les fonctions remplies par les milieux humides diffèrent selon le type de communauté végétale (Balcome et al. 2005, Gustavson & Kennedy 2010). Ainsi, une augmentation du nombre de communautés mène à la réalisation d'un plus grand nombre de fonctions écologiques. Trois grandes communautés peuvent être définies : aquatique, terrestre et étang de castor

Pour chaque communauté, un pointage est établi en fonction de la superficie occupée ainsi que de la qualité de la communauté présente.

PARAMÈTRE 5. VÉGÉTATION ET HÉTÉROGÉNÉITÉ

Moyenne du coefficient de conservatisme (\bar{C})

La moyenne du coefficient de conservatisme (C) est reconnue comme un très bon indicateur de l'intégrité des milieux humides en Amérique du Nord (Cohen et al. 2004, Matthews et al. 2005, Bourdaghs et al. 2006). Ce paramètre est plus robuste que l'indice créé par ce paramètre, le FQAI, lorsque la superficie d'échantillonnage est très grande et variable (Matthews et al. 2005). Puisque cet indice prend en considération l'ensemble des espèces et que la présence d'espèces est dictée par trois (3) paramètres globaux, soit le sol (dépôt de surface, roche-mère), la géographie (latitude, longitude, relief) et le climat (température, précipitations), ce paramètre est le plus important pour l'établissement de la valeur écologique du milieu humide.

Les classes de ce sous-paramètre ont été divisées selon la distribution des valeurs en se basant sur l'analyse de 64 milieux humides des Laurentides. Le nombre de classe a été déterminé par le pointage associé à ce paramètre.

Recouvrement des espèces envahissantes

Les espèces envahissantes, principalement celles exotiques, nuisent grandement à la biodiversité floristique et faunique d'un milieu en le rendant plus homogène (Mack et al. 2000, Blossey et al. 2001). En ce sens, le changement de végétation et d'habitat associé à un fort pourcentage de recouvrement en espèces envahissantes au sein d'un milieu humide réduira l'accomplissement de ses fonctions écologiques puisque chaque élément d'un écosystème remplit un rôle précis. Un changement mineur de cet équilibre peut à lui seul mener à un changement écologique et fonctionnel complet.

L'attribution des classes et du pointage de ce sous-paramètre s'inspire grandement de ORAM v. 5.0.

Biodiversité

La biodiversité floristique est l'élément le plus facile et rapide à évaluer dans un milieu humide. De plus, elle représente, du moins partiellement, l'équilibre de l'écosystème d'un point de vue écologique et fonctionnel (Hooper et al. 2005). Une grande biodiversité végétale offre une variété d'habitats et de refuges pour la faune, en plus de fournir naturellement aux humains des biens et services. Pour ces raisons, l'évaluation de la biodiversité d'un milieu humide est importante.

Le nombre de classe est établi en fonction du pointage de ce sous-paramètre et l'intervalle des classes a été établi par la distribution de la biodiversité floristique de 64 milieux humides des Laurentides.

Microtopographie

L'hétérogénéité physique du milieu a un effet sur la diversité d'habitats, l'hydrologie et les conditions physico-chimiques de l'eau au sein des milieux humides (Larkin et al. 2006, Moser et al. 2007). Puisque la microtopographie est variable en qualité et en quantité selon les milieux humides, l'évaluation de ce paramètre améliore l'évaluation de la section habitat.

De manière similaire aux communautés végétales, un pointage est établi en fonction de la superficie occupée ainsi que de la qualité de la microtopographie.

Dominance des espèces indicatrices des milieux humides

Dans le but de quantifier les fonctions écologiques remplies par la végétation d'un milieu humide, la dominance des espèces indicatrices des milieux humides a été évaluée. Ainsi, plus un milieu renferme des espèces associées aux milieux humides, plus ces communautés végétales rempliront pleinement les fonctions écologiques exclusifs à ces milieux.

Pour y arriver, les espèces ont été séparées par formes de croissance. Pour chaque groupe, le pointage est dicté par le pourcentage d'espèces indicatrices des milieux humides.

CONCLUSION

Cette deuxième version du calcul de la valeur écologique pour les milieux humides élaborée par Horizon multiresource inc. prend maintenant en considération l'ensemble des variables

Horizon multiresource inc. – Service conseil

K INVE 6-1-5

affectant l'intégrité et les fonctions des milieux humides ainsi que l'échelle spatiale d'impact sur les milieux humides. Cette version attribue également un poids proportionnel selon l'importance et la superficie du paramètre étudié, plutôt qu'un pointage égal pour tous les paramètres. Ceux-ci ont été construits en prenant soin de définir clairement les classes afin de réduire le plus possible la subjectivité de l'évaluation pour s'assurer qu'elle soit objective, tout en obtenant un diagnostic rapide du milieu.

Pointage	Valeur écologique	Pointage	Valeur écologique
0-39%	Extrêmement faible	60-69%	Bonne
40-49%	Faible	70-79%	Élevée
50-59%	Moyenne	80-100%	Très élevée

Une valeur écologique très élevée signifie également qu'un milieu humide de cette qualité est à conserver prioritairement, compte tenu des fonctions remplies et de sa rareté.

BIBLIOGRAPHIE POUR L'ÉLABORATION DE LA MÉTHODE D'ÉVALUATION

- Akasaka, M, N Takamura, H Mitsuhashi & Y Kadono. 2010. Effects of land use on aquatic macrophyte diversity and water quality of ponds. *Freshwater Biology* 55: 909-922.
- Balcome, CK, JT Anderson, RH Fortney, JS Rentch, WN Grafton & WS Kordek. 2005. A comparison of plant communities in mitigation and reference wetlands in the mid-Appalachians. *Wetlands* 25 (1): 130-142.
- Blossey, B, LC Skinner & J Taylor. 2001. Impact and management of purple loosestrife (*Lythrum salicaria*) in North America. *Biodiversity and Conservation* 10: 1787-1807.
- Bourdaghs, M, CA Johnston & RR Regal. 2006. Properties and performance of the Floristic Quality Index in Great Lakes coastal wetlands. *Wetlands* 26: 718-735.
- Brinson, MM. 1993. A hydrogeomorphic classification for wetlands. Technical Report WRP-DE-4, U.S. Army Corps and Engineers, Waterways Experiment Station, Vicksburg, MS.
- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). 2008. Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec. 3e édition. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, direction du patrimoine écologique et des parcs, Québec.
- Charman, DJ. 2002. Peatlands and environmental change. Wiley, Chichester.
- Cohen, MJ, S Carstenn & CR Lane. 2004. Floristic quality indices for biotic assessment of depressional marsh condition in Florida. *Ecological Applications* 14: 784-794.
- Costanza, R, R d'Arge, R de Groot, S Farber, M Grasso, B Hannon, K Limburg, S Naeem, RV O'Neill, J Paruelo, RG Raskin, P Sutton & M vanden Belt. 1997. The value of world's ecosystem services and natural capital. *Nature* 387: 253-260.
- de Groot, RS, Wilson MA & RMJ Boumans. A typology for the classification, description and valuation of ecosystem functions, goods and services. *Ecological Economics* 41: 393-408.
- Ervin, GN, BD Herman, JT Bried & DC Holly. 2006. Evaluating non-native species and wetland indicator status as components of wetlands floristic assessment. *Wetlands* 26: 1114-1129.
- Findlay, CS & J Houlahan. 1997. Correlates of species richness in southeastern Ontario wetlands. *Conservation Biology* 11: 1000-1009.
- Goupil, J-Y. 2005. Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, Guide des bonnes pratiques. 168 p.
- Gustavson, K & E Kennedy. 2010. Approaching wetland valuation in Canada. *Wetlands* 30: 1065-1076.
- Hooper, DU, FS Chapin III, JJ Ewel, A Hector, P Inchausti, S Lavorel, JH Lawton, DM Lodge, M Loreau, S Naeem, B Schmid, H Setälä, AJ Symstad, J Vandermeer & DA Wardle. 2005. Effects of biodiversity on ecosystem functioning: a consensus of current knowledge. *Ecological Monographs* 73: 3-35.
- Houlahan, JE, PA Keddy, K Makkay & CS Findlay. 2006. The effects of adjacent land use on wetland species richness and community composition. *Wetlands* 26: 79-96.
- Hudon, C. 2004. Shift in wetland plant composition and biomass following low-level episodes in the St. Lawrence River: looking into future. *Canadian Journal of Fisheries and Aquatic Sciences* 61: 603-617.
- Keddy, PA. 2000. *Wetland Ecology. Principles and conservation*. Cambridge University Press, Cambridge.

- Larkin, D, G Vivian-Smith & JB Zedler. 2006. Topographic heterogeneity theory and ecological restoration. p. 142-164. Dans DA Falk, MA Palmer & JB Zedler (eds.) Foundations of Restoration Ecology. Island Press, Washington D.C., USA.
- Mack, JJ. 2001. Ohio Rapid Assessment Method for wetlands v. 5.0, user's manual and scoring forms. Ohio EPA Technical Report WET/2001-1, Ohio Environmental Protection Agency, Division of Surface Water, Wetland Ecology Group, Columbus, Ohio.
- Mack, JJ. 2006. Landscape as a predictor of wetland condition: an evaluation of the landscape development index (LDI) with a large reference wetland dataset from Ohio. *Environmental Monitoring and Assessment* 120: 221-241.
- Mack, RN, D Simberloff, WM Lonsdale, H Evans, M Clout & FA Bazzaz. 2000. Biotic invasions: Causes, epidemiology, global consequences, and control. *Ecological Applications* 10: 689-710.
- Matthews, JW, PA Tessene, SM Wiesbrook & BW Zercher. 2005. Effect of area and isolation on species richness and indices of floristic quality in Illinois, USA wetlands. *Wetlands* 25: 607-615.
- Mitsch, WJ & JG Gosselink. 2000. *Wetlands*, 3e ed. John Wiley & Sons, New York, Chichester, Weinheim, Brisbane, Singapore, Toronto.
- Moser, K, C Ahn & G Noe. 2007. Characterization of microtopography and its influence on vegetation patterns in created wetlands. *Wetlands* 27: 1081-1097.
- Postel, S & SR Carpenter. 1997. *Freshwater ecosystem services*. G. Daily editor. Nature's services. Island Press, Washington, D.C., USA.
- Richter, BD, JV Baumgartner, J Powell & DP Braun. 1996. A method for assessing hydrologic alteration within ecosystems. *Conservation Biology* 10: 1163-1174.
- Wardrop, DH, ME Kentula, SF Jensen, DL Stevens Jr. & RP Brooks. 2007. Assessment of wetlands in the Upper Juniata watershed in Pennsylvania, USA, using the hydrogeomorphic approach. *Wetlands* 27: 432-445.

Documents du CDPNQ

Horizon multiresource inc. – Service conseil

K INVE 6-1-5

Ste-Marthe-sur-le-Lac

Rayon de 8 kilomètres



Toutes les espèces végétales à risque

Surface

Requête - Toutes les esp. végétales à risque

Surface

Ste-Marthe-sur-le-Lac

+ 45° 31' 54", -73° 56' 01"



Échelle approximative : 1 / 151 327



Source(s) des données :



© Gouvernement du Québec, 2014

Communications (A)

Préparé par :
Isabelle Éthier
2014-11-06

2 – Nombre total d'espèces pour cette requête : 47

Nom latin

Nom commun Statut canadien Cosepac / Lep	Rangs de priorité			Statut	Total Requête	Nombre d'occurrences dans votre sélection										Nombre au Québec**
	G	N	S			A	B	C	D	X	H	F	E	Autres*		

FLORE

Art. 22

<i>Agastache nepetoides</i> agastache faux-népéta X (Aucun) / X (Aucun)	G5	NNR	S1	Susceptible	4	0	1	2	0	1	0	0	0	0	4
<i>Agrimonia pubescens</i> aigremoine pubescente X (Aucun) / X (Aucun)	G5	NNR	S1	Susceptible	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	8

Art. 22

<i>Amelanchier amabilis</i> amélanchier gracieux X (Aucun) / X (Aucun)	G4?Q	NNR	S2	Susceptible	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	11
<i>Asplenium rhizophyllum</i> doradille ambulante X (Aucun) / X (Aucun)	G5	N4	S3	Susceptible	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	38
<i>Cardamine bulbosa</i> cardamine bulbeuse X (Aucun) / X (Aucun)	G5	NNR	S2	Susceptible	2	0	0	0	0	0	2	0	0	0	12
<i>Cardamine concatenata</i> cardamine découpée X (Aucun) / X (Aucun)	G5	N5	S3	Susceptible	4	0	0	0	1	0	3	0	0	0	54

2 – Nombre total d'espèces pour cette requête : 47

Nom latin

Nom commun Statut canadien Cosepac / Lep	Rangs de priorité			Statut	Total Requête	Nombre d'occurrences dans votre sélection										Nombre au Québec**
	G	N	S			A	B	C	D	X	H	F	E	Autres*		
<i>Carex folliculata</i> carex folliculé X (Aucun) / X (Aucun)	G4G5	NNR	S3	Susceptible	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	36
<i>Carex formosa</i> carex joli X (Aucun) / X (Aucun)	G4	N4	S2	Susceptible	2	0	0	0	0	0	2	0	0	0	8	
art.22																
<i>Carex sparganioides</i> carex faux-rubanier X (Aucun) / X (Aucun)	G5	N5	S3	Susceptible	3	0	0	0	1	0	1	0	1	0	30	
<i>Carex typhina</i> carex massette X (Aucun) / X (Aucun)	G5	N3	S3	Susceptible	3	0	0	1	0	0	2	0	0	0	7	
<i>Carya ovata var. ovata</i> caryer ovale X (Aucun) / X (Aucun)	G5T5	NNR	S3	Susceptible	6	0	0	3	1	0	1	0	1	0	66	
<i>Ceanothus americanus</i> céanothe d'Amérique X (Aucun) / X (Aucun)	G5	NNR	S2	Susceptible	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	10	
<i>Cyperus odoratus</i> souchet odorant X (Aucun) / X (Aucun)	G5	N5	S2	Susceptible	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	17	

2 – Nombre total d'espèces pour cette requête : 47

Nom latin

Nom commun Statut canadien Cosepac / Lep	Rangs de priorité			Statut	Total Requête	Nombre d'occurrences dans votre sélection										Nombre au Québec**
	G	N	S			A	B	C	D	X	H	F	E	Autres*		
<i>Desmodium nudiflorum</i> desmodie nudiflore X (Aucun) / X (Aucun)	G5	NNR	S2	Susceptible	2	0	0	0	1	0	1	0	0	0	9	
<i>Diplazium pycnocarpon</i> athyrie à sores denses X (Aucun) / X (Aucun)	G5	N4	S3	Susceptible	4	0	0	1	0	0	3	0	0	0	8	
<i>Fimbristylis autumnalis</i> fimbristyle d'automne X (Aucun) / X (Aucun)	G5	NNR	S3	Susceptible	2	0	0	0	1	0	1	0	0	0	17	
<i>Galearis spectabilis</i> galéaris remarquable X (Aucun) / X (Aucun)	G5	NNR	S2	Susceptible	2	0	0	0	0	0	1	1	0	0	35	
Information sensible Information sensible — / —	---	---	---	---	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<i>Juglans cinerea</i> noyer cendré VD (En voie de disparition) / VD (En voie de disparition)	G4	N3N4	S2	Susceptible	5	0	0	0	1	0	1	0	3	0	200	
<i>Lycopus americanus var. laurentianus</i> lycope du Saint-Laurent X (Aucun) / X (Aucun)	G3Q	N3	S3	Susceptible	2	0	0	0	1	0	1	0	0	0	56	
<i>Lycopus virginicus</i> lycope de Virginie X (Aucun) / X (Aucun)	G5	N3	S2	Susceptible	2	0	0	2	0	0	0	0	0	0	21	

2 – Nombre total d'espèces pour cette requête : 47

Nom latin

Nom commun Statut canadien Cosepac / Lep	Rangs de priorité			Statut	Total Requête	Nombre d'occurrences dans votre sélection										Nombre au Québec**
	G	N	S			A	B	C	D	X	H	F	E	Autres*		
<i>Lysimachia hybrida</i> lysimaque hybride X (Aucun) / X (Aucun)	G5	NNR	S2	Susceptible	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	8
<i>Myriophyllum heterophyllum</i> myriophylle à feuilles variées X (Aucun) / X (Aucun)	G5	N3N5	S2	Susceptible	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
<i>Panicum virgatum</i> panic raide X (Aucun) / X (Aucun)	G5	NNR	S2	Susceptible	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	14
<i>Pelekium pygmaeum</i> thuidie pygmée X (Aucun) / X (Aucun)	G4G5	N2	S1S2	Susceptible	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	5
<i>Peltandra virginica</i> peltandre de Virginie X (Aucun) / X (Aucun)	G5	N2N3	S2	Susceptible	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	6
<i>Podostemum ceratophyllum</i> podostémon à feuilles cornées X (Aucun) / X (Aucun)	G5	N3	S2	Susceptible	6	0	0	3	0	0	3	0	0	0	0	10
<i>Polygala senega</i> polygale sénéca X (Aucun) / X (Aucun)	G4G5	N4N5	S2	Susceptible	3	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	15
<i>Potamogeton illinoensis</i> potamot de l'Illinois X (Aucun) / X (Aucun)	G5	NNR	S2	Susceptible	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2

2 – Nombre total d'espèces pour cette requête : 47

Nom latin

Nom commun Statut canadien Cosepac / Lep	Rangs de priorité			Statut	Total Requête	Nombre d'occurrences dans votre sélection										Nombre au Québec**
	G	N	S			A	B	C	D	X	H	F	E	Autres*		
<i>Pycnanthemum virginianum</i> pycnanthème de Virginie X (Aucun) / X (Aucun)	G5	NNR	S3	Susceptible	3	0	0	0	1	0	2	0	0	0	17	
<i>Quercus bicolor</i> chêne bicolore X (Aucun) / X (Aucun)	G5	N4	S3	Susceptible	4	0	0	0	1	0	3	0	0	0	25	
<i>Ranunculus flabellaris</i> renoncule à éventails X (Aucun) / X (Aucun)	G5	NNR	S3	Susceptible	2	0	1	0	0	0	1	0	0	0	20	
art.22																
<i>Schoenoplectus heterochaetus</i> scirpe à soies inégales X (Aucun) / X (Aucun)	G5	N3	S2	Susceptible	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	5	
<i>Sisyrinchium angustifolium</i> bermudienne à feuilles étroites X (Aucun) / X (Aucun)	G5	N4?	S2	Susceptible	2	0	0	0	0	0	2	0	0	0	8	
<i>Sparganium androcladum</i> rubanier branchu X (Aucun) / X (Aucun)	G4G5	N2	S2	Susceptible	2	0	0	0	0	0	2	0	0	0	13	
<i>Sporobolus heterolepis</i> sporobole à glumes inégales X (Aucun) / X (Aucun)	G5	NNR	S2	Susceptible	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	9	

2 – Nombre total d'espèces pour cette requête : 47

Nom latin

Nom commun Statut canadien Cosepac / Lep	Rangs de priorité			Statut	Total Requête	Nombre d'occurrences dans votre sélection										Nombre au Québec**
	G	N	S			A	B	C	D	X	H	F	E	Autres*		
<i>Staphylea trifolia</i> staphylier à trois folioles X (Aucun) / X (Aucun)	G5	NNR	S3	Susceptible	6	0	0	1	1	0	4	0	0	0	41	
<i>Thelia asprella</i> thélie papilleuse X (Aucun) / X (Aucun)	G5	N2	SH	Susceptible	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	
<i>Torreyochloa pallida var. pallida</i> glycérie pâle X (Aucun) / X (Aucun)	G5T5?	NNR	S1	Susceptible	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2	
art. 22																
<i>Viola rostrata</i> violette à long éperon X (Aucun) / X (Aucun)	G5	NNR	S2	Susceptible	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	13	
<i>Wolffia borealis</i> wolffie boréale X (Aucun) / X (Aucun)	G5	NNR	S3	Susceptible	3	0	1	1	0	0	0	0	1	0	26	
<i>Woodwardia virginica</i> woodwardie de Virginie X (Aucun) / X (Aucun)	G5	N4N5	S3	Susceptible	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	38	
Totaux:					112	1	4	21	21	1	51	1	8	1		

* Cette colonne compile les occurrences introduites, réintroduites et/ou restaurées pour chaque espèce suivie au CDPNQ.

** Les occurrences de qualités F, H, X ou compilées dans la colonne «Autres» ne sont pas comptabilisées dans ce nombre.

Signification des termes et symboles utilisés

Rang de priorité : Rang décroissant de priorité pour la conservation (de 1 à 5), déterminé selon trois échelles : G (globale; l'aire de répartition totale) N (nationale; le pays) et S (subnationale; la province ou l'État) en tenant compte principalement de la fréquence et de l'abondance de l'élément. Seuls les rangs 1 à 3 traduisent un certain degré de précarité. Dans certains cas, les rangs numériques sont remplacés ou nuancés par les cotes suivantes : B : population animale reproductrice (breeding); H : historique, non observé au cours des 20 dernières années (sud du Québec) ou des 40 dernières années (nord du Québec); M : population animale migratrice; N : population animale non reproductrice; NA : présence accidentelle / exotique / hybride / présence potentielle / présence rapportée mais non caractérisée / présence rapportée mais douteuse / présence signalée par erreur / synonymie de la nomenclature / existant, sans occurrence répertoriée; NR : rang non attribué; Q : statut taxinomique douteux; T : taxon infra-spécifique ou population isolée; U : rang impossible à déterminer; X : éteint ou extirpé; ? : indique une incertitude

Qualité des occurrences : A : excellente; B : bonne; C : passable; D : faible; E : à caractériser; F : non retrouvée; H : historique; X : disparue; I : introduite

Précision des occurrences : S : 150 m de rayon; M : 1,5 km de rayon; G : 8 km de rayon; U : > 8 km de rayon

Indice de biodiversité : 1: Exceptionnel; 2: Très élevé; 3: Élevé; 4: Modéré; 5: Marginal; 6: Indéterminé (pour plus de détails, voir à la page suivante)

Acronymes des herbiers : BL : MARCEL BLONDEAU; BM : Natural history museum; CAN : Musées nationaux; CCO : Université de Carleton; DAO : Agriculture Canada; DS : California academy of sciences; F : Field museum of natural history; GH : Gray; GR : Christian Grenier; ILL : University of Illinois; JEPS : Jepson herbarium; K : kew; LG : Université de Liège; MI : Université du Michigan; MO : Missouri; MT : MLCP (fusionné à MT); MT : Marie-Victorin; MTMG : Université McGill; NB : University of New Brunswick; NY : New York; OSC : Oregon state university; PM : Pierre Morisset; QFA : Louis-Marie; QFB-E : Forêts Canada; QFS : Université Laval; QK : Fowler; QSF : SCF; QUE : Québec; SFS : Rolland-Germain; TRTE : Toronto; UC : University of California; UQTA : Université du Québec; US : Smithsonian; V : Royal British Columbia museum; WAT : Waterloo university; WS : Washington state

CRITÈRES POUR L'ATTRIBUTION D'UN INDICE DE BIODIVERSITÉ À UNE OCCURRENCE
(adapté de The Nature Conservancy 1994 et 1996)

Indice	Sous-indice	Critères
B1	.01	Unique occurrence au monde d'un élément G1
	.02	Unique occurrence au Québec d'un élément G1
	.03	Unique occurrence au Québec d'un élément G2
	.04	Unique occurrence au Québec d'un élément G3
	.05	Occurrence d'excellente qualité d'un élément G1
	.07	Unique occurrence viable au Québec d'un élément S1
B2	.01	Occurrence autre que d'excellente qualité d'un élément G1
	.02	Occurrence d'excellente à bonne qualité d'un élément G2
	.03	Occurrence d'excellente qualité d'un élément G3
	.04	Occurrence d'excellente qualité d'un élément S1
B3	.01	Occurrence de qualité passable d'un élément G2
	.02	Occurrence de bonne qualité d'un élément G3
	.03	Occurrence de bonne qualité d'un élément S1
	.05	Occurrence d'excellente qualité d'une espèce S2 ou d'excellente qualité de toute communauté naturelle
	.11	Occurrence de bonne qualité d'un élément S2
B4	.01	Occurrence de qualité passable d'un élément G3
	.02	Occurrence de qualité passable d'un élément S1
	.03	Occurrence d'excellente qualité d'un élément S3
	.05	Occurrence de bonne qualité de toute communauté naturelle S3, S4 ou S5
	.07	Occurrence de bonne qualité d'un élément S3
B5	.01	Occurrence de qualité passable d'un élément S2
	.03	Occurrence de qualité passable d'un élément S3
	.04	Occurrence parmi les cas suivants : qualité faible, historique, présence contrôlée (existant)

Indice de biodiversité

L'indice de biodiversité est évalué pour les éléments les plus importants de la diversité biologique selon les critères indiqués dans le tableau. Pour fins de calcul, les rangs de priorité des sous-espèces et variétés (rangs T associés au rangs G) ainsi que ceux des populations (rangs U associés au rangs S) sont assimilés aux rangs de base (G ou S). L'indice met l'emphase sur le ou les éléments les plus rares. De même, une plus grande importance est accordée aux rangs de priorité à l'échelle globale. Seules les occurrences relativement précises (niveau de précision supérieur à 1,5 km) sont considérées.

Les occurrences de valeur indéterminée (E) ou historique (F et H) ont un poids très faible sur le plan de la conservation du territoire visé. Cependant, elles sont prioritaires sur le plan de l'acquisition de connaissances.

Intérêt pour la conservation

Les occurrences avec un indice de biodiversité de B1 à B3 sont considérées comme d'intérêt le plus significatif pour la conservation.

Références

The Nature Conservancy, 1994. The Nature Conservancy, Conservation Science Division, in association with the Network of Natural Heritage Programs and Conservation Data Centers 1992. Biological and Conservation Data System (Supplement 2+, released March, 1994). Arlington, Virginia.

The Nature Conservancy, 1996. The Nature Conservancy Conservation Systems Department. Element Rank Rounding and Sequencing. Arlington, Virginia.

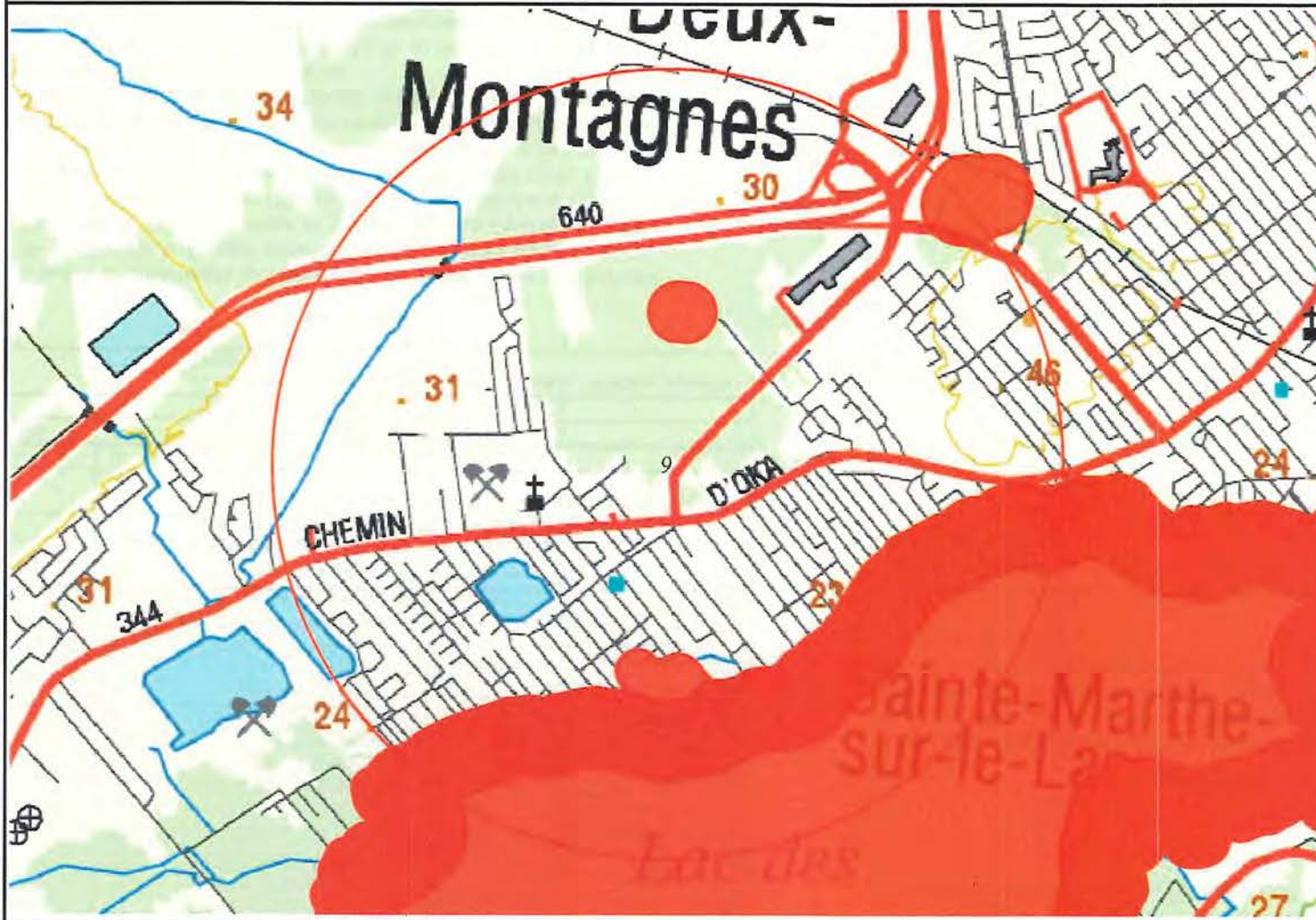
CDPNQ-R15-2014-235, ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
rayon 2 km

Requête - Toutes les esp.
animales à risque

□ Surface

CDPNQ-R15-2014-235

9 45°31' 54", -73°56' 01"



Échelle approximative : 1 / 32 428

800 m

Source(s) des données :
CDPNQ



© Gouvernement du Québec, 2014

MFFP-Mont-Laurier

Préparé par :
Robert LeBrun
2014-12-02

2 – Nombre total d'espèces pour cette requête : 5

Nom latin

Nom commun Statut canadien Cosepac / Lep	Rangs de priorité			Statut	Total Requête	Nombre d'occurrences dans votre sélection										Nombre au Québec**
	G	N	S			A	B	C	D	X	H	F	E	Autres*		

FAUNE

Art. 22

<i>Hemidactylium scutatum</i> salamandre à quatre orteils NEP (Non en péril) / X (Aucun)	G5	N4	S2	Susceptible	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	46
<i>Storeria dekayi</i> couleuvre brune NEP (Non en péril) / X (Aucun)	G5	N5	S2	Susceptible	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	78
Totaux:					5	0	3	0	0	0	2	0	0	0	

* Cette colonne compile les occurrences introduites, réintroduites et/ou restaurées pour chaque espèce suivie au CDPNQ.

** Les occurrences de qualités F, H, X ou compilées dans la colonne «Autres» ne sont pas comptabilisées dans ce nombre.

Signification des termes et symboles utilisés

Rang de priorité : Rang décroissant de priorité pour la conservation (de 1 à 5), déterminé selon trois échelles : G (globale; l'aire de répartition totale) N (nationale; le pays) et S (subnationale; la province ou l'État) en tenant compte principalement de la fréquence et de l'abondance de l'élément. Seuls les rangs 1 à 3 traduisent un certain degré de précarité. Dans certains cas, les rangs numériques sont remplacés ou nuancés par les cotes suivantes : B : population animale reproductrice (breeding); H : historique, non observé au cours des 20 dernières années (sud du Québec) ou des 40 dernières années (nord du Québec); M : population animale migratrice; N : population animale non reproductrice; NA : présence accidentelle / exotique / hybride / présence potentielle / présence rapportée mais non caractérisée / présence rapportée mais douteuse / présence signalée par erreur / synonymie de la nomenclature / existant, sans occurrence répertoriée; NR : rang non attribué; Q : statut taxinomique douteux; T : taxon infra-spécifique ou population isolée; U : rang impossible à déterminer; X : éteint ou extirpé; ? : indique une incertitude

Qualité des occurrences : A : excellente; B : bonne; C : passable; D : faible; E : à caractériser; F : non retrouvée; H : historique; X : disparue; I : introduite

Précision des occurrences : S : 150 m de rayon; M : 1,5 km de rayon; G : 8 km de rayon; U : > 8 km de rayon

Indice de biodiversité : 1: Exceptionnel; 2: Très élevé; 3: Élevé; 4: Modéré; 5: Marginal; 6: Indéterminé (pour plus de détails, voir à la page suivante)

Acronymes des herbiers : BL : MARCEL BLONDEAU; BM : Natural history museum; CAN : Musées nationaux; CCO : Université de Carleton; DAO : Agriculture Canada; DS : California academy of sciences; F : Field museum of natural history; GH : Gray; GR : Christian Grenier; ILL : University of Illinois; JEPS : Jepson herbarium; K : kew; LG : Université de Liège; MI : Université du Michigan; MO : Missouri; MT : MLCP (fusionné à MT); MT : Marie-Victorin; MTMG : Université McGill; NB : University of New Brunswick; NY : New York; OSC : Oregon state university; PM : Pierre Morisset; QFA : Louis-Marie; QFB-E : Forêts Canada; QFS : Université Laval; QK : Fowler; QSF : SCF; QUE : Québec; SFS : Rolland-Germain; TRTE : Toronto; UC : University of California; UQTA : Université du Québec; US : Smithsonian; V : Royal British Columbia museum; WAT : Waterloo university; WS : Washington state



CRITÈRES POUR L'ATTRIBUTION D'UN INDICE DE BIODIVERSITÉ À UNE OCCURRENCE (adapté de The Nature Conservancy 1994 et 1996)

Indice	Sous-indice	Critères
B1	.01	Unique occurrence au monde d'un élément G1
	.02	Unique occurrence au Québec d'un élément G1
	.03	Unique occurrence au Québec d'un élément G2
	.04	Unique occurrence au Québec d'un élément G3
	.05	Occurrence d'excellente qualité d'un élément G1
	.07	Unique occurrence viable au Québec d'un élément S1
B2	.01	Occurrence autre que d'excellente qualité d'un élément G1
	.02	Occurrence d'excellente à bonne qualité d'un élément G2
	.03	Occurrence d'excellente qualité d'un élément G3
	.04	Occurrence d'excellente qualité d'un élément S1
B3	.01	Occurrence de qualité passable d'un élément G2
	.02	Occurrence de bonne qualité d'un élément G3
	.03	Occurrence de bonne qualité d'un élément S1
	.05	Occurrence d'excellente qualité d'une espèce S2 ou d'excellente qualité de toute communauté naturelle
	.11	Occurrence de bonne qualité d'un élément S2
B4	.01	Occurrence de qualité passable d'un élément G3
	.02	Occurrence de qualité passable d'un élément S1
	.03	Occurrence d'excellente qualité d'un élément S3
	.05	Occurrence de bonne qualité de toute communauté naturelle S3, S4 ou S5
	.07	Occurrence de bonne qualité d'un élément S3
B5	.01	Occurrence de qualité passable d'un élément S2
	.03	Occurrence de qualité passable d'un élément S3
	.04	Occurrence parmi les cas suivants : qualité faible, historique, présence contrôlée (existant)

Indice de biodiversité

L'indice de biodiversité est évalué pour les éléments les plus importants de la diversité biologique selon les critères indiqués dans le tableau. Pour fins de calcul, les rangs de priorité des sous-espèces et variétés (rangs T associés aux rangs G) ainsi que ceux des populations (rangs S associés aux rangs S) sont assimilés aux rangs de base (G ou S). L'indice met l'accent sur le ou les éléments les plus rares. De même, une plus grande importance est accordée aux rangs de priorité à l'échelle globale. Seules les occurrences relativement précises (niveau de précision supérieur à 1,5 km) sont considérées.

Les occurrences de valeur indéterminée (E) ou historique (F et H) ont un poids très faible sur le plan de la conservation du territoire visé. Cependant, elles sont prioritaires sur le plan de l'acquisition de connaissances.

Intérêt pour la conservation

Les occurrences avec un indice de biodiversité de B1 à B3 sont considérées comme d'intérêt le plus significatif pour la conservation.

Références

The Nature Conservancy, 1994. The Nature Conservancy, Conservation Science Division, in association with the Network of Natural Heritage Programs and Conservation Data Centers 1992. Biological and Conservation Data System (Supplement 2+, released March, 1994). Arlington, Virginia.

The Nature Conservancy, 1996. The Nature Conservancy Conservation Systems Department. Element Rank Rounding and Sequencing. Arlington, Virginia.



22 octobre 2018

Groupe Héritage
A/S Mélanie Letarte
425, avenue Mathers, suite 101
Saint-Eustache (Québec) J7P 4C1
melanie@gbdconstruction.ca

OBJET : **ADDENDA À UNE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE**
 Lot 1 463 685, 1 464 167 & 5 868 692-P
 Boulevard des Promenades
 Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
DOSSIER : **K INVE 6-1-5 – Addenda 1**

Horizon multiressource a réalisé en 2015 une caractérisation écologique¹ des lots 1 463 685, 1 464 167 et 5 868 692-P (anciennement 1 464 185-P), à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, pour le Groupe Héritage. Ces lots sont situés à l'intersection du Boulevard des Promenades et du Chemin d'Oka (rte 344), et couvrent une superficie d'environ 3,9 ha (figure 1). Lors de cette étude, un milieu humide de type marécage arborescent de 0,4 ha environ avait été observé. Ce milieu humide correspondait à une érablière rouge à onoclée sensible. Il avait été caractérisé et délimité. Or, cette délimitation n'avait pas été relevée par un arpenteur-géomètre. En 2018, Groupe Héritage a donc mandaté Horizon multiressource afin de délimiter à nouveau ce milieu humide, afin qu'il puisse être relevé par un arpenteur-géomètre, dans l'optique d'y développer un projet résidentiel. Une visite terrain a donc été réalisée le 14 septembre 2018.

La visite terrain de 2018 a permis de constater que la forme et la taille du milieu humide s'étaient quelque peu modifiées depuis 2015 (voir figure 1 en annexe). Ainsi, le milieu humide occupe désormais une superficie d'environ 0,02 ha (à valider suite au relevé de l'arpenteur-géomètre). Toutefois, la communauté végétale composant le marécage n'a pas changé. Il s'agit toujours d'une érablière à onoclée sensible. La valeur écologique du milieu humide avait été calculée en 2015 à 27%. Cette valeur écologique est toujours adéquate puisque les caractéristiques biophysiques du milieu humide n'ont pas changées. De plus, la légèrement modification de la superficie du milieu humide n'a pas suffi pour avoir un impact sur la valeur écologique de celui-ci. Finalement, les environs du site n'ont pas changé de façon à modifier la valeur écologique du

¹ Horizon multiressource inc., 2016. Caractérisation écologique – Lot 1 463 685, Boulevard des Promenades, Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, K INVE 6-1-5, 19 pages et annexes.

marécage (voir *Méthode d'évaluation de la valeur écologique* des milieux humides dans le rapport de 2016). La valeur écologique du marécage est donc toujours évaluée à 27%, soit extrêmement faible. Cette faible valeur est attribuable à plusieurs facteurs, dont notamment la faible diversité des espèces végétales présentes dans le marécage, la petite taille du milieu humide et l'environnement très urbanisé dans les environs du milieu humide.

En espérant le tout conforme à votre demande, veuillez accepter, Madame Mélanie Letarte, nos sincères salutations.

Anik Pannetier Lebeuf



Anik Pannetier Lebeuf, chargée de projet
Biologiste, ABQ 4431
Horizon multiressource inc.

Vincent Laroche



Vincent Laroche, révision
M.Sc. Biologiste, ABQ 2865
Horizon multiressource inc.

p.j. Figure 1, annexe photographique, limitations de l'étude.






Caractérisation écologique
 Projet immobilier
 Lots 1 463 685, 1 464 167 & 1 464 185-P
 Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Dossier: K INVE 6-1-5 -- Addenda 1

Figure 1. Mise à jour de la délimitation du milieu humide

Légende

-  Limite des lots à l'étude
-  Milieu humide délimité en 2016
-  Milieu humide délimité en 2018



Projection cartographique : NAD 1983, MTM 8
 Sources des données géomatiques:
 Horizon multiresource (2016, 2018)
 Google (2018)



Annexe photographique



Photo 1. Partie nord du milieu humide, vue vers l'ouest.



Photo 2. Partie sud du milieu humide, vue vers l'est.

LIMITES ET CONTRAINTES DE L'ÉTUDE

DROITS ET DEVOIRS D'HORIZON MULTIRESSOURCE

- Agir pour le client de façon professionnelle et apporter dans l'exécution des services que lui a confiés le client, le soin, la compétence, l'attention, l'habileté et la diligence qui prévalent habituellement dans l'exécution de services relatifs à des projets similaires au présent projet.
- Horizon multiresource gardera confidentielle toute donnée et information transmise par le Client et identifiées comme telle. Cette obligation de confidentialité ne peut s'appliquer aux données et informations du domaine public. Horizon multiresource pourra utiliser et donner une description générale du mandat dans le but d'informer d'autres clients ou clients potentiels sur l'expérience et les qualifications d'Horizon multiresource.
- Si des espèces à statut précaire étaient observées sur le site, Horizon multiresource se réserve le droit de transmettre toute information pertinente relative aux espèces végétales et animales à statut précaire observées (CDPNQ, AARQ, etc.).
- Horizon multiresource et le client conviennent aussi que la découverte non anticipée de sols contaminés peut nécessiter de la part d'Horizon multiresource de prendre action afin de protéger la santé, la sécurité ou l'environnement, tel qu'il est exigé par les lois en vigueur au Québec. D'ailleurs, Horizon multiresource s'engage à avertir le client si des sols ou de l'eau semblant être ou étant potentiellement contaminés sont rencontrés.

LIMITATIONS

RÈGLES DE L'ART

- Les services fournis par Horizon multiresource seront réalisés selon le niveau de précaution et d'expertise généralement exercé par les autres membres de la profession soumis aux conditions similaires de limites dans le temps et de contraintes financières, physiques ou autres applicables au mandat.

INFORMATIONS

- Horizon multiresource doit être en mesure de se fier aux rapports, données, études, plans, devis, documents et autres informations fournis dans le cadre de la réalisation du mandat. Horizon multiresource n'assume aucune responsabilité quant à leur précision ou leur état complet.
- Horizon multiresource ne sera pas responsable des interprétations ou recommandations produites par un tiers et basées, en tout ou en partie, sur les données, les interprétations et les recommandations et informations produites par Horizon multiresource dans le cadre du mandat.

INSTRUMENTS ET DONNÉES

- Les instruments (GPS, sonar, sonde, clinomètre, etc.) utilisés dans le cadre de la présente étude comportent une marge d'incertitude.
- Les données d'inventaire botanique, faunique, récréatif, social, économique et/ou physique de la présente étude seront recueillies par échantillonnage et comportent donc une marge d'incertitude relativement à leur quantité et à leur qualité.

TEMPORALITÉ

- Les données de l'étude seront recueillies selon une méthode d'échantillonnage reconnue à l'époque des inventaires sur le

terrain. Il est probable que cette méthode évolue dans le temps.

- Les constatations présentées dans le rapport seront strictement limitées à la période de leurs évaluations. Les conclusions seront basées sur les informations et documents disponibles, de même que des observations faites lors de la visite de la propriété et des renseignements fournis par les intervenants rencontrés.
- Les milieux naturels étant dynamiques temporellement, une évaluation à un moment autre pourrait mener à des conclusions différentes suite à des perturbations et/ou à l'évolution du milieu ainsi que de son environnement immédiat.

TERRITORIALITÉ

- L'établissement des limites de propriété à l'intérieur desquelles l'étude sera réalisée est la responsabilité du client. Toutes contestations au sujet des limites de propriété seront l'entière responsabilité du client.

ACTE RÉSERVÉ

- Un relevé formel de la délimitation des milieux hydriques (cours d'eau, milieu humide, lac, etc.) doit être fait par un arpenteur-géomètre membre en règle de son ordre professionnel.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Tous les plans, devis, schémas et autres documents préparés par Horizon multiresource aux fins du mandat sont la propriété d'Horizon multiresource et du client. Toutefois, une copie papier ou électronique desdits plans, devis, schémas, dessins, avis, rapports et autres documents sera remise au client à sa demande, et pour fins documentaires seulement.
- Également, en acceptant la présente offre, le Client comprend que les données peuvent être utilisées à des fins de recherches scientifiques. Les données seront toutefois anonymisées avant leur utilisation.

ASSURANCES

- Horizon multiresource s'engage à maintenir en vigueur pendant la durée du mandat une assurance de responsabilité civile, une assurance de responsabilité professionnelle et déclare être un employeur en règle avec les exigences de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (C.S.S.T.) du Québec, afin d'être adéquatement protégée face à des réclamations pouvant survenir à la suite des services requis par ce contrat.

MODALITÉS JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

- Le contrat est régi et interprété selon les lois du Québec.
- Les parties conviennent d'élire domicile dans le district judiciaire de Terrebonne.
- Horizon multiresource ne peut garantir l'obtention des autorisations et des permis souhaités et ne peut être tenue responsable des délais causés par des situations hors de son contrôle.

Annexe D



ANNEXE D - PLAN DE COMPENSATION

**PROJET RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL, BOULEVARD DES PROMENADES, 1 463 685, 1 464 167
et 5 868 692 (anciennement 1 464 185-P).**

Projet de construction à usage résidentiel et commercial, boulevard des Promenades
1 463 685, 1 464 167 et 5 868 692 (anciennement 1 464 185-P), Ville de Sainte-Marthe-sur-
le-Lac

Équipe de réalisation :



Jasmine Castejon, M.Sc. Biologiste, ABQ 3655



Vincent Laroche, M. Sc. Biologiste, ABQ 2865

Ce document et son contenu appartiennent à Horizon multiressource inc. et à son client. Toute reproduction ou diffusion partielle ou complète de ce document, de son contenu, de ses idées ou de ses principes est strictement interdite sans l'autorisation écrite d'Horizon multiressource inc. et de son client.

Référence à citer :

Horizon multiressource inc., 2019. Projet résidentiel et commercial, boulevard des Promenades, 1 463 685, 1 464 167 et 5 868 692 (anciennement 1 464 185-P), Annexe D – Plan de compensation. Expertise K CA22 19-011, 11 p.

Table des matières

1. INTRODUCTION	3
2. ANALYSE DU PROJET	3
2.1 ÉVITER	6
2.2 MINIMISER	8
2.3 COMPENSER	9

Figures

Figure 1. Analyse territoriale dans un rayon de 5 km du site à l'étude.....	4
Figure 2. Analyse des infrastructures présentes dans un rayon de 200 m (polygone orange) autour du site à l'étude (polygone rouge).....	6

Tableaux

Tableau 1. Analyse territoriale dans un rayon de 5 km du site à l'étude.....	4
Tableau 2. Analyse de l'occupation du sol au niveau du site à l'étude.....	5
Tableau 3. Résumé du projet	7
Tableau 4. Détail des zones de construction du projet	8

1. INTRODUCTION

Un projet de construction à usage résidentiel et commercial est proposé sur les lots 1 463 685, 1 464 167 et 5 868 692 (anciennement 1 464 185-P) à l'intersection du Boulevard des Promenades et du Chemin d'Oka (rte 344), et couvre une superficie d'environ 3,9 ha. Ce projet est divisé en 4 zones (zones A à D) avec des logements de type condo et des aires de stationnement. Il nécessitera la construction d'allées de circulation et d'espaces de stationnement.

Lors de la caractérisation écologique réalisée en 2016, seul un milieu humide a été répertorié et caractérisé sur le lot à l'étude. Aucune espèce herbacée à statut précaire n'a été répertoriée sur le site à l'étude. Aucune espèce faunique menacée, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée n'a été observée lors des inventaires.

La zone d'étude n'est pas visible dans la carte de contraintes à l'utilisation du sol de Sainte-Marthe-sur-le-lac du Ministère des transports du Québec, réalisé en avril 2010 (Annexe A). Aucune autre carte englobant la zone d'étude n'a été trouvée.

Lors de la conception du projet proposé, les milieux naturels ont été pris en compte afin de limiter les pertes et minimiser les impacts de celui-ci sur les éléments environnementaux d'intérêt. Pour les pertes jugées inévitables au sein des milieux humides et hydriques, une contribution financière sera versée au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État afin de financer la restauration et la création de milieux humides et hydriques, tel que le prévoit le projet de loi n° 132 (2017, chapitre 14).

2. ANALYSE DU PROJET

Une analyse territoriale a été réalisée au pourtour du site à l'étude dans un rayon de 5 km. La figure 1 et le tableau 1 ci-dessous illustrent les résultats de cette analyse.

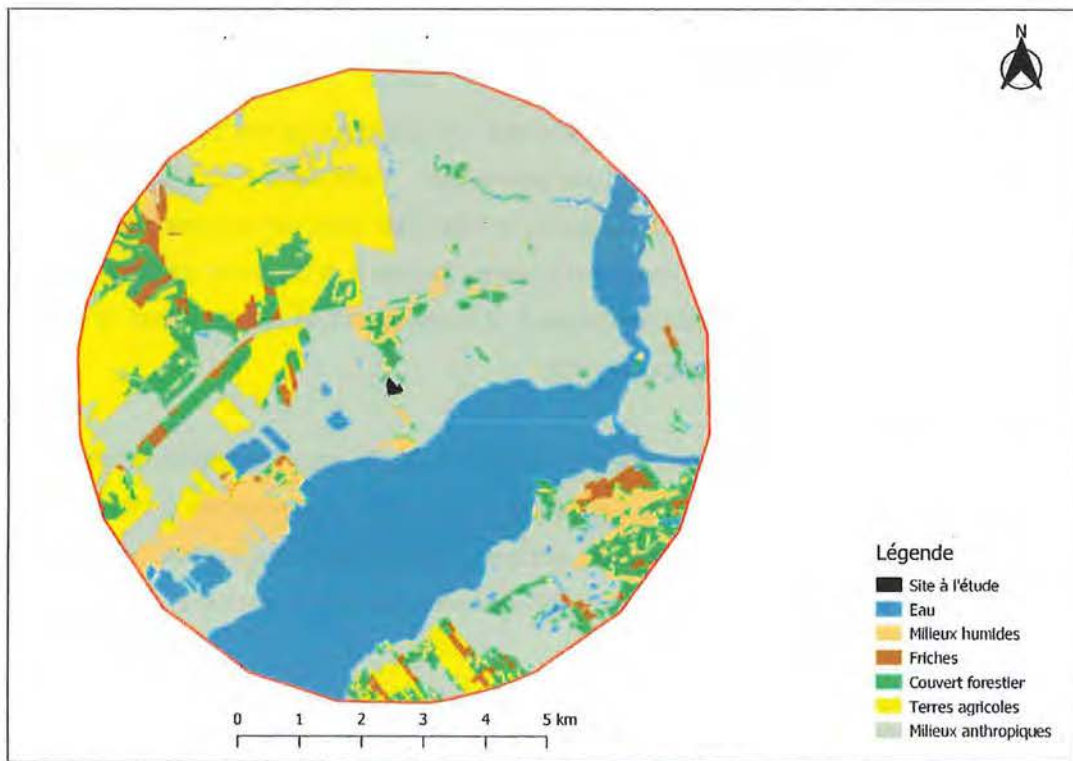


Figure 1. Analyse territoriale dans un rayon de 5 km du site à l'étude

Tableau 1. Analyse territoriale dans un rayon de 5 km du site à l'étude

Type	Superficie (ha)	% du territoire
Eau	1882,86	23,05
Milieux humides	373,79	4,58
Friches	184,65	2,26
Couvert forestier	658,81	8,06
Agricole	1479,65	18,11
Anthropique	3589,15	43,94
TOTAL	8168,90	100,00

Cette analyse démontre que le territoire est constitué de 3 100,10 ha de milieux naturels soit 37,9 % du territoire d'analyse. Au niveau des milieux humides, ils couvrent une superficie de 1 814,96 ha à l'échelle de la MRC de Deux-Montagnes, ce qui représente

environ 6,0 % du territoire (CIC, 2016). Plusieurs pressions très fortes pourraient expliquer leur disparition dans ce secteur, dont le développement résidentiel, commercial, industriel et du réseau de transport de même que l'intensification de l'agriculture depuis la moitié du 20^e siècle. Environnement Canada estime que les écosystèmes humides doivent occuper au moins 10% de la superficie d'un bassin hydrographique pour assurer le maintien de la biodiversité. Dans le cas présent, la superficie occupée par les milieux humides au sein du bassin versant des Mille-Îles est de 6 699 ha, soit 6,0 % de la superficie du bassin versant (CIC, 2016). Il est ainsi recommandé de participer au maintien et à la protection des milieux humides dans ce bassin versant afin de continuer à bénéficier de leurs services. Dans le cas du présent projet, la superficie des milieux humides dans le rayon d'analyse est de 4,58 % ce qui est inférieur à la superficie dans le bassin versant ainsi qu'à la moyenne de la MRC.

Le tableau 2 ci-dessous fournit l'occupation du sol au niveau du site à l'étude. Tel qu'illustré par la caractérisation écologique en 2016 (voir Annexe C), le site correspond à un terrain boisé à environ 45 % et près de 54 % correspond à des friches et une zone anthropique. Le milieu humide #1 est une érablière rouge située au nord-ouest du lot d'une superficie totale de 218,8 m² selon le relevé de l'arpenteur dans le lot à l'étude, ce qui correspond à 0,5 % du lot étudié (tableau 2 ci-dessous).

Tableau 2. Analyse de l'occupation du sol au niveau du site à l'étude.

Type	Superficie (ha)	% du territoire
Milieu humide #1	0,022	0,47
Couvert forestier	2,448	53,22
Friche	0,62	13,48
Zones anthropiques	1,51	32,83
TOTAL	4,6	100

La figure 2 ci-dessous illustre les environs du site à l'étude dans un rayon de 200 m. Un total de 14 infrastructures routières sont présentes dans le rayon de 200 m des lots à l'étude. Les principales artères routières sont le chemin d'Oka et le boulevard des Promenades. Des infrastructures secondaires sont présentes soit la rue Louise, la rue de la Mairie, la 20^e, 19^e, 18^e, 17^e et 16^e avenue au sud des lots. Les autres rues répertoriées dans

ce périmètre sont : la rue Réal, la rue du Golf, la rue du Versant, le chemin de la Prucheraie et la rue des Tilleuls. Aucun pont ou barrage n'est présent autour du site à l'étude dans un rayon de 200 m. Aucune aire protégée ne se trouve dans un rayon de 300 m du site à l'étude.

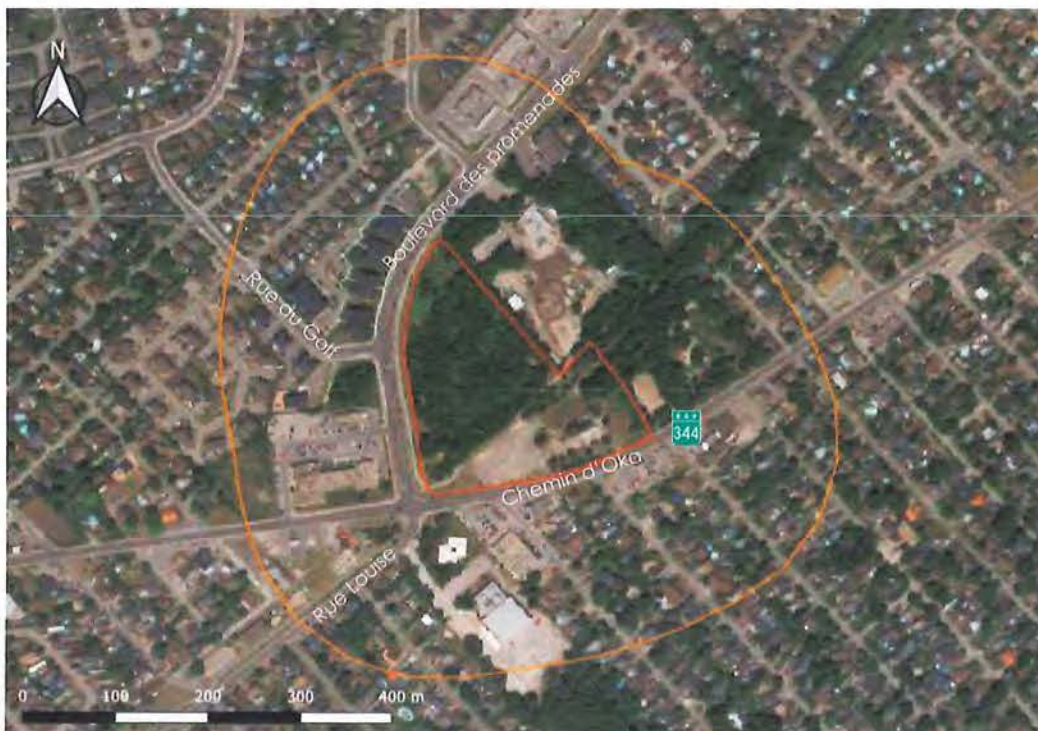


Figure 2. Analyse des infrastructures présentes dans un rayon de 200 m (polygone orange) autour du site à l'étude (polygone rouge).

Depuis juillet 2012, le gouvernement du Québec s'est doté d'un cheminement type afin de juger de l'acceptabilité environnementale de tous les projets pouvant toucher les milieux humides (MDDEP, 2012). Ce cheminement fait référence à la séquence d'atténuation « éviter-minimiser-compenser » décrite dans le guide *Les milieux humides et l'autorisation environnementale*.

2.1 ÉVITER

Le présent projet prévoit la construction de plusieurs bâtiments et l'aménagement de stationnements et de voie d'accès sur le lot à l'étude.

Les besoins sont importants dans le secteur en termes de terrains à vocation résidentielle et commerciale. Ce projet est divisé en 4 zones (zones A à D) avec des logements de type condo et des aires de stationnement. Il nécessitera la construction d'allées de circulation et d'espaces de stationnement.

Les surfaces imperméabilisées de stationnement et de déambulation seront, du moins partiellement, drainées en direction de surfaces végétalisées et/ou d'îlot de verdure prévus dans les stationnements pour réaliser de la biorétention.

Tableau 3. Résumé du projet

Zone	Type	Unités d'habitations	Espaces de stationnement	Superficie approximative du terrain
Zone A	Habitation	56 (1 bâtiment)	126	±100 000 pi ²
Zone B	Commercial	5 commerces (2 bâtiments)	À valider	±70 000 pi ²
Zone C	Commercial	Station-service et bâtiments connexes	À valider	±32 000 pi ²
Zone D	Habitation	196 (5 bâtiments)	442	±291 685 pi ²

Les lots visés par ce développement sont identifiés sur la carte 2018 de la MRC de Deux-Montagnes comme un espace propice au développement, à l'intérieur du périmètre urbain. La MRC est en faveur de la densification résidentielle à l'intérieur de la zone urbaine. Ce développement correspond aux orientations du Plan métropolitain d'Aménagement et de Développement (PMAD), il est limitrophe de la zone TOD (*transit oriented development*) de la gare de Deux-Montagnes. Les TOD sont des zones identifiées autour des stations du réseau de transport en commun métropolitain structurant pour le territoire. Dans les objectifs métropolitains se trouve l'optimisation du développement urbain à l'extérieur des aires TOD en établissant des seuils minimaux de densité et en identifiant des territoires voués à l'urbanisation optimale. La densité résidentielle à Sainte-Marthe-sur-le-Lac dans les aires d'affection urbaine ou semi-urbaine en 2017, selon le schéma d'aménagement projet de la MRC de Deux-Montagnes est de 11,3 log/ha (densité brute). Or, à l'intérieur de la CMM, les seuils minimaux fixés par la MRC sont des densités brutes de 19 logements/ha donc les densités actuelles sont sous les objectifs visés (voir Annexe A).

Les terrains et les espaces vacants dans le périmètre urbain sont désormais très rares sur le territoire de Sainte-Marthe. Il est donc important de maximiser leur développement.

Les caractéristiques du site touché par la demande d'autorisation sont les suivantes :

La superficie du lot 1 463 685 est de 25 166,10 m²; la superficie du lot 5 868 692 est de 17 396,4 m² et celle du lot 1 464 167 est de 1 081,3 m² soit un total pour les trois lots de **43 643,8 m²**.

Tableau 4. Détail des zones de construction du projet*

Zone	Type d'usage	Superficie approximative du bâtiment au sol	Superficie approximative en asphalte	Superficie approximative de la zone
Zone A	Habitation	±17 550 pi ²	±40 730 pi ²	±100 000 pi ²
Zone B	Commercial	±15 962,87 pi ²	±40 784 pi ²	±70 000 pi ²
Zone C	Commercial	±2 960, 07 pi ²	±14 068 pi ²	±32 000 pi ²
Zone D	Habitation	±27 190 pi ²	±93 970 pi ²	±291 685 pi ²
Zones A, B, C et D		±63 662,94 pi² soit ±5 914,48 m²	±189 552 pi² soit ±17 609,9570 m²	±493 685 pi² soit ±45 864,8373 m²

*Superficies approximatives selon le plan d'implantation fourni par la firme DKA Architectes

Le milieu humide riverain est central sur le lot à l'étude ce qui contraint fortement la construction sur ce lot résidentiel (voir les plans en Annexe B). Étant donné la nature du projet, la très faible valeur écologique du milieu humide (27%, voir annexe C) et les dimensions requises pour les infrastructures, l'empiètement complet dans le milieu humide est inévitable.

2.2 MINIMISER

Compte tenu des objectifs de densification du secteur ainsi que l'emplacement du milieu humide, il est impossible de minimiser les impacts du projet sur les milieux hydriques.

Les infrastructures planifiées ont été conçues avec un drainage adéquat des eaux de surface. Les eaux de drainage de stationnement sont acheminées vers les puisards. Par

ailleurs, les aires de stationnement prévoient la plantation d'arbres et l'aménagement d'espaces verts afin d'empêcher la création d'îlots de chaleur.

Toutefois, un plan d'atténuation des impacts lors de la réalisation des travaux est présenté en annexe E.

2.3 COMPENSER

Selon le guide *Les milieux humides et l'autorisation environnementale* produit par le MDDEP (MDDEP, 2012), les mesures de compensation doivent avoir pour objectif la restauration, la conservation ou la valorisation d'un milieu humide présent sur le site.

Toutefois, l'adoption en juin 2017 par l'Assemblée nationale du Québec du projet de loi n°132 intitulé la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* (LQ, 2017, chapitre 14, ci-après LCMHH) modifie notamment la Loi sur la qualité de l'Environnement (LQE) et les dispositions applicables pour une demande de certificat d'autorisation visant tous travaux, toutes constructions ou autres interventions dans un cours d'eau ou un lac (incluant les plaines inondables) et/ou en milieux humides.

Dans le cas où un projet en viendrait à une compensation pour la perte de milieux humides ou hydriques, le paiement de la contribution financière exigée en vertu de l'article 57 de la LCMHH est exigible avant la délivrance de l'autorisation. En septembre 2018, un règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques est entré en vigueur afin d'établir les règles d'application de ce régime de compensation.

Ainsi, compte tenu de l'empiètement inévitable dans le milieu humide localisé au nord-est du lot 1 463 685, une contribution financière relative à la superficie d'empiètement totale sera versée au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État pour le financement des programmes que le ministre est appelé à mettre en œuvre pour favoriser la restauration et la création de milieux humides et hydriques.

Fonctions écologiques :

Les fonctions écologiques citées à l'article 13.1 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (ch. C-6.2) :

1. Filtration et rétention des polluants
2. Régulation du niveau d'eau
3. Conservation de la biodiversité et de leurs habitats
4. Écran solaire et brise-vent
5. Séquestration du carbone
6. Qualité du paysage

Fonction 1. Filtration et rétention

Le projet de construction aura un impact majeur et irréversible sur le milieu humide présent sur le lot. Étant donné la faible superficie des milieux humides, le rôle de ce milieu humide est très minime en termes de filtration et de rétention des polluants.

Des mesures strictes d'atténuation des impacts environnementaux seront toutefois mises en place et seront appliquées lors des travaux. Lorsque le projet sera complété, des espaces gazonnés seront aménagés pour aider à la filtration des eaux et de rétention des sédiments.

Fonction 2. Régulation du niveau d'eau

Le rôle de régulation du niveau d'eau par le milieu humide sera perdu pour le lot à l'étude. Toutefois étant donné sa faible superficie, sa capacité de régulation était très minime. Ce projet occasionne toutefois une imperméabilisation du secteur et une diminution de la capacité de rétention de l'eau pour les lots à l'étude. Le projet va générer un surplus d'eau qui devra être géré adéquatement dans la conception du projet.

Le réseau d'infrastructures municipales est habituellement conçu adéquatement pour le développement d'un secteur. Le projet viendra finaliser le développement de ce secteur.

Fonction 3. Conservation de la biodiversité et de leurs habitats

Les impacts seront majeurs sur les lots visés par le projet étant donné que l'ensemble des milieux naturels seront détruits.

Toutefois, aucune espèce à statut précaire ne sera toutefois touchée et les habitats perdus sont des habitats naturels de début de succession végétale donc un habitat de valeur intrinsèque plutôt faible.

Fonction 4. Écran solaire et brise-vent

Les impacts sur l'écran solaire et le brise-vent du milieu humide seront perdus sur le lot à l'étude. Le rôle de ce milieu naturel était cependant très faible.

Fonction 5. Séquestration du carbone

Les impacts de cette fonction seront importants pour le lot 1 463 685 au nord du projet qui est naturel. L'imperméabilisation des surfaces est également réalisée. La perte de couvert forestier ainsi que la perturbation des sols vont diminuer la séquestration du carbone pour les lots visés.

Fonction 6. Qualité du paysage

Les impacts de cette fonction seront faibles, car le secteur est très anthropique. Les constructions vont s'homogénéiser facilement dans le secteur à l'étude.

Annexe E



ANNEXE E – PLAN D'ATTÉNUATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

**PROJET RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL, BOULEVARD DES PROMENADES, 1 463 685, 1 464 167
et 5 868 692 (anciennement 1 464 185-P).**

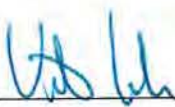
Projet de constructions à usage résidentiel et commercial, boulevard des Promenades
1 463 685, 1 464 167 et 5 868 692 (anciennement 1 464 185-P), Ville de Sainte-Marthe-sur-
le-Lac

Équipe de réalisation :



Jasmine Castejon, M. Sc. Biologiste, ABQ 3655





Vincent Laroche, M. Sc. Biologiste, ABQ 2865



Ce document et son contenu appartiennent à Horizon multiressource inc. et à son client. Toute reproduction ou diffusion partielle ou complète de ce document, de son contenu, de ses idées ou de ses principes est strictement interdite sans l'autorisation écrite d'Horizon multiressource inc. et de son client.

Référence à citer :

Horizon multiressource inc., 2019. Projet résidentiel et commercial, boulevard des Promenades, 1 463 685, 1 464 167 et 5 868 692 (anciennement 1 464 185-P), Annexe D – Plan d'atténuation, Expertise K CA22 19-011, 8 p.

Table des matières

1.	INTRODUCTION	1
2.	MÉTHODOLOGIE	2
2.1	DÉLIMITATION DE LA ZONE DE TRAVAIL.....	2
2.2	LIMITER L'APPORT EN SÉDIMENT ET L'ÉROSION.....	2
2.3	QUALITÉ DE L'AIR	3
2.4	QUALITÉ DES SOLS	3
2.5	FLORE.....	3
2.5.1.	COUVERT FORESTIER	3
2.5.2.	ESPÈCES FLORISTIQUES À STATUT PRÉCAIRE	4
2.5.3.	ESPÈCES ENVAHISSANTES ET NUISIBLES	4
2.6	GESTION DES MATÉRIAUX ET DES DÉBRIS.....	5
2.7	DÉTAILS DES TRAVAUX DU PROJET	5
2.8	DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS.....	7
2.9	PLAN DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX.....	8

1. INTRODUCTION

Tout projet de construction entraîne inévitablement des répercussions sur les milieux naturels et humains. Les répercussions, principales ou mineures, peuvent aisément être atténuées ou neutralisées moyennant certaines mesures particulières durant et après les travaux. Le promoteur et l'entrepreneur doivent mettre en œuvre tous les ouvrages permanents et temporaires requis permettant d'atténuer les impacts sur l'environnement. De plus, durant toute la période de construction, les ouvrages de protection de l'environnement devront être entretenus et maintenus en bon état.

Les impacts engendrés lors de projets de développement sont multiples et touchent plusieurs aspects environnementaux :

Qualité de l'eau

- Risque d'érosion créée suite au remaniement du sol et à la création naturelle de rigoles. L'eau chargée en particules peut ensuite se déverser à l'intérieur des fossés ;
- Risque de déversements d'hydrocarbures provenant de la machinerie pouvant contaminer la nappe phréatique et les eaux de surface par le réseau de drainage;

Qualité de l'air et augmentation du bruit

- Le remaniement du sol et la circulation de la machinerie peuvent entraîner une levée de particules fines ;
- Émission de CO₂ accrue suite à l'utilisation de la machinerie ;
- La circulation et l'utilisation de la machinerie peuvent créer une augmentation du bruit dans le secteur.

Qualité des sols

- La circulation de la machinerie engendre une compaction du sol et modifie l'écoulement des eaux pouvant entraîner des problèmes de drainage éventuels ;
- Augmentation des risques de déversement d'hydrocarbures suite à l'utilisation de la machinerie;

Habitat faunique et floristique

- Perte d'habitat pour la faune et la flore suite au déboisement et à l'imperméabilisation des surfaces.

Ce rapport présente l'ensemble des mesures d'atténuation d'impacts environnementaux permettant l'élimination à la source ou la réduction de celles-ci,

2. MÉTHODOLOGIE

2.1 DÉLIMITATION DE LA ZONE DE TRAVAIL

Tel que présenté à l'annexe B, la zone de travail touche à l'ensemble des lots. La délimitation de la zone de travaux vise seulement la sécurisation du chantier.

2.2 LIMITER L'APPORT EN SÉDIMENT ET L'ÉROSION

Pendant les travaux, des mesures complètes de contrôle de l'érosion sont envisagées afin d'améliorer la qualité des eaux de drainage du site. Les sédiments peuvent se retrouver dans le réseau pluvial.

- A. Prévoir des mesures de rétention des sédiments afin de limiter leur apport dans le réseau pluvial.
- B. **Couvrir les tas de terre** pour éviter leur érosion par la pluie et l'écoulement des sédiments dans les eaux de surface.
- C. **Les eaux de ruissellement** provenant de l'extérieur de l'aire des travaux seront interceptées et acheminées hors du chantier vers des endroits stabilisés.
- D. **Les fossés de drainage**, si présents, seront ensemencés idéalement à l'aide d'espèces herbacées indigènes recommandées pour la stabilisation des sols.
- E. Tout espace mis à nu par les travaux d'aménagement devra être **restauré** dans les plus brefs délais.

Le maître de l'ouvrage contrôlera l'efficacité des mesures préconisées et pourra exiger le renforcement de celles-ci. L'entrepreneur sera tenu d'exécuter les travaux d'usage immédiatement sur réception d'un avis officiel du maître d'œuvre. Si l'entrepreneur refuse de se conformer, le maître de l'ouvrage pourra faire exécuter les travaux, aux frais de l'entrepreneur.

2.3 QUALITÉ DE L'AIR

Réduire au minimum les poussières, par l'utilisation de produits stabilisateurs. Il est cependant à noter que seule l'eau est permise comme produit stabilisateur à l'intérieur d'un périmètre de protection de 30 m, mesuré horizontalement, d'un plan d'eau, d'un cours d'eau, d'une source d'eau potable municipale ou communautaire (résidence, motel, hôtel, restaurant, établissement ou commerce) ou d'un cours d'eau à faible débit. Utiliser des abat-poussière reconnus par la norme BNQ en vigueur.

Concernant la machinerie utilisée, il est important de fermer la machinerie lorsqu'elle n'est pas utilisée. Les systèmes d'échappement de tout véhicule ou équipement devront être maintenus en bon état.

2.4 QUALITÉ DES SOLS

Un rapport réalisé par la firme Qualilab détaille l'évaluation environnementale de site phase I (ÉES, phase 1) pour une partie du projet, le lot 1 463 685 (voir Annexe I de la demande de CA22). Une partie du projet au sud, la section non-forestière, est contaminée selon Qualilab. La décontamination aura lieu vraisemblablement en février 2019 et le rapport de décontamination vous sera envoyé suite à la décontamination du site.

Tous les matériaux excavés non réutilisés sur le site seront gérés conformément au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (Q-2, r.19).

S'il y a lieu, les sols utilisés à des fins de remblais devront être conformes aux critères génériques du MDDELCC et de qualité équivalente ou supérieure aux sols présents sur le site.

2.5 FLORE

2.5.1. COUVERT FORESTIER

Aucun arbre ne sera coupé sur les terrains adjacents au projet. Toutefois, si pour une raison valable, des arbres devaient être coupés en périphérie de la zone de travaux lors

de l'aménagement des terrains, ceux-ci seraient coupés manuellement en prenant soin de diriger les arbres de façon à ne pas endommager les arbres résiduels.

Les troncs des arbres conservés situés trop près de la circulation (moins de 5 mètres) de la machinerie seront protégés avec des planches de bois disposées verticalement sur le tronc et attachées les unes aux autres. Une bande de caoutchouc sera placée entre le tronc de l'arbre et les pièces de bois de façon à éviter tout frottement contre l'écorce. Pour minimiser le tassement du sol ainsi que le compactage du système racinaire, on étendra des plaques de bois ou d'acier au-dessus du système racinaire pour prévenir le tassement du sol. Une toile de géotextile recouverte de 20 cm de terre peut aussi être utilisée à cet effet.

Les arbres gravement endommagés par inadvertance lors des travaux devront être remplacés par le même type d'essence avec un diamètre de 150 mm minimalement.

2.5.2. ESPÈCES FLORISTIQUES À STATUT PRÉCAIRE

Aucune espèce floristique à statut précaire n'est localisée dans la zone des travaux du présent projet.

2.5.3. ESPÈCES ENVAHISSANTES ET NUISIBLES

La machinerie devra être nettoyée de tout débris végétal avant de commencer le chantier afin d'éviter tout risque de propagation d'espèces envahissantes et nuisibles. À la fin des travaux, elle devra également être nettoyée en profondeur afin d'éviter la dispersion des espèces envahissantes et nuisibles présentes sur le site vers un futur chantier.

Si le nettoyage doit être fait sur le site, s'assurer d'être à plus de 60 m de tout cours d'eau, lac et milieu humide (marais, marécage, étang et tourbière). Les eaux de lavage et les résidus retirés ne doivent pas atteindre de cours d'eau, de lac ou de milieu humide (marais, marécage, étang et tourbière). Le site de lavage sera étanche et les résidus seront récupérés et disposés avec le reste des résidus d'excavation contaminés. Si des solutions de nettoyage doivent être utilisées, prioriser les endroits qui collectent les eaux usées.

2.6 GESTION DES MATÉRIAUX ET DES DÉBRIS

Le chantier sera débarrassé en tout temps des déchets, qu'il s'agisse de contenants vides de toutes sortes ou de résidus, à moins qu'ils ne soient disposés dans un récipient étanche destiné à cette fin jusqu'au moment de leur transport vers des lieux approuvés. Des piles distinctes seront faites pour les matériaux, les sols et les déchets selon qu'ils sont dangereux et/ou contaminés.

Les sols excavés potentiellement contaminés et les déchets dangereux seront entreposés temporairement sur des toiles étanches jusqu'à leur évacuation hors du site ou encore ils seront déposés directement dans des contenants étanches prévus pour leur évacuation.

2.7 DÉTAILS DES TRAVAUX DU PROJET

Le présent projet n'inclut que des ouvrages permanents sur le site et ils occuperont une superficie totale estimée à **5 914,48 m²** pour les bâtiments et **17 609,9570 m²** en surface asphaltée, soit **23 524,44 m²**. Les constructions prévues sont les bâtiments, les allées de stationnements, les routes et des trottoirs. Du mobilier urbain standard sera installé tel que des lampadaires et des bancs de parc.

Les détails des matériaux sont présentés dans le tableau 1 ci-dessous. De façon générale, la machinerie utilisée sur le chantier sera une pelle mécanique, un chargeur sur roues, un boteur (*bulldozer*), un camion-grue, des camions de chargement 10, 12 roues ou semi-remorque. Une paveuse, des rouleaux compacteurs et une machine à bordure seront utilisés dans le chantier pour la finition.

Tableau 1. Description des matériaux type pour un projet de construction

Structure		Matériaux
Conduite	Aqueduc	PVC DR-18 Cuivre type K
	Sanitaire	PVC DR-35 PVC DR-28
	Pluvial	PEHD R320 TBA CL.IV PVC DR-35 PVC DR-28
Fondations		Pierre MG-20, Pierre MG-56, Sable classe A
Pavage		EB-14, EB-10S
Chaussée Stationnement et allées de circulation		ESG-10, MG-20, MG-112 Bordure de béton Membrane géotextile (type non tissé) de type TEXEL 7612
Revêtement en pavé de béton		Pavé de béton Sable stabilisé Membrane géotextile, type TEXEL 7612 MG-20

Note du devis : les matériaux doivent être de qualité et installés selon les versions les plus récentes des normes NQ1809-300 et OUVRAGES ROUTIERS du M.T.M.D.E.T. et les matériaux granulaires doivent être conformes à la norme NQ 2560-114.

Aucun volume de contaminants n'est prévu. Les déblais créés par le projet seront nivelés sur les terrains privés. Aucun camp, aire d'entreposage, banc d'emprunt ne sera installé sur le site pour le projet.

Un échéancier provisoire est présenté pour le projet avec les principales étapes. Les modifications seront transmises au MELCC.

Tableau 2. Échéancier provisoire du projet

Étape	Échéancier
Plans et devis préliminaires	Hiver 2019
Dépôt du CA22	Mars 2019
Analyse du CA22	Mars-Avril-Mai 2019
Corrections des plans et devis finaux	Juin 2019
Appels d'offres et soumissions	Juin 2019

Début du chantier	Juillet 2019
Fin du chantier et remise en état des lieux	2024

La chronologie prévue pour la construction est la suivante : la zone D sera la première partie du projet construite en 2019, puis la zone A et finalement les zones B et C. Le projet prévoit se développer sur 5 ans.

2.8 DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Des hydrocarbures seront nécessaires pour le fonctionnement de la machinerie lourde qui sera utilisée. Les mesures suivantes seront mises en œuvre lors de leur utilisation :

- A. L'entrepreneur devra avoir un plan d'urgence environnementale approuvé par l'ingénieur responsable de la surveillance du chantier;
- B. La machinerie nécessaire à l'aménagement des lots et des rues sera maintenue en bon état;
- C. Aucun entreposage, entretien ou ravitaillement en hydrocarbures ne sera permis à moins de 30 mètres de cours d'eau. Des bacs de récupération seront utilisés sous les appareils et équipements stationnaires qui montrent des fuites d'hydrocarbures ou qui doivent être réapprovisionnés périodiquement (génératrices, compresseurs, etc.);
- D. La machinerie devra être nettoyée des excès de graisse ou d'huile avant de commencer les travaux en rive et inspectée régulièrement afin de déceler d'éventuelles fuites.
- E. Des fluides hydrauliques biodégradables sont recommandés pour tous travaux situés à proximité d'un milieu sensible.
- F. L'entrepreneur devra disposer en permanence d'une **trousse d'urgence de récupération des produits pétroliers** (produits absorbants, sacs étanches, obturateurs, gants, etc.) pour parer aux déversements accidentels de faible envergure et assurer la récupération, l'entreposage du matériel souillé et la gestion des sols et du matériel contaminés. La trousse devra comprendre suffisamment de rouleaux absorbants pour permettre de confiner les produits pétroliers à l'intérieur du périmètre de la machinerie en cause. Elle doit être facilement accessible en tout temps pour une intervention rapide. Tout déversement accidentel d'hydrocarbures sera signalé à URGENCE

ENVIRONNEMENT QUÉBEC au numéro 1-866-694-5454 et les hydrocarbures et les sols contaminés seront récupérés par une firme spécialisée dans ce domaine.

2.9 PLAN DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX

Le plan de surveillance environnementale est un ensemble de mesures qui ont pour but de surveiller les activités génératrices d'effets négatifs sur le milieu naturel et de vérifier si les mesures d'atténuation prévues sont mises en place. Ce plan de surveillance environnementale sera mis en place par le promoteur du projet. Le promoteur interviendra de deux façons :

- A. En intégrant au devis d'appel d'offres des dispositions particulières afin d'assurer la protection de l'environnement. Le promoteur veillera à ce que toutes les mesures d'atténuation prévues dans ce document, ainsi que les mesures particulières qui pourront accompagner toute demande d'autorisation soumise au ministère, soient incluses dans le devis. Ces dispositions feront partie intégrante des contrats qui seront décernés aux entrepreneurs. Ces derniers seront liés légalement par les engagements qui y sont décrits.
- B. Pour la phase d'exécution des travaux, le promoteur veillera à ce que les clauses environnementales soient intégrées au plan de surveillance des travaux de construction. Celui-ci sera élaboré avant le début des travaux, et comprendra les activités de surveillance de même que les tâches et les responsabilités de chaque membre de l'équipe affectée au projet.
- C. Pendant l'exécution des travaux, c'est le surveillant de chantier qui sera responsable de s'assurer que les mesures à caractère environnemental sont respectées. Il disposera à cette fin de documents administratifs, incluant la demande de certificat d'autorisation et tout certificat d'autorisation applicable. L'entrepreneur sera tenu d'exécuter les travaux d'usage immédiatement sur réception d'un avis officiel du surveillant de chantier.

Annexe F



Annexe 1 : Résolution du conseil municipal ou d'administration

Remplir, imprimer, signer et dater les deux exemplaires du formulaire et des documents exigés. À votre convenance, faire parvenir votre demande à la direction régionale concernée du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ou du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de
Groupe L'Héritage
Nom légal de la personne morale

Le
2019-03-11 9h00
Date Heure

Étaient présents et faisaient quorum les membres suivants du conseil d'administration
Benoit Dumoulin

Sur proposition dûment constituée, appuyée et adoptée, il est résolu que
Horizon multiresource inc.
Nom de la personne (ou des personnes) désignée

soit autorisée, au nom de
Groupe L'Héritage
Nom légal de la personne morale

à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Pour le projet suivant : Projet r

Copie certifiée
Date: 2
Annexes — Demande
certificat d'autorisation

Annexe G



« Déclaration du demandeur ou du titulaire » contenant les renseignements exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) Personne morale

1. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Indiquez le nom
figurant sur la
déclaration
d'immatriculation.

GROUPES L'HÉRITAGE INC.

Nom

Indiquez les autres
noms utilisés au
Québec enregistrés
auprès du
Registraire des
entreprises du
Québec.

Autres noms

Indiquez le NEQ.

1149737364

NEQ (Numéro d'entreprise du Québec)

Indiquez les
coordonnées
complètes du siège
social de la
personne morale.

425

No

AVENUE MATHERS

Rue

101

Bureau/Appartement

SAINT-EUSTACHE

Municipalité/Ville

Arrondissement

J7P 4C1

Code postal

QC

Province

CANADA

Pays

450-472-6303

No de téléphone

Poste

450-472-0480

No de télécopieur (facultatif)

Nombre de personnes (administrateurs, dirigeants et actionnaires)
qui ne sont pas visées par la déclaration
(ne résidant pas au Canada, ne possédant pas d'établissements
au Canada ou personnes morales de droit public)¹

¹ Voir le document intitulé : « Guide explicatif pour remplir la "Déclaration du demandeur ou du titulaire" contenant les renseignements exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) ».

53-54

IDENTIFICATION DES DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS OU ACTIONNAIRES

Indiquez le statut de la personne au sein de la personne morale.

STATUT Dirigeant Administrateur Actionnaire

IDENTIFICATION M. Mme

Nom		Prénom		Année	Mois	Jour
No		Rue		Bureau/Appartement		
Municipalité/Ville		Arrondissement		Code postal		
Province		Pays				
No de téléphone		Poste		No de télécopieur (facultatif)		

Indiquez l'adresse personnelle du dirigeant, de l'administrateur ou de l'actionnaire, selon le cas.

Dans le cas d'un dirigeant, indiquez la fonction.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Directeur d'usine | <input type="checkbox"/> Trésorier |
| <input type="checkbox"/> Président | <input type="checkbox"/> Directeur général |
| <input type="checkbox"/> Vice-président | <input type="checkbox"/> Autres, précisez : |
| <input type="checkbox"/> Secrétaire | |

IDENTIFICATION DES DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS OU ACTIONNAIRES

Indiquez le statut de la personne au sein de la personne morale.

STATUT Dirigeant Administrateur Actionnaire

IDENTIFICATION M. Mme

Nom		Prénom		Année	Mois	Jour
No		Rue		Bureau/Appartement		
Municipalité/Ville		Arrondissement		Code postal		
Province		Pays				
No de téléphone		Poste		No de télécopieur (facultatif)		

Dans le cas d'un dirigeant, indiquez la fonction.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Directeur d'usine | <input type="checkbox"/> Trésorier |
| <input type="checkbox"/> Président | <input type="checkbox"/> Directeur général |
| <input type="checkbox"/> Vice-président | <input type="checkbox"/> Autres, précisez : |
| <input type="checkbox"/> Secrétaire | |

53-54

¹ Voir le document intitulé : « Guide explicatif pour remplir la "Déclaration du demandeur ou du titulaire" contenant les renseignements exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) ».

53-54

53-54

¹ Voir le document intitulé : « Guide explicatif pour remplir la "Déclaration du demandeur ou du titulaire" contenant les renseignements exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) ».

Si la case « Oui » a été cochée pour l'une des quatre questions précédentes et que le prêteur d'argent est une personne physique, indiquez ses coordonnées personnelles.

Si, pour les quatre questions précédentes, la case « Oui » a été cochée et que le prêteur d'argent est une personne morale, indiquez ses coordonnées.

				Année	Mois	Jour
Nom		Prénom		Date de naissance		
No	Rue		Bureau/Appartement			
Municipalité/Ville		Arrondissement		Code postal		
Province		Pays				
Nom						
NEQ (Numéro d'entreprise du Québec)						
No	Rue		Bureau/Appartement			
Municipalité/Ville		Arrondissement		Code postal		
Province		Pays				

STATUT Dirigeant Administrateur Actionnaire

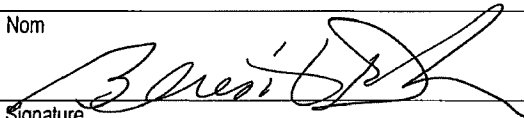
IDENTIFICATION M. Mme

Indiquez les coordonnées personnelles de chacun des administrateurs, dirigeants et actionnaires de la personne morale agissant comme le prêteur d'argent. Si le nombre de cases est insuffisant, faites des copies.

				Année	Mois	Jour
Nom		Prénom		Date de naissance		
No	Rue		Bureau/Appartement			
Municipalité/Ville		Arrondissement		Code postal		
Province		Pays				

4. DÉCLARATION FORMELLE POUR UNE PERSONNE MORALE

Je déclare que les renseignements fournis dans la présente déclaration sont exacts et complets et qu'ils correspondent à ceux recueillis pour chacune des personnes visées par la déclaration.

DUMOULIN	BENOÎT	
Nom	Prénom	
		
Signature		
2019	02	02
Année	Mois	Jour

Le signataire doit être désigné par une résolution du conseil d'administration de la personne morale.

Résolution du conseil d'administration ci-jointe mandatant le signataire.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques peut, en tout temps, vérifier et obtenir les renseignements nécessaires à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Prenez note que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques peut refuser de délivrer ou de renouveler un certificat d'autorisation, le modifier, le suspendre ou le révoquer si le demandeur ou le titulaire a produit une déclaration, un document ou un renseignement faux ou s'il a dénaturé un fait important pour la délivrance, le maintien ou le renouvellement du certificat d'autorisation (article 115.5 3^o de la Loi sur la qualité de l'environnement). De plus, la production d'une déclaration fautive ou trompeuse peut donner lieu à une poursuite pénale.

Annexe H



Rôle d'évaluation foncière

Municipalité de: **Sainte-Marthe-sur-le-Lac**
en vigueur pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021

1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse: **BOULEVARD DES PROMENADES**
Cadastre(s) et numéro(s) de lot: **1463685**
Numéro matricule: **7143-05-3502-0-000-0000**
Utilisation prédominante: **Espace de terrain non aménagé et non exploité (excluant l'exploitation non commerciale de la forêt)**
Numéro d'unité de voisinage: **9135**
Dossier n°:

2. Propriétaire

Nom: **GROUPE L HERITAGE INC**
Statut aux fins d'imposition scolaire:
Adresse postale: **101-425 AVENUE MATHERS, SAINT-EUSTACHE QC J7P 4C1**
Date d'inscription au rôle: **2010-01-12**

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

<u>Caractéristiques du terrain</u>		<u>Caractéristiques du bâtiment principal</u>
Mesure frontale:	284.10 m	Nombre d'étages:
Superficie:	25 166.10 m²	Année de construction:
		Aire d'étages:
		Genre de construction:
		Lien physique:
		Nombre de logements:
		Nombre de locaux non résidentiels:
		Nombre de chambres locatives:

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché: **2017-07-01**
Valeur du terrain: **2 709 000 \$**
Valeur du bâtiment:
Valeur de l'immeuble: **2 709 000 \$**
Valeur de l'immeuble au rôle antérieur: **2 709 000 \$**

5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation: **Résiduelle**

Valeur imposable de l'immeuble: **2 709 000 \$** Valeur non imposable de l'immeuble: **0 \$**

<u>Imposabilité</u>	<u>Source législative</u>		<u>Article</u>	<u>Alinéa</u>
	<u>Montant</u>	<u>Nom de la loi</u>		
Terrain imposable	2 709 000 \$			
Bâtiment imposable	0 \$			
Immeuble imposable	2 709 000 \$			

Rôle d'évaluation foncière

Municipalité de: **Sainte-Marthe-sur-le-Lac**
en vigueur pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021

1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse: **CHEMIN D' OKA**
Cadastre(s) et numéro(s) de lot: **1464167**
Numéro matricule: **7143-03-2474-0-000-0000**
Utilisation prédominante: **Voie publique**
Numéro d'unité de voisinage: **5001**
Dossier n°:

2. Propriétaire

Nom: **GROUPE L HERITAGE INC**
Statut aux fins d'imposition scolaire:
Adresse postale: **101-425 AVENUE MATHERS, SAINT-EUSTACHE QC J7P 4C1**
Date d'inscription au rôle: **2018-10-31**

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Caractéristiques du terrain

Mesure frontale: **33.91 m**
Superficie: **1 081.30 m²**

Caractéristiques du bâtiment principal

Nombre d'étages:
Année de construction:
Aire d'étages:
Genre de construction:
Lien physique:
Nombre de logements:
Nombre de locaux non résidentiels:
Nombre de chambres localives:

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché: **2017-07-01**
Valeur du terrain:
Valeur du bâtiment:
Valeur de l'immeuble:

Valeur de l'immeuble au rôle antérieur: **0 \$**

5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation: **Résiduelle**

Valeur imposable de l'immeuble: **0 \$** Valeur non imposable de l'immeuble: **0 \$**

Répartition des valeurs

Source législative

<u>Imposabilité</u>	<u>Montant</u>	<u>Nom de la loi</u>	<u>Article</u>	<u>Alinéa</u>
Terrain imposable	0 \$			
Bâtiment imposable	0 \$			
Immeuble imposable	0 \$			

Rôle d'évaluation foncière

Municipalité de: **Sainte-Marthe-sur-le-Lac**
en vigueur pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021

1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse: **3003 CHEMIN D' OKA**
Cadastre(s) et numéro(s) de lot: **5868692**
Numéro matricule: **7143-14-5753-0-000-0000**
Utilisation prédominante: **Espace de terrain non aménagé et non exploité (excluant l'exploitation non commerciale de la forêt)**
Numéro d'unité de voisinage: **5001**
Dossier n°:

2. Propriétaire

Nom: **GESTION DUMOULIN LESPERANCE INC**
Statut aux fins d'imposition scolaire:
Adresse postale: **101-425 AVENUE MATHERS, SAINT-EUSTACHE QC J7P 4C1**
Date d'inscription au rôle: **2001-11-26**

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

<u>Caractéristiques du terrain</u>		<u>Caractéristiques du bâtiment principal</u>
Mesure frontale:	204.91 m	Nombre d'étages:
Superficie:	17 396.40 m²	Année de construction:
		Aire d'étages:
		Genre de construction:
		Lien physique:
		Nombre de logements:
		Nombre de locaux non résidentiels:
		Nombre de chambres locatives:

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché: **2017-07-01**
Valeur du terrain: **1 615 000 \$**
Valeur du bâtiment:
Valeur de l'immeuble: **1 615 000 \$**
Valeur de l'immeuble au rôle antérieur: **1 507 500 \$**

5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation: **Résiduelle**

Valeur imposable de l'immeuble: **1 615 000 \$** Valeur non imposable de l'immeuble: **0 \$**

Répartition des valeurs	Source législative		Article	Alinéa
	Montant	Nom de la loi		
Imposabilité				
Terrain imposable	1 615 000 \$			
Bâtiment imposable	0 \$			
Immeuble imposable	1 615 000 \$			

Annexe I



**MISE À JOUR
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
PHASE I**

RAPPORT : E-16-130-1
DATE : 2016-02-26

CLIENT : GROUPE L'HÉRITAGE INC.

PROJET : PROPRIÉTÉ VACANTE
LOT 1 463 685
BOULEVARD DES PROMENADES
SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC, QUÉBEC

QUALILAB
INSPECTION INC.

**MISE À JOUR
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE – PHASE I**

RAPPORT : E-16-130-1
DATE : 2016-02-26

CLIENT : GROUPE L'HÉRITAGE INC.

PROJET : PROPRIÉTÉ VACANTE
LOT 1 463 685
BOULEVARD DES PROMENADES
SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC, QUÉBEC

PRÉPARÉ PAR :



Patrick Dufresne, ing.

RÉVISÉ PAR :



Geneviève Gauthier, ing. M. Env.

DISTRIBUTION :

Groupe L'Héritage Inc., Monsieur Pierre Lauzon (original numérique)
BSA Groupe-Conseil, Monsieur Nicolas Samson (original numérique)

SOMMAIRE DE L'ÉTUDE

Les services de Qualilab Inspection inc. ont été retenus par la compagnie Groupe l'Héritage Inc. représentée par monsieur Pierre Lauzon, afin de réaliser une mise à jour d'une évaluation environnementale – Phase I concernant une propriété vacante (lot 1 463 685) située sur le boulevard des Promenades, à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Cette étude consiste à évaluer de façon qualitative les conditions environnementales actuelles de la propriété et à identifier les sources potentielles de contamination qui ont pu causer un impact environnemental au milieu sous-jacent. Ces sources potentielles sont identifiées d'après les préoccupations environnementales généralement reconnues pour le type d'activité ayant cours ou ayant eu cours sur le terrain.

Cette étude est réalisée dans la perspective d'une demande d'autorisation pour développement auprès du MDDELCC.

Les conclusions s'appuient sur les informations recueillies lors de l'inspection du terrain, les renseignements fournis par les représentants de la propriété à l'étude au cours des entrevues, les données obtenues lors de la revue des dossiers et autres sources pertinentes.

- Il y a eu un changement de propriétaire depuis l'étude environnementale – Phase I de 2009. La propriété à l'étude appartient à la compagnie Groupe l'Héritage Inc. depuis janvier 2010. Rappelons que lors de l'étude de 2009, le lot appartenait à des particuliers.
- Selon les photographies aériennes consultées (2002, 2008 et 2015), le terrain à l'étude est vacant et boisé. Le secteur s'est développé résidentiel et commercial. Des activités d'entreposage sont notées sur le terrain adjacent au nord-est (dépôt de matériaux secs). Ces activités ne représentent pas un risque pour le site à l'étude. Au nord, une station-service est possiblement présente à environ 130 m. Celle-ci ne représente pas un risque potentiel pour la propriété à l'étude compte tenu de son développement récent (entre 2010 et 2013, selon Google Earth).
- Les banques de données consultées ne rapportent aucun élément pour le site à l'étude.
- Les réponses de la ville et du MDDELCC n'étaient pas reçues au moment d'écrire le rapport. En 2009, ces organismes n'avaient transmis aucun dossier.
- Lors de la visite du site on note que celui-ci est toujours vacant et boisé comme lors de l'étude de 2009.



Basé selon ces informations, et sous réserve des réponses de la ville de Ste-Marthe-sur-le-Lac et du MDDELCC, non reçues à ce jour, l'évaluation environnementale – Phase I n'a révélé aucun élément réel ou potentiel suscitant une préoccupation environnementale pour la propriété à l'étude. **En ce sens, aucune action supplémentaire (caractérisation Phase II) d'ordre environnemental n'est requise à ce stade.**

TABLE DES MATIÈRES

1 INTRODUCTION	1
2 DESCRIPTION DU SITE	2
2.1 Historique cadastral.....	2
2.2 Information au rôle d'évaluation.....	2
2.3 Situation géographique et description sommaire du site.....	2
2.4 Propriétés voisines.....	2
3 RÉSUMÉ DES ÉTUDES ANTÉRIEURES	3
3.1 Résumé de l'évaluation environnementale Phase I (2009).....	3
3.2 Résumé de l'étude géotechnique préliminaire (2009).....	4
4 MISE À JOUR	5
4.1 Titres de propriétés.....	5
4.2 Photographies aériennes.....	5
4.3 Autre recherche pertinente à l'étude.....	6
4.3.1 Demandes d'accès à l'information.....	6
4.3.2 Banques de données du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques du Québec ..	7
4.3.3 Titulaires de permis d'équipements pétroliers.....	9
5 VISITE DU SITE	9
5.1 Description du site et du bâtiment.....	9
5.2 Description générale du voisinage.....	10
5.3 Historique.....	10
5.4 Occupation des lieux.....	10
6 ENTREVUES	10
7 ÉVALUATION DES RÉSULTATS ET CONCLUSION	11
8 LIMITATIONS DE L'ÉTUDE	12
9 QUALIFICATIONS	13

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : Résumé des observations tirées des photographies aériennes consultées

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I : Plans du site
ANNEXE II : Photographies

1 INTRODUCTION

Les services de Qualilab Inspection inc. ont été retenus par la compagnie Groupe l'Héritage Inc. représentée par monsieur Pierre Lauzon, afin de réaliser une mise à jour d'une évaluation environnementale – Phase I concernant une propriété vacante (lot 1 463 685) située sur le boulevard des Promenades, à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

La mise à jour environnementale a pour but d'évaluer les conditions environnementales présentes sur la propriété depuis l'évaluation environnementale - Phase I réalisée en 2009 par Qualilab Inspection inc. La méthodologie suivie lors de notre évaluation environnementale respecte les exigences du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques du Québec (MDDELCC) et la norme CSA Z768-01 concernant les évaluations environnementales de site phase I.

La présente étude comprend les éléments suivants :

- Relever des éléments suscitant une préoccupation environnementale à partir d'une revue des dossiers disponibles ;
- Inspecter la propriété et les terrains adjacents ;
- Recueillir tous renseignements pertinents auprès des personnes familières à la propriété à l'étude, s'il y a lieu ;
- Émettre des recommandations et commentaires couvrant les points suivants :
 - identification de preuve de contamination réelle ou potentielle selon les résultats obtenus ;
 - évaluation de la nécessité d'une étude plus approfondie.

Ce rapport discute de l'ensemble des travaux d'enquête réalisés, présente les résultats obtenus et émet des recommandations et commentaires relativement aux sujets précités.

Le rapport est également accompagné d'annexes où l'on retrouve des plans du secteur et du site à l'étude (annexe I) ainsi que des photographies (annexe II).

Cette étude est réalisée dans la perspective d'une demande d'autorisation pour développement auprès du MDDELCC.

L'évaluation environnementale – Phase I est destinée spécifiquement à l'intention des compagnies Groupe l'Héritage Inc. et BSA Groupe-Conseil et ne peut être considérée par une tierce partie sans l'autorisation dûment écrite de Qualilab Inspection inc.

2 DESCRIPTION DU SITE

2.1 Historique cadastral

La propriété à l'étude correspond légalement au lot 1 463 685 du cadastre du Québec (anciennement le lot 136-476 du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache), circonscription foncière de Deux-Montagnes.

2.2 Information au rôle d'évaluation

Le rôle d'évaluation foncière de la propriété à l'étude a été consulté sur le site informatique de la ville. Selon le rôle d'évaluation foncière, la propriété à l'étude appartient à la compagnie Groupe l'Héritage Inc. Le rôle indique que le terrain est situé sur le boulevard des Promenades et que l'utilisation prédominante du site est : « un espace de terrain non aménagé et non exploité ». Le terrain est vacant (aucune caractéristique rapportée pour le bâtiment). Le rôle indique que la superficie du terrain est de 25 166,1 m².

2.3 Situation géographique et description sommaire du site

Les coordonnées du centre approximatif du site sont 73° 55' 56,87" de longitude ouest et 45° 31' 50,53" de latitude nord. L'ellipsoïde de référence est le NAD 83.

De figure irrégulière, le terrain compte une superficie totale de 25 166,1 m². Selon les informations transmises par la ville, le terrain à l'étude est situé dans la zone C-609, qui autorise des usages résidentiels multifamiliaux et commerciaux (locaux). Le site est actuellement vacant et boisé.

2.4 Propriétés voisines

La terrain à l'étude est situé dans un secteur commercial et résidentiel et est borné par les lots et/ou les éléments suivants :

- Au nord-est : par les lots 1 485 120 et 1 465 691 (terrains vacants) et 1 464 186 (caserne de pompier et dépôt de matériaux secs de la ville).
- Au sud/sud-est : par les lots 1 464 167 et 1 464 185 (piste cyclable suivie de terrains vacants).
- À l'ouest : par le boulevard des Promenades suivi de terrains développés résidentiels multilogements (condos), d'un terrain vacant, d'un terrain développé commercial (restaurant et commerces) et de la rue du Golf.

L'annexe I présente un plan du site à l'étude avec les propriétés adjacentes. Cette annexe présente également un plan montrant le secteur compris dans un rayon de 1 km autour de la propriété.

3 RÉSUMÉ DES ÉTUDES ANTÉRIEURES

3.1 Résumé de l'évaluation environnementale Phase I (2009)

L'évaluation environnementale Phase I a été réalisée par Qualilab Inspection inc. en novembre 2009 sous le numéro de dossier E-09-554. Le mandat avait alors été attribué à Qualilab par la compagnie Groupe l'Héritage Inc. via monsieur Benoît Dumoulin. Il est à noter que l'étude Phase I de 2009 portait sur le présent lot (1 463 685) ainsi que 2 autres lots (1 465 627 et 1465 628), soit des terrains situés de l'autre côté du boulevard des Promenades et de part et d'autre de la rue du Golf.

Voici un résumé des informations obtenues lors de l'étude précédente :

- L'étude des informations recueillies avait permis d'identifier que les terrains à l'étude correspondaient aux lots 1 463 685, 1 465 627 et 1 465 628 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes. Les propriétés appartenaient à 3 particuliers (Art. 53-54 depuis 1999. Aucun propriétaire associé à des activités à risque environnemental n'avait été identifié.
- Les photographies aériennes et les cartes topographiques indiquaient que le lot 1 463 685 était vacant depuis au moins 1964. Pour ce qui est des lots 1 465 627 et 1 465 628, ceux-ci étaient situés dans l'axe de l'ancien tracé du boulevard des Promenades. Un plan d'eau était présent au sud-ouest du lot 1 463 685 et ce lot apparaissait comme inondé ou marécageux sur la photographie de 1972 et la carte topographique de 1992. Aucune évidence d'activité de remblayage ou d'entreposage n'avait été notée pour les propriétés à l'étude. Le secteur à l'étude était légèrement en pente vers le sud et le lac des Deux-Montagnes était présent à environ 1 km au sud.
- Aucun plan d'assurance ne couvrait la propriété à l'étude.
- Selon une carte du MRN couvrant le secteur à l'étude, les sols rencontrés correspondaient à un sable reposant sur un dépôt d'argile présentant une perméabilité et une vulnérabilité élevées pour le sable et nulles à faibles pour l'argile.
- Les terrains ne faisaient pas partie des lieux répertoriés par le MDDEP pour les sols contaminés.
- Des demandes d'accès à l'information avaient été adressées à la ville de Ste-Marthe-sur-le-Lac et au MDDEP afin de connaître l'existence de dossier de nature environnementale. Le MDDEP et la ville ne disposaient d'aucun dossier de nature environnementale pour la propriété.

- En plus de l'étude des dossiers ci-haut mentionnés, une visite du site avait été réalisée le 12 novembre 2009. La visite avait révélé que tous les lots à l'étude étaient vacants. Les lots à l'ouest du boulevard des Promenades (1 465 627 et 1 465 628) étaient en friches et des évidences de remblai étaient présentes. Pour ce qui est du lot 1 463 685, à l'est du boulevard des Promenades, celui-ci était en grande partie boisé. Le secteur était développé résidentiel malgré quelques secteurs qui étaient toujours vacants. Le secteur était commercial le long du chemin Oka. Aucun poste d'essence ou industrie à risque environnemental n'avait été noté dans le voisinage.
- Lors d'une l'étude géotechnique, cinq échantillons avaient été prélevés dans le remblai pour les lots 1 465 627 et 1 465 628 (CES LOTS NE FONT PAS PARTIE DE LA MISE À JOUR) et avaient été envoyés au laboratoire afin d'effectuer des analyses chimiques. Les paramètres analysés étaient les hydrocarbures pétroliers C₁₀-C₅₀ et les métaux. Aucun des paramètres détectés n'excédait les critères « B » de la Politique du MDDEP.

Basé selon ces informations, l'évaluation environnementale – Phase I avait révélé un élément potentiel suscitant une préoccupation environnementale pour la propriété à l'étude soit la présence de remblai sur les lots 1 465 627 et 1 465 628. Des échantillons prélevés dans le remblai lors d'une étude géotechnique et analysés pour les hydrocarbures pétroliers C₁₀-C₅₀ et les métaux ne présentaient aucune contamination. **En ce sens, aucune action supplémentaire d'ordre environnemental n'était requise.**

3.2 Résumé de l'étude géotechnique préliminaire (2009)

L'étude géotechnique avait été réalisée sous le numéro de dossier G-09-555. Le but de l'étude géotechnique était de déterminer la nature et les propriétés des sols ainsi que le niveau de la nappe phréatique en vue de futurs développements commerciaux.

Les travaux de chantier avaient été réalisés le 28 octobre 2009 sur le lot 1 463 685 et avait consisté à la réalisation de 9 puits d'exploration répartis sur la propriété. L'étude indiquait que le lot 1 463 685 était plus bas de 4,1 m par endroit par rapport à la piste cyclable (côté du chemin d'Oka) et on notait un dénivelé jusqu'à 2,5 m entre les sondages.

Tous les sondages avaient révélé une couche superficielle de terre végétale. Sous-jacent à cette dernière, le sol naturel rencontré était un sable avec traces de silt suivi d'un dépôt d'argile silteuse. Aucun remblai n'avait été rencontré, à l'exception d'un puits d'exploration. Le remblai était d'une épaisseur de 0,6 m et était composé de silt sableux et de quelques cailloux. Des débris de plastique, métaux et de verre avaient été notés. Lors de la réalisation des puits d'exploration, aucune évidence visuelle ou olfactive de contamination n'avait été notée. La nappe phréatique avait été notée entre 1,2 et 2,8 m de profondeur.

Qualilab souligne que la présence de remblai sur le site est très localisée (ponctuelle) et ne représente pas une situation significative ou préoccupante pour le site.

4 MISE À JOUR

La mise à jour de l'évaluation environnementale a nécessité une révision des dossiers ci-dessous :

- Les titres de propriétés.
- Les photographies aériennes ;
- Une recherche auprès des autorités ;
- Des banques de données du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques du Québec (MDDELCC) ;
- La liste des titulaires de permis de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ).

Les paragraphes suivants présentent les résultats de notre étude des dossiers.

4.1 Titres de propriétés

Les titres de la propriété à l'étude ont été consultés sur le site informatique du registre foncier du Québec. Le registre foncier informatisé permet de consulter les actes émis depuis au moins les années 1950. Les titres de propriétés nous renseignent sur les propriétaires antérieurs, l'utilisation des terrains et les dates de construction. Ils permettent également d'identifier des propriétaires associés à des activités à risque du point de vue environnemental.

Il y a eu un changement de propriétaire depuis l'étude environnementale – Phase I de 2009. La propriété à l'étude appartient à la compagnie Groupe l'Héritage Inc. depuis janvier 2010. Rappelons que lors de l'étude de 2009, le lot appartenait à des particuliers.

4.2 Photographies aériennes

Les photographies aériennes sont généralement consultées pour connaître les phases de développement du terrain et des propriétés voisines. Elles permettent également d'identifier les zones potentielles de décharge et les activités de remblayage et d'entreposage qui pourraient constituer un impact négatif à la propriété.

Lors de l'étude de 2009, la dernière photographie consultée était datée de 1997. Le résumé des photographies aériennes consultées indiquait que le lot 1 463 685 à l'étude a toujours été vacant. Celui-ci a été partiellement boisé et en friche et apparaissait boisé en 1997. Aucune évidence d'activité de remblayage n'avait été notée sur le site.

Le tableau 1, à la page suivante, présente le résumé de nos observations pour des photographies de 2002, 2008 et 2015 consultées via Google Earth.

TABLEAU 1
Résumé des observations tirées des photographies aériennes consultées

Année et référence	Échelle	Observations	
		Propriété à l'étude	Secteur avoisinant
2002 Google Earth	n/a	Le terrain à l'étude est vacant et boisé.	Le terrain adjacent au nord-est est développé et occupé par 2 bâtiments (principal et secondaire). Le terrain adjacent au sud est vacant et un stationnement est noté. À l'ouest, de l'autre côté du boulevard des Promenades, une partie du secteur est vacante et boisée. Un développement commercial est aussi noté au coin d'Oka et des Promenades.
2008 Google Earth	n/a	Aucun changement n'est noté sur le site à l'étude par rapport à 2002.	La rue du Golf est maintenant construite à l'ouest. On note aussi le développement résidentiel plus loin à l'ouest. De l'entreposage est noté sur les terrains adjacents au nord-est (semble être une cour de dépôt de matériaux) et à l'est. Des véhicules sont aussi stationnés sur le terrain à l'est.
2015 Google Earth	n/a	Aucun changement n'est noté sur le site à l'étude par rapport à 2008.	Aucun changement n'a été noté pour le terrain adjacent au nord-est. À l'ouest, de l'autre côté du boulevard des Promenades, le secteur est déboisé et 2 bâtiments sont présents. Au nord, une station-service est possiblement présente à ± 130 m.

Basé selon les photographies aériennes consultées, le terrain à l'étude est vacant et boisé. Le secteur s'est développé résidentiel et commercial. Des activités d'entreposage sont notées sur le terrain adjacent au nord-est (dépôt de matériaux secs). Ces activités ne représentent pas un risque pour le site à l'étude. Au nord, une station-service est possiblement présente à environ 130 m. Celle-ci ne représente pas un risque potentiel pour la propriété à l'étude compte tenu de son développement récent (entre 2010 et 2013, selon Google Earth).

4.3 Autre recherche pertinente à l'étude

4.3.1 Demandes d'accès à l'information

Des demandes d'accès à l'information ont été adressées à la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) concernant l'existence de dossiers de nature environnementale. Aucune demande n'a été adressée à la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) puisque le terrain n'a jamais été développé. La loi actuelle prévoit que ces organismes disposent d'un délai de 20 jours (avec droit à une prolongation de 10 jours) pour répondre aux demandes.

Les réponses écrites de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et du MDDELCC n'avaient pas été reçues à la date d'émission de ce rapport. Des commentaires, sous forme d'addenda, seront transmis suite à la réception des réponses de ces organismes.

Il est à noter que lors de l'étude de 2009, aucun de ces organismes ne détenait de dossier en rapport avec le terrain à l'étude.

4.3.2 Banques de données du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques du Québec

Sol

Les banques de données du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques du Québec (MDDELCC) datées du 14 et 22 février 2016 ont été consultées. Ces banques de données contiennent des lieux qui présentent un impact potentiel sur l'environnement ainsi que les lieux ayant été contaminés ou restaurés. (Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels et répertoire des terrains contaminés).

Selon les banques de données du MDDELCC, le terrain à l'étude et les terrains adjacents ne font pas partie des lieux répertoriés comme terrains contaminés. Un terrain situé à environ 480 m au sud du site à l'étude est répertorié comme terrain contaminé en BTEX. La réhabilitation du terrain s'est terminée 1999. La qualité des sols après la réhabilitation n'est pas précisée. Ce terrain, dû à sa distance et au sens présumé de l'écoulement de l'eau souterraine, ne représente pas un risque pour la propriété à l'étude.

Eau

Selon la banque de données du système d'information hydrogéologique (SIH) du MDDELCC, il n'existe pas de puits ou d'installation de captage de l'eau souterraine sur le site.

Notons qu'il existe 2 puits de captage d'eau souterraine dans un rayon de 1 km dont 1 est localisé dans un rayon de 500 mètres du site. Selon la ville de Saint-Marthe-sur-le-Lac, le secteur est desservi par le réseau d'aqueduc municipal.

Urgence Environnement

Le registre des interventions d'Urgence Environnement, disponible sur le site du MDDELCC, a été consulté. Le registre présente une déclaration sommaire des événements traités par Urgence-Environnement. Tous les événements à caractère environnemental impliquant une intervention terrain d'Urgence-Environnement, depuis le 1^{er} avril 2008, sont

inscrits au présent registre, à l'exception des déversements comportant uniquement des liquides nécessaires au fonctionnement d'un véhicule impliqué dans un accident routier.

Selon le registre, aucune intervention n'a été faite sur le site à l'étude ou à proximité depuis la mise en place de ce dernier.

Milieux Humides

De plus, il est à noter que reconnaissant l'importance écologique et sociale des milieux humides pour le maintien de la qualité de l'environnement et le soutien à plusieurs activités économiques, le gouvernement du Québec a adopté diverses mesures afin de juger l'acceptabilité environnementale de tous les projets pouvant toucher les milieux humides.

Suite à l'étude des documents disponibles, l'inspection du site et la carte interactive des milieux humides du territoire de la CMM (disponible sur internet) de Canada Illimité, la présence possible de milieux humides n'a pas été identifiée sur le site à l'étude. Cette indication est présentée à titre d'information uniquement et ne peut remplacer l'opinion émise par un expert en évaluation écologique et/ou biologique.

Écologie

Afin d'identifier la présence d'espèces floristiques et fauniques menacées sur le site, une recherche est effectuée auprès du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) par les répondants Mme Isabelle Éthier (volet flore) et M. Christian Beaudoin (volet faune). Il est cependant à noter que la banque de données ne fait pas de distinction entre les portions de territoires reconnues comme étant dépourvues de telles espèces et celles encore non inventoriées. Pour ces raisons, l'avis du CDPNQ concernant la présence, l'absence ou l'état des espèces menacées d'un territoire particulier n'est jamais définitif et ne doit pas être considéré comme un substitut à un inventaire de terrain.

Selon un plan transmis par Mme Isabelle Éthier, préposée aux renseignements au MDDELCC, la recherche n'indique aucune occurrence pour le site. Cent-trente-et-une occurrences sont rapportées dans un rayon de 8 km pour les 55 espèces suivantes : art. 22 agastache faux-népéta, aigremoine pubescente, art. 22 , amélanchier gracieux, doradille ambulante, cardamine bulbeuse, dentaire laciniée, carex folliculé, carex joli, art. 22 , carex faux-rubanier, carex massette, caryer ovale, céanothe d'Amérique, corralorhize d'automne, souchet denté, souchet de Houghton, souchet odorant, fimbristyle d'automne, orchis brillant, athyrie a sores denses, desmodie nudiflore, noyer cendré, lycoper du Saint-Laurent, lycoper de Virginie, lysimaque hybride, myriophylle à feuille variées, ophioglosse nain, panic raide, thuidie pigmée, peltandre de Virginie, physostégie de Virginie, podostémon à feuilles cornées, polygale sénéca, potamot de l'Illinois, pycnanthème de Virginie, chêne bicolore, renoncule à éventails, saule à feuille de pêcheur, sanicle du Canada, ²² , scirpe à soies inégales, bermudienne à feuilles

étroites, rubanier rameux, sporobole à glumes inégales, staphylier à trois folioles, thémie papilleuse, glycérie pâle, ²², verveine velouté, violette à long éperon, wolffie boréale et woodwardie de Virginie.

La réponse écrite pour la faune n'avait pas été reçue au moment d'écrire ce rapport.

4.3.3 Titulaires de permis d'équipements pétroliers

La Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) tient un registre des permis d'équipements pétroliers émis dans chacune des régions en vertu de la Loi sur les produits et les équipements pétroliers entrée en vigueur en avril 1999. Tous les équipements pétroliers à risque élevé doivent avoir un permis. De plus, tous les réservoirs destinés à fournir des produits à des fins lucratives nécessitent un permis.

En date du 20 février 2016, aucun permis d'équipements pétroliers n'a été émis pour la propriété à l'étude (terrain vacant). Cependant, un permis était émis pour la station-service Pétro-Canada (2959, boulevard des Promenades) situé à environ 130 m au nord du terrain à l'étude. Cet emplacement, dû à sa distance et au développement récent de la station-service (entre 2010 et 2013), ne représente pas un risque potentiel pour la propriété à l'étude.

5 VISITE DU SITE

La visite du site a été réalisée par la soussignée le 22 février 2016. La visite du site a pour but de relever des indices suscitant une préoccupation environnementale à partir d'observation du terrain en cause et des terrains contigus. L'annexe II présente des photographies de notre visite.

5.1 Description du site

Le terrain à l'étude était recouvert de neige au moment de la visite, limitant l'inspection visuelle de la surface.

Le terrain est en grande partie boisé avec des arbres matures. Quelques sentiers sont présents à travers le site. Le secteur nord-ouest n'est pas boisé et pourrait correspondre à un secteur en friche.

Le relief du terrain est difficile à évaluer. Le terrain est plus bas d'environ 3,0 m que les terrains voisins et l'axe routier (boulevard des Promenades).

Aucun cours d'eau ne traverse le site. Aucune évidence d'activité de remblayage ou d'accumulation de déchets en surface n'a été notée.

5.2 Description générale du voisinage

Une brève inspection des propriétés qui bordent le site a été réalisée au cours de l'inspection du site. Cette inspection visuelle a été réalisée à partir des voies d'accès publiques sans accéder physiquement sur ces propriétés.

Le terrain à l'étude est localisé dans un secteur commercial et résidentiel. Ce dernier est borné du nord-ouest au sud-ouest par le boulevard des Promenades au-delà duquel un développement résidentiel récent est présent ainsi qu'un développement commercial. Au sud-est, une piste cyclable (correspondant possiblement à une ancienne voie ferrée) suivie d'un terrain vacant est notée. Au nord-est, le terrain est occupé par le garage municipal et la caserne de pompier.

Une station-service est présente à environ 130 m au nord, en amont du site. Considérant que celle-ci a été construite entre 2010 et 2013, il n'y a pas, à ce stade, un risque pour le terrain à l'étude. D'autres stations-service sont notées le long du chemin d'Oka, au sud du site. Celles-ci sont en aval et ne représentent pas un risque pour le site.

5.3 Historique

Selon les informations recueillies, le terrain aurait toujours été vacant, devenu boisé avec le temps, depuis au moins 1964.

5.4 Occupation des lieux

Le terrain à l'étude est actuellement vacant et boisé.

6 ENTREVUES

La présente étude n'a nécessité aucune entrevue.

7 ÉVALUATION DES RÉSULTATS ET CONCLUSION

Les conclusions s'appuient sur les informations recueillies lors de l'inspection du terrain, les renseignements fournis par les représentants de la propriété à l'étude au cours des entrevues, les données obtenues lors de la revue des dossiers et autres sources pertinentes.

- Il y a eu un changement de propriétaire depuis l'étude environnementale – Phase I de 2009. La propriété à l'étude appartient à la compagnie Groupe l'Héritage Inc. depuis janvier 2010. Rappelons que lors de l'étude de 2009, le lot appartenait à des particuliers.
- Selon les photographies aériennes consultées (2002, 2008 et 2015), le terrain à l'étude est vacant et boisé. Le secteur s'est développé résidentiel et commercial. Des activités d'entreposage sont notées sur le terrain adjacent au nord-est (dépôt de matériaux secs). Ces activités ne représentent pas un risque pour le site à l'étude. Au nord, une station-service est possiblement présente à environ 130 m. Celle-ci ne représente pas un risque potentiel pour la propriété à l'étude compte tenu de son développement récent (entre 2010 et 2013, selon Google Earth).
- Les banques de données consultées ne rapportent aucun élément pour le site à l'étude.
- Les réponses de la ville et du MDDELCC n'étaient pas reçues au moment d'écrire le rapport. En 2009, ces organismes n'avaient transmis aucun dossier.
- Lors de la visite du site on note que celui-ci est toujours vacant et boisé comme lors de l'étude de 2009.

Basé selon ces informations, et sous réserve des réponses de la ville de Ste-Marthe-sur-le-Lac et du MDDELCC, non reçues à ce jour, l'évaluation environnementale – Phase I n'a révélé aucun élément réel ou potentiel suscitant une préoccupation environnementale pour la propriété à l'étude. **En ce sens, aucune action supplémentaire (caractérisation Phase II) d'ordre environnemental n'est requise à ce stade.**

Un addenda sera émis dans les prochaines semaines indiquant, s'il y a lieu, la présence de dossiers de nature environnementale pour la propriété suite aux demandes d'accès à l'information.

8 LIMITATIONS DE L'ÉTUDE

Le client et ses représentants peuvent s'appuyer sur la présente étude pour prendre une décision éclairée sur toute opération commerciale relative au site en ce qui a trait à la présence ou non de pollution. L'évaluation environnementale Phase I se limite à une description du risque de pollution (réel ou potentiel) ou à confirmer l'absence de risque de pollution du site. La phase I a pour but de réduire, mais pas nécessairement d'éliminer, l'incertitude quant au risque qu'un site soit pollué.

Les résultats et les conclusions présentés dans ce rapport sont basés sur les informations et documents disponibles, nos observations lors de la visite du site, de même que les renseignements fournis par les intervenants rencontrés. Les conclusions ont été établies par des professionnels expérimentés et suivant une procédure rigoureuse en regard des évaluations environnementales Phase I, et ce, dans le délai alloué pour la réalisation de l'étude.

Nous ne pouvons être tenu responsables des conclusions erronées dues à la dissimulation volontaire ou à la non-disponibilité d'une information pertinente. Toute opinion concernant la conformité aux lois et règlements qui serait exprimée dans le texte est technique ; elle n'est pas et ne doit, en aucun temps, être considérée comme un avis juridique.

Ce rapport n'a pas pour but d'indiquer ou de commenter sur la présence ou l'absence de moisissures dans le bâtiment ni sur la présence ou l'absence d'habitats fauniques et floristiques menacés et vulnérables sur la propriété.

Il est important de noter que tout changement relatif aux conditions environnementales, tant physiques que réglementaires, à l'administration ou à la vocation du terrain peut modifier significativement les conclusions du présent rapport. De plus, toute modification relativement à la nature des produits entreposés, utilisés ou résiduels sur le terrain peut également altérer les conclusions du rapport. Il est donc important que le Client réévalue périodiquement l'utilisation des installations et passe en revue les opérations ou les activités représentant un impact potentiel sur le terrain.

9 QUALIFICATIONS

La présente étude a été réalisée par un personnel qualifié, expérimenté et soucieux de la qualité de son travail. La personne responsable du présent dossier est M. Patrick Dufresne.

53-54

Les autres membres de Qualilab ayant participé à la présente étude sont :

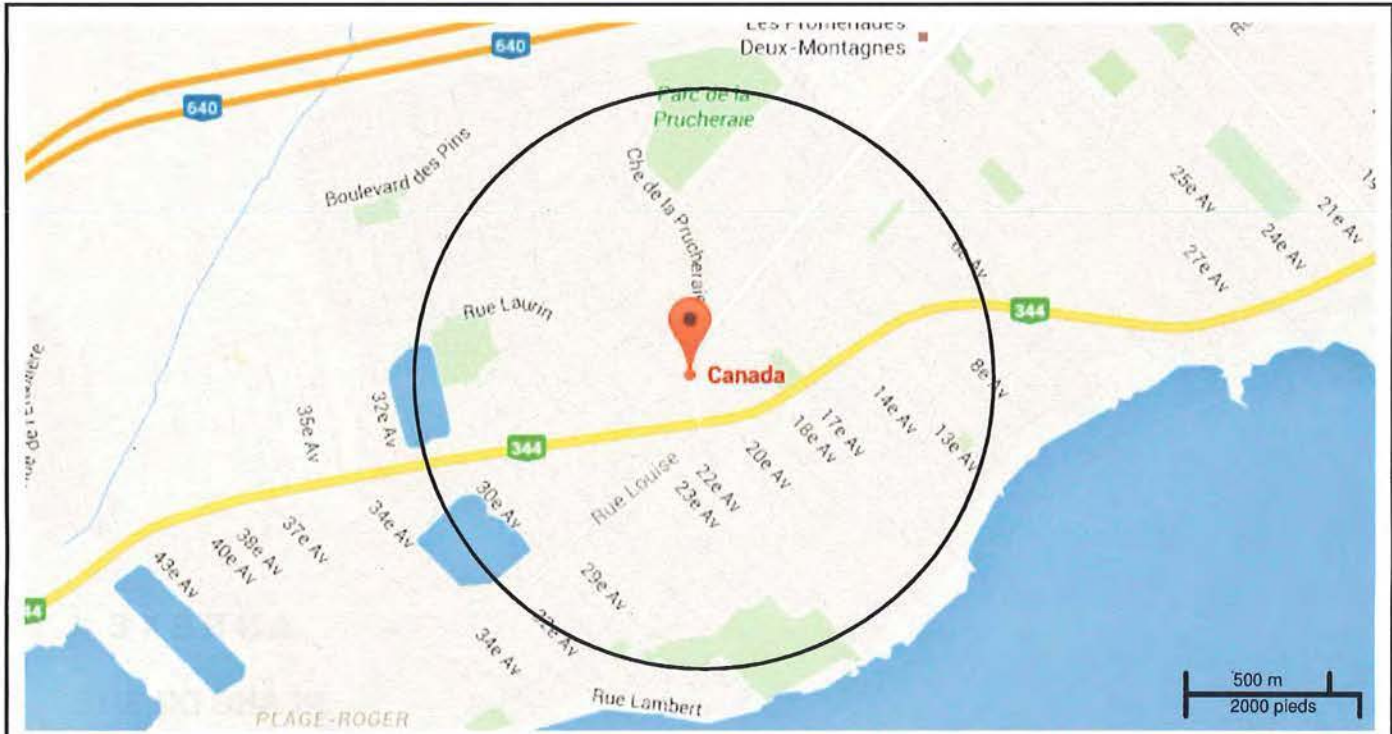
Étude des dossiers : M. Patrick Dufresne, ing.
Visite du site : Mme Geneviève Gauthier, ing. M. Env
Rédaction du rapport : M. Patrick Dufresne, ing.



ANNEXE I
PLANS DU SITE

Projet : Mise-à-jour environnementale Phase I
Site : Lot 1 463 685, boul. des Promenades, Ste-Marthe-sur-le-Lac
Source : www.google.ca - Données cartographiques

Légende:
○ : Rayon de 1 km
— : Limite de propriété approximative



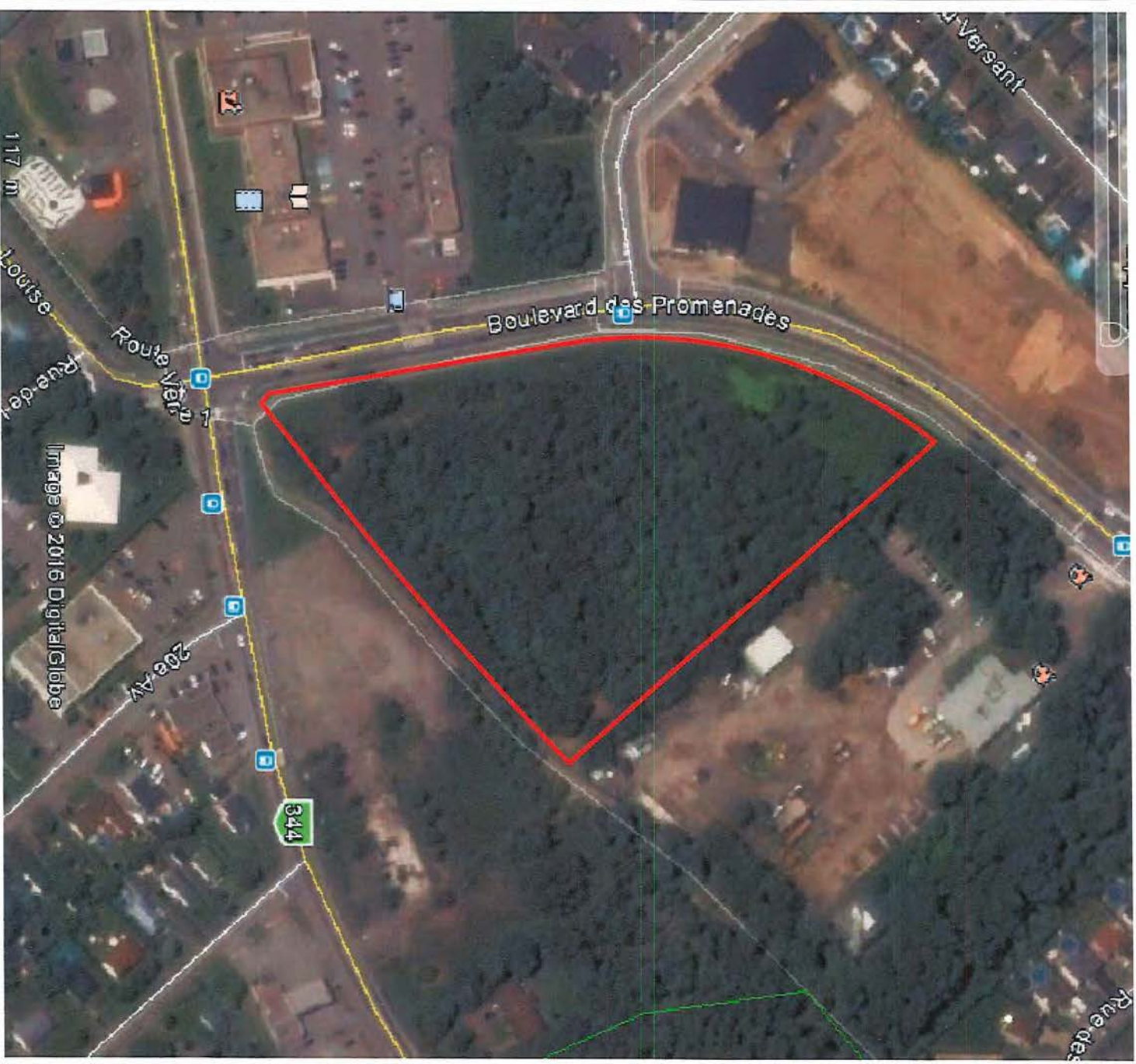
Projet : Mise-à-jour environnementale Phase I

Site : Lot 1 463 685, boul. des Promenades, Ste-Marthe-sur-le-Lac

Source : Modifiée de Google Earth - Image de 2015

Légende :

— : Limite de propriété approximative



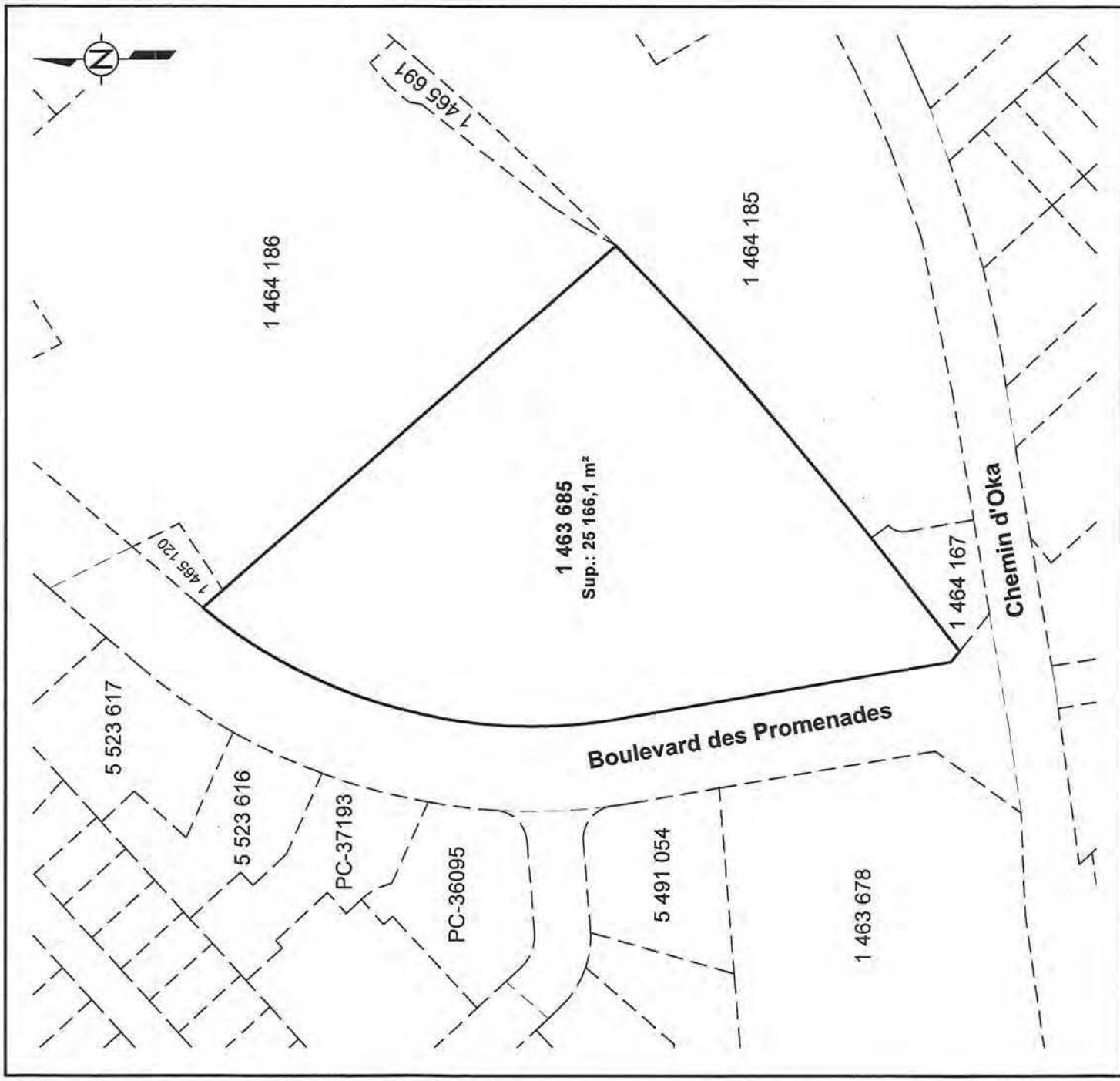
Projet : Mise-à-jour environnementale Phase I

Site : Lot 1 463 685, boul. des Promenades, Ste-Marthe-sur-le-Lac

BM : -

- Arbitraire
- Géodésique

Échelle :



Préparé par

53-
54

Vérifié par : P. Dufresne, ing.



ANNEXE II
PHOTOGRAPHIES



Photo No. 1: Vue partielle de la propriété, secteur sud.



Photo No. 2: Vue partielle de la propriété, le long de a piste cyclable, secteur sud.



Photo No. 3: Vue partielle de la propriété.



Photo No. 4: Vue partielle du secteur nord de la propriété.



PROFIL CORPORATIF

1.0 PRÉSENTATION DE LA FIRME

Qualilab Inspection inc. est un laboratoire de sol fondé en 1984 et spécialisé dans les domaines de la géotechnique, de l'environnement et de l'ingénierie des sols et des matériaux.

Qualilab Inspection inc. est membre de l'Association des Consultants et Laboratoires Experts (ACLE), divisions ingénierie des sols et des matériaux et géoenvironnement. De plus, Qualilab Inspection possède un système qualité certifié selon la norme ISO 9001-2008. Nous avons comme engagement qualité de répondre adéquatement aux besoins et aux attentes de nos clients, dans les délais convenus et à un prix compétitif.

Qualilab Inspection inc. s'appuie sur une équipe multidisciplinaire de professionnels et de techniciens qui disposent de tous les équipements pour mener à bien les différentes activités. Nous possédons un laboratoire complet permettant de réaliser les essais sur les sols, les granulats, le béton et les enrobés bitumineux selon les normes en vigueur.

Parmi nos clients, notons des municipalités, le Ministère des Transport du Québec, des institutions financières, des promoteurs, des entrepreneurs généraux, des entrepreneurs en excavation, des commissions scolaires, des firmes d'ingénieurs et d'architectes, des avocats et des notaires, etc.

2.0 NOS SERVICES

- GÉOTECHNIQUE

- Études géotechniques pour des projets résidentiels, commerciaux, industriels, institutionnels et municipaux.
- Identification de la nature et des caractéristiques des sols et du roc et des conditions d'eau souterraine.
- Essais spécialisés en chantier et en laboratoire pour déterminer les propriétés géotechniques des sols et du roc.
- Analyses géotechniques et évaluation du comportement de fondations superficielles ou profondes.
- Évaluation géotechnique des chaussées.
- Études géotechniques pour la conception des systèmes de traitement des eaux usées ou de bassins de rétention.
- Expertises géotechniques.
- Études de stabilité de pentes naturelles, d'ouvrage en terre, de murs de soutènement et de structures de soutènement temporaires.

- ENVIRONNEMENT

- Évaluation environnementale de site - Phase I.
- Caractérisation environnementale de site - Phase II.
- Supervision et contrôle en chantier lors des travaux de restauration de sites contaminés.
- Supervision et contrôle en chantier lors des travaux de restauration suite à l'enlèvement de réservoirs souterrains.
- Préparation de plans de réhabilitation et suivi auprès du Ministère de l'environnement du Québec (MDDELCC).
- Excavation, disposition et gestion des sols contaminés.
- Traitement des sols et de l'eau contaminés.
- Évaluation des matières dangereuses.
- Audit de conformité environnementale.

- INGENIERIE DES SOLS ET DES MATÉRIAUX

- Inspection et essais de contrôle en chantier lors des travaux de terrassement.
- Inspection et essais de contrôle en chantier lors des travaux de remblayage et de compactage.
- Inspection et essais de contrôle en chantier lors de la mise en place du béton.
- Inspection et essais en chantier lors de la pose des enrobés bitumineux.
- Échantillonnage des matériaux en chantier (sols, granulats, béton et enrobés bitumineux) et essais de contrôle de la qualité en laboratoire.
- Inspection en chantier de la conformité des charpentes d'acier.
- Inspection en chantier lors de la mise en place des fondations profondes.
- Expertises diverses (pyrite, ocre ferreuse, etc.).
- Attestation théorique des granulats, du béton, des enrobés bitumineux et de divers matériaux avant utilisation.
- Attestation des pentes d'excavation pour la CSST.

Demande d'autorisation En vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune Chapitre C-61.1		Demande de certificat d'autorisation En vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement Chapitre Q-2
Numéro de dossier	Numéro de l'habitat	Numéro de dossier

PRÉAMBULE

Ce formulaire doit être utilisé pour des projets en milieux humides et hydriques assujettis à la [Loi sur la qualité de l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q-2; ci-après LQE) et les projets susceptibles de modifier la qualité de l'environnement assujettis au premier alinéa de l'article 22 de la LQE ou les habitats fauniques, y compris l'habitat du poisson, assujettis à la [Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune](#) (RLRQ, chapitre C-61.1; ci-après LCMVF). Ces deux lois sont appliquées respectivement par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

Le formulaire doit être rempli et signé par le demandeur ou par son mandataire et doit être accompagné de tous les documents requis pour chaque section, des annexes et des modules, s'il y a lieu. Le formulaire dûment rempli et tout autre document accompagnant la demande doivent être transmis en **deux exemplaires** papier à la [Direction régionale](#) du MDDELCC concernée ou à la [Direction de la gestion de la faune régionale](#) du MFFP.

Le MDDELCC se réserve le droit de retourner une demande incomplète et d'exiger tout renseignement, toute recherche ou toute étude supplémentaire dont il estime avoir besoin pour évaluer les conséquences du projet sur l'environnement et juger de son acceptabilité (4^e alinéa, article 22, LQE). Tout élément manquant, qu'il soit d'ordre technique ou administratif, retardera le début de l'analyse de la demande. Par ailleurs, le MFFP peut aussi exiger tout renseignement relatif à la réalisation d'une activité dans un habitat faunique (article 128.12 de la LCMVF).

Pour bien remplir ce formulaire, il est nécessaire de se référer au [Guide explicatif — Projets en milieux humides et hydriques et projets susceptibles de modifier la qualité de l'environnement ou les habitats fauniques](#). Les bureaux régionaux du [MDDELCC](#) et du [MFFP](#) peuvent être contactés pour tout renseignement sur les autorisations requises.

Aucune activité requérant une autorisation en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et un certificat d'autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ne peut être réalisée sans avoir préalablement obtenu les deux autorisations requises.

1. DESCRIPTION DU PROJET ET IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

1.1 Titre du projet	DRAE MLLL
Projet de construction à usage résidentiel et commercial à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.	2 8 MARS 2019
	LAURENTIDES
1.2 Description du projet et justification	
La présente demande vise à obtenir un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 sur la qualité de l'environnement relativement à la présence d'un milieu humide isolé de 218,8 m ² sur le lot 1 463 685 inclus dans le projet.	
Les lots visés par ce projet sont les lots 1 463 685, 1 464 167 et 5 868 692 à Sainte-Marthe-sur-le-Lac par le Groupe l'Héritage inc. Ces lots sont situés à l'intersection du Boulevard des Promenades et du Chemin d'Oka (rte 344), et couvrent une superficie d'environ 4,6 ha. Ces constructions prévoient deux types d'usage ; commercial et résidentiel.	

1.3 Identification du demandeur	
S'IL S'AGIT D'UNE PERSONNE PHYSIQUE	
Nom :	
Adresse :	
Numéro de téléphone : -	Numéro de télécopieur : -
Numéro de téléphone cellulaire : -	
Courriel :	
S'IL S'AGIT D'UNE MUNICIPALITÉ, D'UNE PERSONNE MORALE, D'UNE SOCIÉTÉ DE PERSONNE OU D'UNE ASSOCIATION	
Nom : Groupe l'Héritage inc.	
Adresse postale ou adresse du siège social : 425 ave Mathers, Suite 101, Saint-Eustache Québec J7P 4C1	
Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande : Benoit Dumoulin, président	
Numéro de téléphone : 450 472-6303	Numéro de télécopieur : 450 472-0480
Courriel : melanie@gbdconstruction.ca	
1.4 Numéro de l'entreprise	OUI NON
S'il y a lieu, numéro assigné à l'entreprise par le Registraire des entreprises (NEQ) : 1149737364	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
1.5 Mandataire	OUI NON
La demande est présentée par un mandataire.	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Sinon , passer à la section 1.6 ci-dessous.	
Nom de l'organisme ou de l'entreprise mandaté pour remplir le formulaire : Horizon multiresource inc.	
Nom du professionnel mandaté pour remplir le formulaire : Anne-Sophie Blais	
Titre du professionnel mandaté pour remplir le formulaire : Biologiste	
Adresse du professionnel mandaté pour remplir le formulaire : 387 rue Lafleur, Lachute J8H 1R2	
Numéro de téléphone : 450 562-3223	Numéro de télécopieur : 450 562-9338
Numéro de téléphone cellulaire : -	
Courriel : anne-sophie.blais@multiresource.qc.ca	
1.6 Identification de l'entrepreneur ou du constructeur, du responsable de chantier ou de l'exécutant des travaux (si connu)	
Nom : non disponible	Fonction :
Organisme ou entreprise :	
Adresse (N ^o , rue, appartement) :	N ^o téléphone (autre)

Ville :	Code postal :	N° téléphone (bureau)
Courriel (si disponible) :		

1.7 Description du lieu et localisation du projet	
Nom du lieu où se situe le projet si différent de l'adresse du demandeur : Sainte-Marthe-sur-le-Lac	
Adresse ou localisation du lieu : Intersection du Boulevard des Promenades et du Chemin d'Oka (rte 344)	
Cadastre rénové : 1 463 685, 1 464 167 et 5 868 692 En cas d'absence de cadastre rénové, inscrire les numéros de lots, de rang et d'ancien cadastre :	Coordonnées géographiques : Projection NAD 83 Latitude : 45°31' 50'' N Longitude : 73°55' 55'' O
Nom de la MRC où seront réalisés les travaux : MRC Deux-Montagnes	
Préciser l'affectation territoriale indiquée dans le schéma d'aménagement de la MRC ou de la communauté métropolitaine : Affectation urbaine	

DRAE MLLL
28 MARS 2019
LAURENTIDES

2. ASPECTS ADMINISTRATIFS

2.1 Résolution du conseil municipal ou d'administration	OUI	NON
La demande de certificat d'autorisation contient l'original ou une copie dûment certifiée de la résolution du conseil (municipal ou d'administration) autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre. <i>Il est recommandé d'utiliser le modèle figurant à l'annexe 1 du présent formulaire ou tout autre modèle présentant la même information.</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.2 Mandat de l'organisme ou de l'entreprise	OUI	NON
La demande de certificat d'autorisation contient le document mandatant l'organisme ou l'entreprise pour signer le formulaire, le cas échéant. Si tel n'est pas le cas, toute la correspondance sera acheminée au demandeur. <i>Il est recommandé d'utiliser le modèle figurant à l'annexe 1 du présent formulaire ou tout autre modèle présentant la même information.</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.3 Déclaration du demandeur ou du titulaire selon l'article 115.8 de la LQE	OUI	NON
La demande contient l'original de la déclaration. La « Déclaration du demandeur ou du titulaire » est valide pour un an. Les formulaires sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm .	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si la déclaration originale a déjà été présentée au Ministère et qu'elle date de moins d'un an, joindre une copie de ladite déclaration et indiquer le nom de la direction régionale qui l'a reçue et le numéro de dossier. Nom de la direction régionale : Numéro du dossier :	<input type="checkbox"/>	

2.4 Tarification	OUI	NON
<p>Deux chèques libellés à l'ordre du ministre des Finances doivent être inclus dans la demande. Le destinataire (MDDELCC ou MFFP) doit être indiqué dans l'objet de chacun des deux chèques.</p> <p>Inscrire les montants en précisant l'article de l'arrêté ministériel ou du règlement sur la tarification auquel ils se rapportent.</p>		
<p>a) Chèque libellé à l'ordre du ministre des Finances pour le paiement des frais d'analyse du certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE.</p> <p>Pour le certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE, les tarifs en vigueur sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.mddecc.gouv.qc.ca/ministere/tarification/index.htm.</p> <p>Frais d'analyse article 22 (LQE) : 679 \$ Article de l'arrêté ministériel : 2 par 2</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>b) Chèque libellé à l'ordre du ministre des Finances pour le paiement des frais d'analyse de l'autorisation en vertu de l'article 128.7 de la LCMVF.</p> <p>Pour l'autorisation en vertu de l'article 128.7 de la LCMVF, les tarifs en vigueur sont disponibles à l'adresse suivante : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=66096.pdf.</p> <p>Frais d'analyse article 128.7 (LCMVF) : 1900 \$ Article arrêté : 10,4</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

3. PROJET DE PISCICULTURE OU D'ÉTANG DE PÊCHE COMMERCIALE

Aquaculture commerciale	OUI	NON
<p>Il s'agit d'un projet de pisciculture ou d'étang de pêche.</p> <p>Si oui, remplir le formulaire approprié et fournir les renseignements exigés pour ce type de projet.</p> <p>Formulaires appropriés :</p> <p>Demande d'autorisation et de certificat d'autorisation pour la construction, l'aménagement et l'exploitation d'une pisciculture en milieu terrestre</p> <p>Demande d'autorisation et de certificat d'autorisation pour un étang de pêche commerciale</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p>Une demande d'objectifs environnementaux de rejet (OER) pour les piscicultures a été transmise au MDDELCC.</p> <p>Sinon, préalablement à la demande de certificat d'autorisation présenter une demande d'OER au MDDELCC.</p> <p>Si oui, l'avis d'OER transmis par le MDDELCC est joint à cette demande.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

4. AUTRES DOCUMENTS, PERMIS OU AUTORISATIONS NÉCESSAIRES

4.1 Propriété du terrain ou du cours d'eau	OUI	NON
Le demandeur est propriétaire du terrain ou du lit du cours d'eau.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui , la demande contient une preuve de propriété.	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sinon , la demande contient un accord à la réalisation du projet sur le terrain ou une copie de l'entente donnant au demandeur un droit d'usage du terrain ou du lit du cours d'eau mentionné dans la demande	<input type="checkbox"/>	
ou		
Pour un projet localisé en territoire public, la demande contient une copie du bail, du claim ou de l'accusé de réception du MERN ¹ .	<input type="checkbox"/>	
Numéro du bail ou du claim :		
Le projet comporte une occupation du lit d'un plan d'eau appartenant au domaine hydrique de l'État (Loi sur le régime des eaux [RLRQ, chapitre R-13]).	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Si oui , la demande contient une copie de l'accusé de réception de la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État du MDDELCC pour régulariser l'occupation du plan d'eau ou le bail d'occupation du domaine hydrique de l'État.	<input type="checkbox"/>	
4.2 Zonage agricole	OUI	NON
Le projet est situé dans une zone agricole au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles .	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Si oui , la demande contient une copie de la décision favorable rendue par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) .	<input type="checkbox"/>	
4.3 Loi sur la sécurité des barrages	OUI	NON
Le projet comporte des travaux de construction, de modification de structure ou de démolition d'un ouvrage de retenue (barrage, digue, etc.)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Si oui , inscrire le numéro d'inscription du barrage au Répertoire des barrages . Il s'agit d'un numéro comportant 8 caractères et commençant par un X suivi de 7 chiffres. N° du barrage : X		
Si oui , transmettre une demande d'autorisation ou une déclaration conformément à la Loi sur la sécurité des barrages (RLRQ, chapitre S-3.1.01) et au Règlement sur la sécurité des barrages à la Direction de la sécurité des barrages.		
4.4 Utilisation de l'eau	OUI	NON
Le projet prévoit l'installation d'un aqueduc, d'appareils pour la purification de l'eau; l'exécution de travaux d'égout ou l'installation de dispositifs pour le traitement des eaux usées tel qu'ils sont décrits à l'article 32 de la LQE.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui , remplir le formulaire de demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement et le faire parvenir à la direction régionale concernée du MDDELCC.		
Le projet prévoit l'installation d'un dispositif de prélèvement d'eau tel qu'il est défini dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et de leur protection (RLRQ, chapitre Q-2, r.6).	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

¹ Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

<p>Si oui, remplir le formulaire de demande d'autorisation en vertu de l'article 31.75 de la Loi sur la qualité de l'environnement et le faire parvenir à la direction régionale concernée du MDDELCC.</p>		
<p>4.5 Utilisation de la forêt et de la faune</p>	<p>OUI</p>	<p>NON</p>
<p>Le projet comporte la coupe de bois ou d'autres activités d'aménagement forestier au sens de l'article 4 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, et ce, dans les forêts du domaine de l'État.</p> <p>Si oui, communiquer avec l'unité de gestion de la région concernée du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier [RLRQ, chapitre A-18.1]) afin de savoir si un permis d'intervention est requis.</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>
<p>Le projet prévoit la capture d'individus d'espèces fauniques.</p> <p>Si oui, une demande de permis SEG doit être déposée à la Direction de la gestion de la faune du MFFP de la région concernée.</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>
<p>4.6 Espèces menacées ou vulnérables ou territoires protégés en vertu d'autres législations</p>	<p>OUI</p>	<p>NON</p>
<p>Le projet touche une espèce floristique menacée ou vulnérable ou un habitat floristique protégé en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (RLRQ, chapitre E-12.01) et du Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats (RLRQ, chapitre E-12.01, r. 3).</p> <p>Si oui, remplir le formulaire de demande d'autorisation qui se rapporte aux espèces menacées ou vulnérables et le faire parvenir au MDDELCC à l'adresse indiquée dans ce formulaire.</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>
<p>Le projet touche une espèce menacée ou en voie de disparition, désignée comme telle à l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril du Canada.</p> <p>Si oui, contacter directement Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) dans le cas des espèces terrestres et Pêches et Océans Canada dans le cas des espèces aquatiques pour déterminer si des autorisations de ces instances sont nécessaires.</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>
<p>Le projet est situé sur un territoire protégé en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, chapitre C-61.01; ci-après LCPN).</p> <p>S'il s'agit d'une réserve aquatique, de biodiversité ou écologique (projetée ou permanente), votre projet est soustrait de l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE s'il fait l'objet d'une autorisation préalable en vertu de la LCPN (para. 6, art. 1, RRALQE). Communiquer avec la direction régionale du MDDELCC concernée. Il est à noter que, malgré cette soustraction à l'article 22 de la LQE, une autorisation en vertu de l'article 128.7 de la LCMVF pourrait être requise.</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>
<p>Le projet est situé dans un parc national créé en vertu de la Loi sur les parcs (RLRQ, chapitre P-9).</p> <p>Si oui, une demande doit être déposée à la Direction des parcs nationaux du MFFP.</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>
<p>4.7 Titulaires d'un permis de pourvoirie et territoires fauniques</p>	<p>OUI</p>	<p>NON</p>
<p>Le projet prévoit, tel qu'il est défini à l'article 28 du Règlement sur les pourvoyeurs de chasse et de pêche (RLRQ, chapitre C-61.1, r. 24), l'ajout, le retrait ou la modification d'une unité d'hébergement ou d'un bâtiment ou d'autres constructions destinées à l'usage d'une pourvoirie.</p> <p>Si oui, remplir le formulaire de demande d'ajout, de retrait ou de modification d'une unité d'hébergement ou d'un bâtiment ou d'autres constructions destinées à l'usage d'une pourvoirie (obligation article 28, RLRQ, chapitre C-61.1, r. 24) disponible auprès du répondant des territoires fauniques structurés du MFFP en région.</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>
<p>Le projet prévoit, sur un territoire faisant l'objet d'un bail tel qu'il est défini à l'article 86.1 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, l'érection de bâtiments ou de constructions à des fins d'utilisation des ressources fauniques.</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>

Le projet prévoit, tel qu'il est défini à l'article 107 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune la réalisation, l'acquisition ou le transfert d'améliorations ou de constructions dans une zone d'exploitation contrôlée (ZEC).	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Le projet prévoit, telles qu'elles sont définies à l'article 118 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, des améliorations ou des constructions dans une réserve faunique.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Le projet prévoit, telles qu'elles sont définies à l'article 127 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, des améliorations ou des constructions dans un refuge faunique.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Si oui , contacter le répondant des territoires fauniques structurés du MFFP en région afin de déposer une demande autorisant ce projet dans le respect de la LCMVF et, selon le cas, du bail, du protocole d'entente ou du contrat.		
4.8 Utilisation de pesticides	OUI	NON
Le projet comporte l'utilisation de pesticides assujettie à la Loi sur les pesticides (RLRQ, chapitre P-9.3), au Code de gestion des pesticides (RLRQ, chapitre P-9.3, r. 1), au Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides (RLRQ, chapitre P-9.3, r. 2) et à la Loi sur la qualité de l'environnement .	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Si oui , contacter la direction régionale concernée du MDDELCC afin de savoir si une demande de permis et de certificat ou une demande de certificat d'autorisation pour l'usage de pesticides est requise.		
4.9 Matières résiduelles et sols contaminés	OUI	NON
Le projet vise un ancien lieu d'élimination de matières résiduelles (dangereuses ou non), tel que cela est prévu à l'article 65 de la Loi sur la qualité de l'environnement ou un site où s'est exercée une activité visée à l'annexe III du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RLRQ, chapitre Q-2, r. 37).	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Si oui , contacter la direction régionale concernée du MDDELCC afin de faire une demande en vertu de l'article 65 de la Loi sur la qualité de l'environnement.		
Le projet est prévu sur des sols contaminés, ou un ancien terrain qui a déjà accueilli une activité commerciale ou industrielle (se référer à la Politique de protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui , la demande contient la caractérisation préliminaire (phases I ou II), réalisée selon les règles de l'art décrites dans le Guide de caractérisation des terrains et dans les cahiers 1, 3, 5 et 8 du Guide d'échantillonnage à des fins d'analyse environnementale .	<input checked="" type="checkbox"/>	

5. DESCRIPTION DU MILIEU ENVIRONNANT

5.1 Utilisation actuelle et passée du milieu environnant	OUI	NON
La demande contient un plan de localisation à une échelle adéquate indiquant les infrastructures en place (notamment les routes, les barrages et les ponts) par rapport au site des travaux dans un rayon de 200 m.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sinon , fournir les renseignements pertinents sur la localisation du site où aura lieu le projet : Annexe D: plan de compensation, Section 2 p. 5-6	<input type="checkbox"/>	
Les travaux sont situés dans la zone de marnage (d'influence) d'un barrage.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Si oui , inscrire le numéro du barrage et le nom du gestionnaire de barrage (voir le répertoire des barrages de la Direction de la sécurité des barrages du MDDELCC) :		

N° du barrage : X	<input type="checkbox"/>	
Si oui , la demande contient un plan de l'emplacement prévu pour les installations projetées par rapport à la cote maximale d'exploitation du barrage.		
La demande contient un historique de l'utilisation du site : Annexe C - Caractérisation écologique : Lot 1 463 685, 1 464 167 & 5 868 692 (anciennement 1 464 185-P), p. 7 et 8.	<input checked="" type="checkbox"/>	
5.2 Inventaire des milieux naturels	OUI	NON
La demande contient une caractérisation écologique récente du terrain où se déroulera le projet. Le contenu d'une caractérisation écologique est détaillé dans le guide explicatif et dans les sections 5.2 à 5.5.	<input checked="" type="checkbox"/>	
5.3 Identification et description des milieux humides, hydriques et riverains	OUI	NON
La demande contient une cartographie et la superficie totale de chacun des milieux humides (marais, marécage, étang et tourbière) trouvés sur le site du projet et une description des associations végétales qui le composent, y compris une description de la méthodologie d'inventaire (consultez le guide explicatif pour plus de détails). Annexe C - Caractérisation écologique : Lot 1 463 685, 1 464 167 & 5 868 692 (anciennement 1 464 185-P) et Addenda 1.	<input checked="" type="checkbox"/>	
La demande contient une cartographie des milieux hydriques (lacs et cours d'eau à débit régulier ou intermittent, y compris la délimitation du littoral) et riverains (rive et plaine inondable) trouvés sur le site du projet, y compris une description de la méthodologie (consultez le guide explicatif pour plus de détails). Annexe C - Caractérisation écologique : Lot 1 463 685, 1 464 167 & 5 8 868 692 (anciennement 1 464 185-P) et Addenda 1.	<input checked="" type="checkbox"/>	
La demande contient :		
le nom des cours d'eau et des lacs et le type de milieu humide présent (marais, marécage, étang ou tourbière);	<input checked="" type="checkbox"/>	
la superficie de milieux humides, hydriques et riverains présents sur les lieux;	<input checked="" type="checkbox"/>	
la localisation du ou des milieux dans leur bassin versant respectif;	<input checked="" type="checkbox"/>	
la description des impacts projetés sur les milieux naturels, la faune et son habitat, la flore, l'environnement et une description des mesures d'atténuation prévues pour chacun de ces impacts;	<input checked="" type="checkbox"/>	
la description de la valeur écologique des milieux humides présents sur les lieux;	<input checked="" type="checkbox"/>	
la justification du projet en regard de la séquence : « Éviter-Minimiser-Compenser ».	<input checked="" type="checkbox"/>	
5.4 Données fauniques	OUI	NON
Les travaux projetés sont situés en partie ou en entier sur le site d'un habitat faunique cartographié ou dans l'habitat du poisson (correspond généralement au littoral), tel que le décrit le Règlement sur les habitats fauniques (RLRQ, chapitre C-61.1, r. 18).	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Si oui , la demande contient la superficie estimée des pertes permanentes et temporaires d'habitat faunique.	<input type="checkbox"/>	

Les données fauniques obtenues de la Direction de la gestion de la faune de votre région concernant, notamment les périodes de réalisation recommandées pour la protection des stades de vie sensibles des poissons, la caractérisation ou les inventaires fauniques requis, sont fournies avec la demande.	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si requis dans la réponse du MFFP à la demande d'information faunique préliminaire, les résultats de la caractérisation ou des inventaires requis sont joints à la demande.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ensemencements passés ou futurs dans le milieu hydrique ciblé par le projet, si cette information est connue.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
5.5 Espèces floristiques ou fauniques à statut précaire, leurs habitats et les aires protégées	OUI	NON
La demande contient le résultat des consultations du Centre de données du patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) (faune et flore) pour le site à l'étude, de la même année que la réalisation de la caractérisation concernant : <ul style="list-style-type: none"> les espèces fauniques et floristiques désignées menacées ou vulnérables au sens de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (RLRQ, E.-12.01); les espèces fauniques et floristiques susceptibles d'être ainsi désignées; les habitats fauniques désignés par règlement. 	<input checked="" type="checkbox"/>	
La demande contient une représentation cartographique des habitats fauniques et floristiques désignés par règlement ou des occurrences d'espèces fauniques ou floristiques désignées menacées, vulnérables et susceptibles de l'être (EMVS) ou de leur habitat potentiel.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La demande contient un inventaire effectué sur le terrain des espèces floristiques ou fauniques à statut précaire et de leurs habitats (consulter le <i>Guide</i> pour plus de détails).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La demande contient l'identification et la localisation des aires protégées inscrites au Registre des aires protégées , dans un rayon de 300 m du site à l'étude (consulter le <i>Guide</i> pour plus de détails).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

6. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS, DES TRAVAUX OU DES OUVRAGES PROJÉTÉS

6.1 Description technique, méthodes de travail et mesures d'atténuation	OUI	NON
La demande contient une description détaillée du secteur visé ainsi que des travaux, des ouvrages, des constructions et des activités à être réalisés dans le cadre du projet. Joindre, entre autres, des photographies du site, des photos aériennes et des cartes à une échelle appropriée. Annexe E - Plan d'atténuation	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
La demande indique : <ul style="list-style-type: none"> la superficie de milieux humides, hydriques et riverains (littoral, rive ou plaine inondable d'un lac ou d'un cours d'eau; étangs, marais, marécages et tourbières) perturbés par le projet (de façon permanente et temporaire) : 218,8 m²; la superficie des ouvrages permanents et temporaires : 23 524,43 m²; la superficie estimée des pertes permanentes et temporaires d'habitat faunique : Aucune. 	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
La demande contient une description : <ul style="list-style-type: none"> des types de matériaux employés, des équipements et de la machinerie qui seront utilisés; de la nature et du volume des matières résiduelles et des contaminants susceptibles 	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

Fournir la date prévue de fin de tous les travaux, y compris remise en état des lieux. 2024		
6.4 Programme de surveillance et de suivi des travaux	OUI	NON
La demande contient la description du programme de surveillance et de suivi des travaux prévus (notamment les moyens mis en place, un calendrier avec étapes de contrôle et de suivi, les rapports requis et la présence d'un surveillant de chantier pendant la durée des travaux). Annexe E, Plan d'atténuation des impacts	<input checked="" type="checkbox"/>	

7. ASPECTS ÉCONOMIQUES

Nature et montant de l'investissement projeté		OUI	NON
Décrire la nature et le montant de l'investissement projeté. Non disponible			
Une demande de financement a été effectuée pour la réalisation du projet.		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, préciser la nature, le montant et l'origine de l'aide financière reçue ou demandée. Si le financement provient de la Fondation de la faune du Québec, joindre une copie de la lettre de confirmation.		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Coût du projet : Non disponible \$	Emplois directs créés : Non disponible	Emplois indirects créés : Non disponible	

8. PLANS ET DEVIS (SI REQUIS)

Plans et devis	OUI	S. O.
La demande d'autorisation contient tous les plans et devis nécessaires à l'étude de la présente demande et ceux-ci sont signés et scellés par un professionnel habilité. Les plans doivent être pliés .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

9. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Autres renseignements	OUI	SO
La demande d'autorisation contient tous les documents complémentaires (ou annexes) requis et la liste de ceux-ci, y compris la date de la dernière révision de chacun d'eux, s'il y a lieu.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Liste des documents complémentaires Annexes A à I		
Liste des plans Plan d'implantation Sainte-Marthe. DKA Architectes. A1. 28/01/2019		
Secret industriel ou commercial confidentiel		

10. VÉRIFICATION DES DOCUMENTS JOINTS

Vérification des documents joints

- Formulaire et modules (sections du formulaire ou modules pertinents) remplis, datés et signés (originaux).
- Liste des annexes et des figures incluses dans le formulaire, si nécessaire.
- Résolution du conseil (municipal ou d'administration) autorisant le signataire de la demande à la présenter au ministre.
- Décision de la CPTAQ, si applicable.
- Plans (pliés) titrés, datés et signés par un professionnel habilité.
- Déclaration du demandeur selon l'article 115.8 de la LQE. Le demandeur doit fournir une déclaration accompagnée des documents exigés par le ministre, voir à l'adresse suivante : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm>.
- Paiement des frais exigibles. Le MDDELCC et le MFFP tarifient les autorisations nécessitant une analyse du Ministère. Se référer au site Internet afin de connaître les frais applicables. (<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/tarification/index.htm>; adresse pour la tarification des actes statutaires délivrés en vertu de la LCMVF à venir).

Selon les réponses données aux sections 3 et 4 du présent formulaire, d'autres documents peuvent être demandés par le MDDELCC et le MFFP. Se référer à l'aide-mémoire de l'annexe 2 pour une liste des documents qui peuvent être exigés.



11. CLAUSES

Clauses pour la facturation du MFFP

Tout solde impayé dans les 30 jours de la facturation porte intérêt à compter de la date de facturation au taux édicté par l'article 28 de la Loi sur l'administration fiscale (RLRQ, chapitre A-6.002). L'intérêt est capitalisé mensuellement.

Toute transaction bancaire qui n'est pas honorée par l'institution financière est assujettie aux frais prévus par l'article 12.2 de la Loi sur l'administration fiscale.

12. DECLARATION ET SIGNATURE

Déclaration et signature

Je, ANNE-SOPHIE BLAIS (*nom en lettres moulées*), en mon nom personnel ou en tant que représentant dûment mandaté certifie que les renseignements fournis et les documents annexés sont, à ma connaissance, complets et véridiques en tous points.

Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune ou de la Loi sur la qualité de l'environnement.

N. B. Le signataire doit apposer ses initiales au bas de chacune des pages du formulaire.

Signature :

Date : 2019-03-25

13. CONSENTEMENT D'ÉCHANGE AVEC LE MERN

Consentement d'échange avec le MERN (lorsque le projet est situé sur les terres du domaine de l'État)

Je, ANNE-SOPHIE BLAIS (*nom en lettres moulées*), en mon nom personnel ou en tant que représentant de l'entreprise GROUPE L'HÉRITAGE INC dûment mandaté consent à autoriser, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) à échanger les renseignements et les documents liés à la présente demande d'autorisation si le projet est situé sur les terres du domaine de l'État.

Signature :

Date : 2019-03-25

DRAE MLLL
28 MARS 2019
LAURENTIDES

4 avril 2019

M. Yves Marquis
MELCC
Bureau de Laurentides
260, rue Sicard, bureau 200
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X4

DRAE MLLL

- 8 AVR. 2019

LAURENTIDES

Objet : Groupe L'Héritage inc. Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Demande d'autorisation ministérielle pour remblayage de milieu humide (boul. des Promenades et chemin d'Oka)

Monsieur,

Concernant l'erreur présente dans le document « *Déclaration du demandeur ou du titulaire selon l'article 115.8 de Loi sur la qualité de l'environnement* », voici le document dûment corrigé.

En vous remerciant de l'attention que vous portez à notre demande, veuillez accepter, monsieur, mes plus sincères salutations,



Anne-Sophie Blais, Biologiste, ABQ 4228
Horizon multiressource inc.
387, rue Lafleur, Lachute
450-562-3223, poste 229

P.J. Déclaration du demandeur ou du titulaire selon l'article 115.8 de Loi sur la qualité de l'environnement

« Déclaration du demandeur ou du titulaire » contenant les renseignements exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)

Personne morale

DRAE MLLL

- 8 AVR. 2013

1. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

* ABSENTIDES

Indiquez le nom figurant sur la déclaration d'immatriculation.

Groupe l'Héritage inc.

Nom

Indiquez les autres noms utilisés au Québec enregistrés auprès du Registraire des entreprises du Québec.

Autres noms

Indiquez le NEQ.

1149737364

NEQ (Numéro d'entreprise du Québec)

Indiquez les coordonnées complètes du siège social de la personne morale.

425

Avenue Mathers

101

No

Rue

Bureau/Appartement

Saint-Eustache

J7P 4C1

Municipalité/Ville

Arrondissement

Code postal

Québec

Canada

Province

Pays

450-472-6303

450-472-0480

No de téléphone

Poste

No de télécopieur (facultatif)

Nombre de personnes (administrateurs, dirigeants et actionnaires) qui ne sont pas visées par la déclaration (ne résidant pas au Canada, ne possédant pas d'établissements au Canada ou personnes morales de droit public)¹

¹ Voir le document intitulé : « Guide explicatif pour remplir la "Déclaration du demandeur ou du titulaire" contenant les renseignements exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) ».

53-54

IDENTIFICATION DES DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS OU ACTIONNAIRES

Indiquez le statut de la personne au sein de la personne morale.

STATUT Dirigeant Administrateur Actionnaire

IDENTIFICATION M. Mme

Nom		Prénom		Année	Mois	Jour
No		Rue		Bureau/Appartement		
Municipalité/Ville		Arrondissement		Code postal		
Province		Pays				
No de téléphone		Poste		No de télécopieur (facultatif)		

Indiquez l'adresse personnelle du dirigeant, de l'administrateur ou de l'actionnaire, selon le cas.

Dans le cas d'un dirigeant, indiquez la fonction.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Directeur d'usine | <input type="checkbox"/> Trésorier |
| <input type="checkbox"/> Président | <input type="checkbox"/> Directeur général |
| <input type="checkbox"/> Vice-président | <input type="checkbox"/> Autres, précisez : |
| <input type="checkbox"/> Secrétaire | |

IDENTIFICATION DES DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS OU ACTIONNAIRES

Indiquez le statut de la personne au sein de la personne morale.

STATUT Dirigeant Administrateur Actionnaire

IDENTIFICATION M. Mme

Nom		Prénom		Année	Mois	Jour
No		Rue		Bureau/Appartement		
Municipalité/Ville		Arrondissement		Code postal		
Province		Pays				
No de téléphone		Poste		No de télécopieur (facultatif)		

Indiquez l'adresse personnelle du dirigeant, de l'administrateur ou de l'actionnaire, selon le cas.

Dans le cas d'un dirigeant, indiquez la fonction.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Directeur d'usine | <input type="checkbox"/> Trésorier |
| <input type="checkbox"/> Président | <input type="checkbox"/> Directeur général |
| <input type="checkbox"/> Vice-président | <input type="checkbox"/> Autres, précisez : |
| <input type="checkbox"/> Secrétaire | |

53-54

¹ Voir le document intitulé : « Guide explicatif pour remplir la "Déclaration du demandeur ou du titulaire" contenant les renseignements exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) ».

53-54

53-54

¹ Voir le document intitulé : « Guide explicatif pour remplir la "Déclaration du demandeur ou du titulaire" contenant les renseignements exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) ».

Si la case « Oui » a été cochée pour l'une des quatre questions précédentes et que le prêteur d'argent est une personne physique, indiquez ses coordonnées personnelles.

Si, pour les quatre questions précédentes, la case « Oui » a été cochée et que le prêteur d'argent est une personne morale, indiquez ses coordonnées.

Nom		Prénom		Année	Mois	Jour
Date de naissance						
No	Rue		Bureau/Appartement			
Municipalité/Ville		Arrondissement		Code postal		
Province		Pays				
Nom						
NEQ (Numéro d'entreprise du Québec)						
No	Rue		Bureau/Appartement			
Municipalité/Ville		Arrondissement		Code postal		
Province		Pays				

STATUT Dirigeant Administrateur Actionnaire

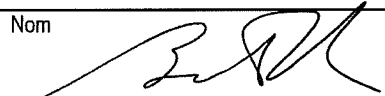
IDENTIFICATION M. Mme

Indiquez les coordonnées personnelles de chacun des administrateurs, dirigeants et actionnaires de la personne morale agissant comme le prêteur d'argent. Si le nombre de cases est insuffisant, faites des copies.

Nom		Prénom		Année	Mois	Jour
Date de naissance						
No	Rue		Bureau/Appartement			
Municipalité/Ville		Arrondissement		Code postal		
Province		Pays				

4. DÉCLARATION FORMELLE POUR UNE PERSONNE MORALE

Je déclare que les renseignements fournis dans la présente déclaration sont exacts et complets et qu'ils correspondent à ceux recueillis pour chacune des personnes visées par la déclaration.

Dumoulin	Benoit		
Nom	Prénom		
			
Signature			
	2019	04	04
	Année	Mois	Jour

Le signataire doit être désigné par une résolution du conseil d'administration de la personne morale.

Résolution du conseil d'administration ci-jointe mandatant le signataire.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques peut, en tout temps, vérifier et obtenir les renseignements nécessaires à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Prenez note que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques peut refuser de délivrer ou de renouveler un certificat d'autorisation, le modifier, le suspendre ou le révoquer si le demandeur ou le titulaire a produit une déclaration, un document ou un renseignement faux ou s'il a dénaturé un fait important pour la délivrance, le maintien ou le renouvellement du certificat d'autorisation (article 115.5 3^e de la Loi sur la qualité de l'environnement). De plus, la production d'une déclaration fautive ou trompeuse peut donner lieu à une poursuite pénale.

Résolution du conseil d'administration

Aux fins de la déclaration (article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement)

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de :

Groupe l'Héritage inc.	1149737364
Nom de la personne morale	NEQ (Numéro d'entreprise du Québec)

Lors d'une réunion du conseil d'administration tenue au :

425	Avenue Mathers, suite 101	
No	Rue	Bureau/Appartement
Saint-Eustache		J7P 4C1
Municipalité/Ville	Arrondissement	Code postal
Québec	Canada	
Province	Pays	

Ayant quorum, étaient présents les membres du conseil d'administration énumérés ci-après :

Désignation d'un signataire :

Sur proposition dûment constituée, appuyée et adoptée, il est résolu que :

Horizon multiresource
Nom de la personne désignée par le conseil d'administration

soit autorisée, au nom de :

Groupe l'Héritage inc.
Nom de la personne morale

à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Copie certifiée d'un extrait du procès-verbal du conseil d'administration

Dumoulin	Benoit
Nom	Prénom



Signature

Président
Titre

2019	04	04
Année	Mois	Jour